



# SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA REGION D'YVELINES POUR L'ADDUCTION DE L'EAU

Eau Potable

**2021**

RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE



## Table des matières

<b>EDITORIAL:</b> .....	<b>4</b>
<b>L'ESSENTIEL DE L'ANNEE</b> .....	<b>5</b>
LES CHIFFRES CLES DE CETTE ANNEE .....	6
LES TEMPS FORTS DE CETTE ANNEE .....	7
<b>LE CONTRAT</b> .....	<b>8</b>
LA VIE DE VOTRE CONTRAT .....	9
Les avenants du contrat .....	9
Les collectivités adhérentes .....	10
Les conventions du contrat .....	12
<b>PRESENTATION DE L'ENTREPRISE</b> .....	<b>14</b>
PRESENTATION DE L'ORGANISATION SAUR .....	15
PURE INNOVATION : NOS SOLUTIONS AU SERVICE DE L'EAU .....	16
LES REPRESENTANTS DU CONTRAT .....	19
<b>LE PATRIMOINE DE SERVICE</b> .....	<b>20</b>
VOTRE PATRIMOINE .....	21
LE RESEAU .....	21
Répartition par matériau .....	21
Répartition par diamètre .....	21
LES COMPTEURS .....	22
<b>LE SERVICE AUX USAGERS</b> .....	<b>23</b>
VOS BRANCHEMENTS .....	24
LES VOLUMES CONSOMMES .....	24
LA RELATION AVEC LES CLIENTS : LES RECLAMATIONS .....	24
<b>BILAN DE L'ACTIVITE DE CETTE ANNEE</b> .....	<b>25</b>
CAPACITE DE STOCKAGE .....	26
LE RENDEMENT DE RESEAU .....	26
L'INDICE LINEAIRE DE PERTES (ILP) .....	27
L'INDICE LINEAIRE DE VOLUME NON COMPTE (ILVNC) .....	27
L'INDICE LINEAIRE DE CONSOMMATION (ILC) .....	27
LA CONSOMMATION ENERGETIQUE .....	27
<b>LA QUALITE DE L'EAU DISTRIBUEE</b> .....	<b>28</b>
SYNTHESE QUALITATIVE DES EAUX BRUTES EN 2021 .....	29
SYNTHESE QUALITATIVE DES EAUX DISTRIBUEES ET TRAITEES EN 2021 .....	29
L'EAU TRAITEE .....	29
L'EAU AU POINT DE MISE EN DISTRIBUTION .....	30
CONFORMITE DE L'EAU DISTRIBUEE .....	30
<b>LES INDICATEURS DE PERFORMANCE</b> .....	<b>31</b>
LES INDICATEURS DU MAIRE (IDM) ISSUS DU DECRET DU N° 2007-675 ET ARRETE DU 02 MAI 2007 .....	32
<b>LES INTERVENTIONS REALISEES</b> .....	<b>35</b>
LES INTERVENTIONS D'EXPLOITATION .....	36
Mise en sécurité de nos réservoirs .....	36
L'Origine des fuites .....	36
LES INTERVENTIONS DE MAINTENANCE .....	37



<b>LES PROPOSITIONS D'AMELIORATION .....</b>	<b>38</b>
<b>LE CARE .....</b>	<b>40</b>
LE CARE .....	41
METHODES ET ELEMENTS DE CALCUL DU CARE .....	42
Modalités d'établissement du compte annuel du résultat de l'exploitation et composantes des rubriques .....	42
<b>LE PATRIMOINE DE SERVICE .....</b>	<b>46</b>
LE PATRIMOINE DE SERVICE .....	48
Les ressources ou ouvrages de prélèvement d'eaux brutes .....	48
Les ouvrages de stockage .....	48
Installations de surpression .....	49
Le réseau .....	49
Les équipements de réseau .....	51
Les compteurs .....	52
<b>LE SERVICE AUX USAGERS .....</b>	<b>54</b>
LA GESTION CLIENTELE .....	55
LA FACTURE 120 M <sup>3</sup> .....	60
NOTE DE CALCUL DE REVISION DU PRIX DE L'EAU ET FACTURES 120 M <sup>3</sup> .....	64
<b>BILAN DE L'ACTIVITE DE CETTE ANNEE .....</b>	<b>66</b>
LES VOLUMES D'EAU .....	67
LES INDICATEURS .....	69
CONSOMMATION D'ENERGIE .....	70
<b>LA QUALITE DE L'EAU DISTRIBUEE.....</b>	<b>71</b>
L'EAU BRUTE .....	72
L'EAU TRAITEE .....	72
L'EAU POINT DE MIS EN DISTRIBUTION .....	72
L'EAU DISTRIBUEE.....	73
SYNTHESE .....	75
<b>LES INDICATEURS DE PERFORMANCE .....</b>	<b>76</b>
LISTE DES DONNEES NECESSAIRE A L'ETABLISSEMENT DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DE SERVICE : .....	77
DETAIL DE L'INDICATEUR DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RESEAUX D'EAU POTABLE .....	81
<b>LES INTERVENTIONS REALISEES .....</b>	<b>82</b>
LES INTERVENTIONS D'EXPLOITATION .....	83
LES INTERVENTIONS DE MAINTENANCE .....	96
LES OPERATIONS DE RENOUVELLEMENT .....	101
LES OPERATIONS DE RENOUVELLEMENT DANS LE CADRE DU COMPTE RESEAU .....	115
LE RENOUVELLEMENT DES BRANCHEMENTS EN PLOMB .....	115
<b>ANNEXES COMPLEMENTAIRES .....</b>	<b>118</b>
PLAN DE GESTION DE LA SECURITE SANITAIRE DE L'EAU : NOS SOLUTIONS AU SERVICE DE L'EAU .....	118
<b>APPREHENDER ET PREDIRE LE RISQUE DE MANQUE D'EAU SUR VOTRE TERRITOIRE ET VOS CAPTAGES .....</b>	<b>119</b>
RESSOURCES EN EAUX : LA NECESSITE D'AGIR .....	119
LE NUMERIQUE AU SERVICE DES RESSOURCES EN EAU .....	120
PARTAGER L'INFORMATION : INFO-SECHERESSE.FR .....	121
NOUVELLE DIRECTIVE EUROPEENNE .....	121
METABOLITES DE PESTICIDES.....	123
NITRATES.....	124
MANGANESE .....	124



CVM .....	125
ATTESTATIONS D'ASSURANCES .....	126
Attestation Dommages aux Biens.....	126
Responsabilité civile .....	127
Attestation Responsabilité civile décennale obligatoire (bâtiment).....	128
Attestation Responsabilité civile Atteinte à l'Environnement .....	131
Attestation Tous risques chantiers .....	132
<b>LE GLOSSAIRE .....</b>	<b>133</b>
<b>LES NOUVEAUX TEXTES REGLEMENTAIRES.....</b>	<b>139</b>





## EDITORIAL:



Monsieur le Président,

*Nous avons le plaisir de vous faire parvenir le Rapport Annuel du Délégué (RAD) qui rend compte de l'activité et de l'engagement du groupe Saur sur votre territoire.*

*Il reprend les éléments techniques, organisationnels et financiers qui vous permettent, ainsi qu'à vos services, un suivi régulier du service de l'eau et des indicateurs de performance que nous avons définis ensemble.*

*Nous apportons une attention toute particulière à cette gouvernance partagée du service de l'eau, sous votre autorité. Elle nous permet d'avancer collégalement sur des pistes d'amélioration de la performance spécifiques à votre territoire. La transparence que nous devons à notre délégué constitue le socle de notre engagement.*

*L'année 2021 aura été pour tous une année très particulière marquée par la crise de la COVID 19. A vos côtés, les collaborateurs du groupe SAUR se sont mobilisés pour assurer la mission d'importance vitale de continuité des services de l'eau et de l'assainissement.*

*Protéger la ressource, prévenir les conséquences des aléas climatiques, vous accompagner dans la transition écologique de votre territoire, être auprès de vous lorsque survient une crise : le groupe Saur est pleinement dans son rôle de défense de l'eau, au bénéfice de votre territoire.*

*La communication de ce RAD doit être l'occasion d'un moment privilégié d'échanges, dans la transparence, et de projection vers l'avenir, afin d'imaginer et construire ensemble la meilleure performance de votre service de l'eau, pour le bien de tous.*

*Nos équipes locales sont toujours à votre écoute et à votre disposition. A travers elles, et en mon nom, je vous remercie de la confiance que vous nous accordez tous les jours pour servir votre territoire, pour le développement duquel vous vous engagez quotidiennement.*

**Patrick Blethon**  
Président Exécutif de Saur



**Bernard SCHNEBELEN**

Le Directeur ILE-DE-FRANCE

*« Saur est une entreprise engagée pour défendre l'eau. Elle est également un acteur investi dans l'économie locale, au travers des emplois que nous générons, des entreprises, commerces, et services publics que nous contribuons à maintenir. Nous voulons le meilleur pour le service de l'eau, et le meilleur pour les habitants de votre territoire. Cette responsabilité nous engage. »*

Etabli par le CPO : le 31/08/2023

Approuvé par la Direction Territoriale ILE-DE-FRANCE : le 31/08/2023





1.

## L'ESSENTIEL DE L'ANNEE

*Les temps forts et les chiffres  
clés de l'année d'exercice*

## LES CHIFFRES CLES DE CETTE ANNEE



**4** ouvrages de prélèvement



**2** stations de production

**3 964 313** m<sup>3</sup> produits sur la période de relève ramenés à 365 jours

**3 820 281** m<sup>3</sup> importés sur la période de relève ramenés à 365 jours

**678 948** m<sup>3</sup> exportés sur la période de relève ramenés à 365 jours



**14** ouvrages de stockage

**19 400** m<sup>3</sup> de stockage

**7 105 646** m<sup>3</sup> distribués sur la période de relève ramenés à 365 jours

**7** stations de surpression

**956,66** kml de réseau

**38 811** branchements

dont **615** neufs

**100%** des analyses bactériologiques conformes

**100%** des analyses physico-chimiques conformes



**120** fuites sur conduites réparées

**122** fuites sur branchements réparées



**82,1%** de rendement de réseau\*

**4,01** m<sup>3</sup>/km/jour d'Indice linéaire de perte

Rendement réseau et ILP Indicateurs du Maire

*\*Les indicateurs de performances hydrauliques sont calculés sur une période de relève de 2 ans avril 2019 – avril 2021, du fait de la relève des compteurs abonnés, majoritairement estimée en 2020 pendant le confinement.*



**5 711 029** m<sup>3</sup> consommés sur la période de relève ramenés à 365 jours\*

Prix de l'eau : **2,18** € TTC / m<sup>3</sup>

Au 1<sup>er</sup> janvier 2022 pour une facture de 120 m<sup>3</sup>



## LES TEMPS FORTS DE CETTE ANNEE

La crise sanitaire due à la COVID nous a conduit à estimer les consommations des abonnés en 2020, ce qui ne nous permet pas de produire des indicateurs réels de performances hydrauliques sur l'exercice 2021 (avril 2020 – avril 2021) : ces indicateurs sont donc calculés sur la période cumulée avril 2019 – avril 2021.

### **Mars 2021 :**

Diagnostic fuite sur le réseau d'air compresseur des usines des Bîmes et Rosay

### **Mai 2021 :**

Renouvellement du transformateur et des batteries de condensateur de l'usine des Bîmes

### **Juin 2021 :**

ITV des deux forage B1 et B2 sur le site des Bîmes

ITV des deux forage B1 et B2 sur le site de Rosay

### **Juillet 2021 :**

Renouvellement et entretien de deux filtres bicouches et nettoyage annuel des tours de décarbonatation

Vidange et lavage du réservoir des Essarts pour réparation de la cuve du réservoir

### **Octobre 2021**

Renouvellement des compteurs d'exhaure des puits B1 et B2 des Bîmes

### **Décembre 2021**

Travaux d'étanchéification du puits de Rosay 1 (dalle béton et capot)



2.

## LE CONTRAT

*Le respect des obligations contractuelles, notre principale préoccupation*



## LA VIE DE VOTRE CONTRAT

Le service de l'eau potable du contrat YNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA REGION DES YVELINES POUR L'ADDUCTION D'EAU est délégué à SAUR dans le cadre d'un(e) Délégation de service public. Le contrat, signé à la date du 20 juillet 2020, arrivera à échéance le 31 décembre 2024.

### Les avenants du contrat

AVENANT N° 1	
Objet	Modification tarifaire
Visa de la préfecture	09/09/2013
Date d'application	01/01/2013

AVENANT N° 2	
Objet	Adhésion de la commune du Mesnil st Denis
Visa de la préfecture	10/07/2014
Date d'application	10/07/2014

AVENANT N° 3	
Objet	Nouvelles données financières – Modification de la formule d'actualisation – Modification du périmètre d'affermage – CSD – Construire sans détruire
Visa de la préfecture	27/09/2016
Date d'application	27/09/2016

AVENANT N° 4	
Objet	Nouvelles données financières – Modification du périmètre d'affermage
Visa de la préfecture	01/01/2019
Date d'application	01/01/2019

AVENANT N° 5	
Objet	Nouvelles données financières – Modification du périmètre d'affermage – Prise en compte de nouveaux ouvrages
Visa de la préfecture	20/07/2020
Date d'application	20/07/2020



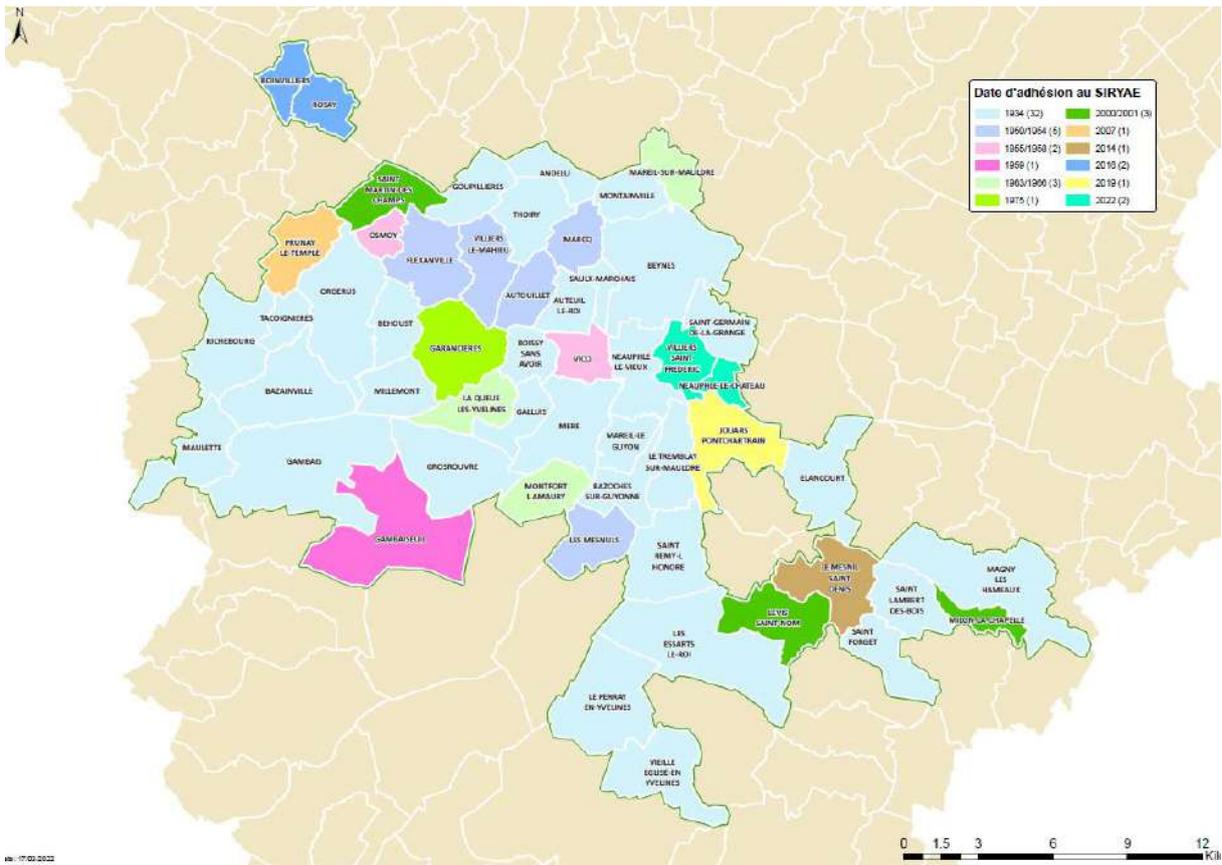
## Les collectivités adhérentes

Collectivité adhérente	Maire au 31/12/2021
ANDELU	M. Olivier RAVENEL
AUTEUIL LE ROI	Mme Marie-Christine CHAVILLON
AUTOUILLET	Mme Françoise LÉNARD
BAZAINVILLE	M. Daniel FÉRÉDIE
BAZOUCHES SUR GUYONNE	M. Dominique NICCO
BEHOUST	M. Guy PELISSIER
BEYNES	M. Yves REVEL
BOINVILLIERS	M. Jacques NEDELLEC
BOISSY SANS AVOIR	M. Grégoire CORBY
ELANCOURT	M. Jean-Michel FOURGOUS
FLEXANVILLE	M. Didier SAUSSAY
GALLUIS	Mme Annie GONTHIER
GAMBAIS	M. Raphaël NIVOIT
GAMBAISEUIL	M. Claude CAZANEUVE
GARANCIERES	M. Christian LORINQUER
GOUPILLIERES	Mme Régine FRANCOIS
GROSROUVRE	M. Yves LAMBERT
JOUARS PONTCHARTRAIN	M. Philippe EMMANUEL
LA QUEUE LEZ YVELINES	M. Laurent LOUESDON
LE MESNIL ST DENIS	M. Christophe BUHOT
LE PERRAY EN YVELINES	M. Geoffroy BAX DE KEATING
LE TREMBLAY SUR MAULDRE	Mme Françoise CHANCEL
LES ESSARTS LE ROI	M. Ismaël NEHLIL
LES MESNULS	M. Michel ROUX
LEVIS ST NOM	Mme Anne GRIGNON
MAGNY LES HAMEAUX	M. Bertrand HOUILLO

Collectivité adhérente	Maire au 31/12/2021
MARCQ	M. Pierre SOUIN
MAREIL LE GUYON	M. Michel LOMMIS
MAREIL SUR MAULDRE	Mme Nathalie CAHUZAC
MAULETTE	M. Eric TONDU
MERE	M. Michel RECOUSSINES
MILLEMONT	Mme Annie JOSEPH
MILON LA CHAPELLE	M. Pascal HAMON
MONTAINVILLE	M. Eric MARTIN
MONTFORT L'AMAURY	M. Hervé PLANCHENAUT
NEAUPHE LE VIEUX	Mme Denise PLANCHON
ORGERUS	M. Jean-Michel VERPLAETSE
OSMOY	M. Joël DURAND
PRUNAY LE TEMPLE	M. Jean MYOTTE
RICHEBOURG	Mme Bernadette COURTY
ROSAY	M. Bruno MARMIN
SAINT FORGET	M. Jean-Luc JANNIN
SAINT GERMAIN DE LA GRANGE	M. Bertrand HAUET
SAINT LAMBERT DES BOIS	M. Olivier BEDOUELLE
SAINT MARTIN DES CHAMPS	M. Stéphane BAZONNET
SAINT REMY L'HONORE	Mme Toine BOURRAT
SAULX MARCHAIS	M. Jacques CHAUMETTE
TACOIGNIERES	M. Patrice LE BAIL
THOIRY	M. François MOUTOT
VICQ	M. Bernard JACQUES
VIEILLE EGLISE EN YVELINES	M. Jean-Louis DUCHAMP
VILLIERS LE MAHIEU	M. Robert RIVOIRE

Les communes d'Elancourt et de Magny-les-Hameaux sont adhérentes du SIRYAE par le biais de la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines (SQY). Les communes du Perray en Yvelines, des Essarts le Roi, de Vieille Eglise en Yvelines et de Gambaiseuil sont adhérentes de la Communauté d'Agglomération de Rambouillet Territoires (RT78). Les Communautés d'Agglomération se substituent aux communes dans la délégation de compétence eau potable.





Les communes de Villiers Saint Frédéric et de Neauphle le Château sont hors périmètres de la DSP SAUR.





## Les conventions du contrat

### Les conventions d'export :

Acheteur	Pour le compte	Date début	Durée
Lyonnaise des Eaux	Commune de Rambouillet	En cours	En cours
	SIAEP de Feucherolles	En cours	En cours
	CAMY	1/1/2011	8 ans + tacite reconduction
VEOLIA	SIAEP Forêt de Rambouillet	En cours	En cours
	Commune de Septeuil	1/1/2013	12 ans

D'autres échanges d'eau (à la fois importation et exportation) étant très excédentaires en achat d'eau, quatre autres exportations d'eau au sens hydraulique sont intégrées dans les conventions d'achat d'eau (voir ci-après) :

- vers le SIVRD entre Maulette et Houdan et entre Richebourg et Gressey : en déduction de l'achat d'eau en gros au SIVRD ;
- vers le SIAEP de Cernay la Ville, entre le Perray et Auffargis : en déduction de l'achat d'eau en gros à Lyonnaise des Eaux – Sud Parisien sur Magny les Hameaux.

Par ailleurs, les habitants de plusieurs écarts de communes non adhérentes sont directement clients du SIRYAE :

- hameau des Brûlins, Commune d'Auffargis, SIAEP de Cernay ;
- une rue de Vieille Église dont un côté est Vieille Église et l'autre Rambouillet ;
- plusieurs antennes en limite de communes (entre Neauphle et Villiers St Frédéric, entre le Tremblay et Maurepas).

Le recensement exhaustif a été réalisé afin que le Syndicat soit en mesure de décider s'il y a lieu d'établir des conventions à ce titre.

### Les conventions d'import :

Vendeur	Zone desservie	Date début	Durée	Origine de l'eau	Particularité
SIVRD / SAUR	Ouest du SIRYAE	01/01/2011	20 ans	St Lubin de la Haye	secours du SIRYAE vers le SIVRD
Lyonnaise des Eaux	Est du SIRYAE et Elancourt	01/01/2013	12 ans	Aubergenville, la Chapelle, Morsang, Viry	quota la Chapelle = 500 000m <sup>3</sup>
SMG SEVESC	Elancourt ZAC des Côtes	01/01/2013	12 ans	Louveciennes	

SAUR n'est pas signataire de la convention avec Lyonnaise des Eaux.



### Les autres conventions :

Conventions de reversement de redevances assainissement :

Communes concernées	Parties signataires (outre SAUR)	Service assainissement	Date de signature
Elancourt, Magny les Hameaux	CA SQY / SEOP	CA SQY	Non signée
Le Perray en Yvelines	Commune	Le Perray en Yvelines	Signée sans date
Les Essarts le Roi	Commune	Les Essarts le Roi (collecte)	24/03/2014
Levis St Nom	Commune	Levis St Nom (collecte)	17/03/2014
Richebourg	Lyonnaise des Eaux	Richebourg	05/11/2013
Maulette		SIA Houdan Maulette	
St Forget, Magny les Hameaux		SIA Dampierre/SIAHVY (collecte)	11/02/2014
Montainville, Mareil sur Mauldre	Lyonnaise des Eaux	SIA Vallée de la Mauldre	14/11/2013
Levis St Nom, Les Essarts le Roi	Syndicat	SIA des Sources de l'Yvette (traitement)	2014
St Forget, Magny les Hameaux	Syndicat	SIAAP (traitement)	Non signée
Neauphle le Vieux, Le Tremblay sur Mauldre, St Rémy l'Honoré, Saulx Marchais, Mareil le Guyon, Bazoches sur Guyonne, Galluis, Villiers le Mahieu, Les Mesnuls, Montfort l'Amaury, St Germain de la Grange, Jouars-Pontchartrain	Syndicat	SIARNC	10/12/2013
St Lambert des Bois	Commune	St Lambert des Bois	19/08/2013
St Martin des Champs	Commune	St Martin des Champs	02/10/2013
Andelu, Marcq, Thoiry	Aqualter	SIAR Thoiry	20/09/2013
Vieille Eglise en Yvelines	Commune	Vieille Eglise en Yvelines (collecte)	2014
Vieille Eglise en Yvelines	Syndicat	SI Région de Rambouillet (traitement)	Non signée

Les communes disposant de l'assainissement collectif et dont le délégataire est SAUR ne font pas l'objet d'une convention de reversement de redevances assainissement.

Les gestionnaires de service d'assainissement collectif n'ayant pas contracté de convention avec SAUR se voient néanmoins appliquer les mêmes règles et tarifs que les autres, en application des termes du contrat de délégation de service public du SIRYAE.

## LA PROXIMITÉ

Écouter et agir  
en conséquence

## LA SOLIDARITÉ

Se rendre disponible  
et faire primer le collectif

## LA TRANSPARENCE

Partager l'information  
et travailler en confiance

## LE SENS DU SERVICE

Se montrer réactif  
et toujours à l'écoute du client

## LA RESPONSABILITÉ

Agir et assumer  
ses décisions

## LE PRAGMATISME

Apporter des solutions  
simples et efficaces



## LA PROXIMITÉ

ÉCOUTER ET DÉCIDER EN CONSÉQUENCE

## LA SOLIDARITÉ

SE RENDRE DISPONIBLE ET FAIRE PRIMER LE COLLECTIF

## LA TRANSPARENCE

PARTAGER L'INFORMATION ET TRAVAILLER EN CONFIANCE

## LE SENS DU SERVICE

SE MONTRER RÉACTIF ET TOUJOURS À L'ÉCOUTE DU CLIENT

## LA RESPONSABILITÉ

AGIR ET ASSUMER SES DÉCISIONS

## LE PRAGMATISME

APPORTER DES SOLUTIONS SIMPLES ET EFFICACES

3.

SAUR, LES VALEURS FORTES FONT LES GRANDES ÉQUIPES.

PRESENTATION DE  
L'ENTREPRISE

*SAUR, une organisation et  
une méthode éprouvée*



À MARNE-LA-VALLÉE



## PRESENTATION DE L'ORGANISATION SAUR

La société SAUR, une entreprise décentralisée proche des territoires, assure une couverture nationale grâce à **6 DIRECTIONS OPERATIONNELLES (DIROP)**, **8 CENTRES DE PILOTAGE OPERATIONNEL (CPO)** et **20 DIRECTIONS REGIONALES (DR)** (dont 2 dans les DOM) composées de 60 **AGENCES** qui ont en charge la bonne exécution des contrats.

L'implantation de ces directions régionales et agences assure une proximité et une réactivité au service de ses clients collectivités et consommateurs.

En appui de la **DIRECTION REGIONALE**, LA **DIRECTION OPERATIONNELLE** et le **CENTRE DE PILOTAGE OPERATIONNEL** regroupe l'ensemble des services pour mettre en œuvre notre stratégie et répondre pleinement aux besoins de votre territoire.

### NOTRE STRATÉGIE

- Une méthodologie approuvée
- Une organisation et des outils innovants
- Des équipes et des compétences locales mobilisées 24h/24

## NOTRE CPO EST LE DISPOSITIF CENTRALISE DE SUPERVISION ET DE PILOTAGE EN TEMPS REEL DE L'EXPLOITATION



Le Centre de Pilotage Opérationnel est une véritable « tour de contrôle » qui rassemble des experts, techniciens et spécialistes dans des domaines aussi variés que les processus de traitement, l'hydraulique, la maintenance, la cartographie. Grâce à l'information, issue d'une multitude de capteurs innovants et Hi-Tech qui suivent votre patrimoine 24h/24, votre service de l'eau devient intelligent et interactif.

Des experts métiers permettent de garantir une gestion optimale de vos installations et mettent leurs compétences votre service en intégrant les enjeux spécifiques à votre territoire.

Des spécialistes traitent, analysent et véhiculent en temps réel des milliers de données, directement issues du terrain, en vue d'en assurer la traçabilité et l'analyse pour vous accompagner au mieux dans la maîtrise de la politique de l'eau de votre territoire.

Le CPO, garant d'une liaison permanente entre experts, ordonnanceurs et équipes de terrain, permet de suivre en temps réel et d'analyser les éléments du réseau grâce aux remontées d'information des différents capteurs.

Le CPO met à votre disposition le meilleur de la technologie en vous faisant bénéficier des dernières avancées en matière de R&D et d'innovation.

Cette organisation et notre stratégie nous permettent de proposer un service adapté aux besoins spécifiques de chaque collectivité pour répondre aux exigences des territoires en offrant à tous l'excellence d'une même qualité de service à un prix maîtrisé.





## PURE INNOVATION : NOS SOLUTIONS AU SERVICE DE L'EAU

LE MEILLEUR DES TECHNOLOGIES AU SERVICE DE VOTRE COLLECTIVITE ET DE L'INDUSTRIE.

Le développement de technologies intelligentes dans le domaine de l'eau est un axe clé de notre politique d'innovation.

SAUR innove en partenariat avec des sociétés spécialisées, afin de relever les défis de demain : gestion de la ressource, gestion du patrimoine, sécurisation de la ressource et de la distribution et suivi permanent de la qualité de l'eau.

Grâce à ce partenariat, nous améliorons durablement notre performance opérationnelle sur tous les territoires et nous créons de nouveaux services pour mieux préserver la ressource en eau, le patrimoine et l'environnement afin de répondre aux 4 grands enjeux de la politique de l'eau.

➔ 4 enjeux : des solutions innovantes



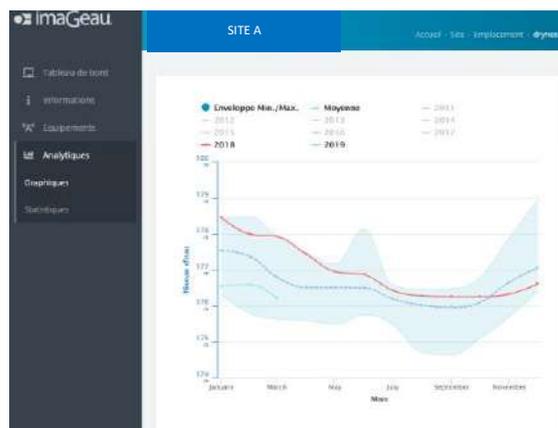
## ENJEU 1 GESTION, SURVEILLANCE ACTIVE ET PRESERVATION DE LA RESSOURCE - EMI

### ① MAITRISER ET SURVEILLER VOTRE RESSOURCE EN EAU

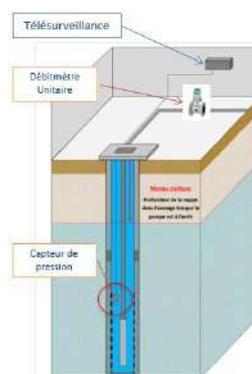
Les données issues des ouvrages de production (puits, forage) et d'observation (piézomètre) vous sont mises à disposition sous **EMI** ou « Interface de gestion des données environnementales » (courbe de niveau, courbe enveloppe, suivi du biseau salé...).

EMI permet :

- De gérer **en continu et de sécuriser** la ressource en connaissant parfaitement ses aspects qualitatifs et quantitatifs et leur évolution dans le temps ;
- De mieux **anticiper** les risques de sécheresse et de dégradation de la ressource ;
- De **pérenniser** la ressource et d'optimiser son exploitation (vérification du débit spécifique, rabattement...).



Exemple de suivi du risque sécheresse (courbe enveloppe)



AquaStandard – Control ou Sécurité



Aqua 3D



## ② AMELIORER LA PERFORMANCE DES RESEAUX D'EAU POTABLE EN DETECTANT LES FUITES PLUS RAPIDEMENT

**EAR©** (Ecoute Active de Réseaux) permet :

- d'assurer une localisation précise des fuites et de les réparer au plus vite
- une écoute acoustique fiable en continu des réseaux.



**ENIGMA3M©** permet :

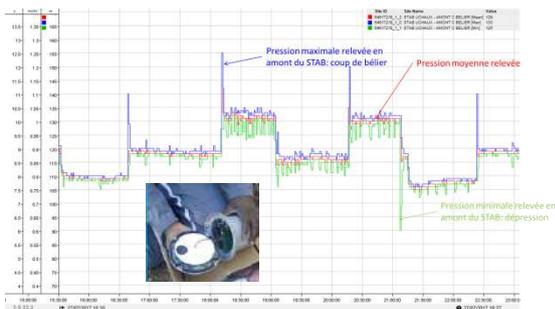
- des écoutes acoustiques **géolocalisées**
- des **corrélations systématiques de nuit** pour déterminer l'emplacement précis des fuites



## ③ PRESERVER VOTRE PATRIMOINE ET LIMITER LES VOLUMES DE PERTE PAR UNE SURVEILLANCE EN CONTINUE DES PHENOMENES TRANSITOIRES

**CELLO4S©** permet :

- de suivre en continu les **phénomènes transitoires** et l'évolution des **pressions** dans les conduites
- proposer des solutions pour limiter les **à-coups hydrauliques** qui fragilisent le réseau



## ENJEU 2 SECURISATION ET SURVEILLANCE DE LA QUALITE DE L'EAU

### ④ AMELIORER EN TEMPS REEL LA PERFORMANCE ET LA FIABILITE DES RESEAUX DE DISTRIBUTION D'EAU

**Intellitect©** (sondes multiparamètres) permet :

- D'assurer la détection rapide d'anomalies ou de zones de défaillances critiques ;
- D'anticiper les dysfonctionnements ;
- De sécuriser 24h/24 la distribution d'eau aux abonnés ;
- D'obtenir une meilleure maîtrise de la qualité de l'eau et de son évolution dans les réseaux.



### Réseau « sentinelle » : sécurisation de l'eau distribuée aux abonnés



Exemple de suivi d'évènement en réseau de distribution



## ⑤ GARANTIR LA SECURITE SANITAIRE DE L'EAU : R&D

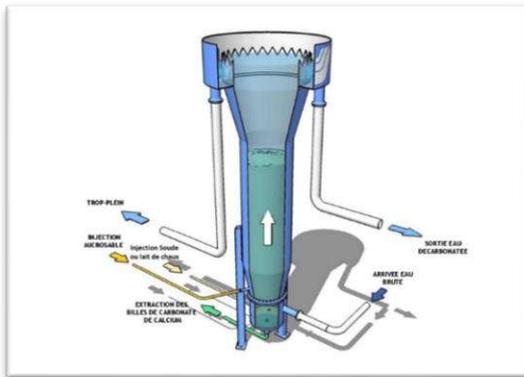
Les procédés de la R&D de SAUR :

- **Le CarboPlus®** permet d'éliminer un très large spectre de micropolluants dans l'eau (dont les métabolites de pesticides) et des résidus médicamenteux à un coût maîtrisé.



**Le CarboPlus®** est l'outil le plus adapté pour éliminer les sous-produits de dégradation de pesticides ou métabolites (Métolachlore ESA et OXA, Alachlore OXA). Ces molécules considérées comme « pertinentes » par l'ANSES vont faire l'objet d'un suivi et d'une limite de qualité dans les eaux distribuées à 0.1 µ/l. Elles sont très présentes dans les eaux de surface ou souterraines qui nous servent à la production d'eau potable.

- Le Calcycle® est une solution visant à **réduire significativement la dureté de l'eau**. Ce traitement permet de protéger le réseau de distribution et de diminuer la gêne occasionnée par des eaux trop dures chez le consommateur.



## ENJEU 3 MAITRISE DE LA CONSOMMATION ET NOUVEAUX SERVICES AUX ABONNES

### ⑥ MIEUX INFORMER LES CLIENTS GRACE A UNE TELERELEVÉ REELLEMENT INTER-OPERABLE

Grâce au suivi fin de la consommation des compteurs d'eau, la **Télérelève** permet :

- Aux consommateurs particuliers : de suivre au quotidien leurs consommations d'eau et d'être alerté en cas de consommation anormale.
- Aux consommateurs professionnels : de grouper leurs compteurs sur un même espace de suivi et de disposer d'un accompagnement personnalisé à la réduction de leur consommation par des bilans horaires.
- A la collectivité : au travers d'un portail dédié, de garder la maîtrise de son parc de télérelève en toute transparence, de suivre plus finement l'évolution des rendements de réseaux sectorisés et de maîtriser les consommations de ses compteurs communaux.



**PURE INNOVATION :  
NOS SOLUTIONS AU SERVICE  
DE L'EAU**



## LES REPRESENTANTS DU CONTRAT

**Territoire Seine Yvelines**  
20 route du petit clos – 78490 Galluis



Responsable de Territoire  
MONTEIL Charles  
@ : [charles.monteil@saur.com](mailto:charles.monteil@saur.com)  
☎ : 06.63.37.24.97



Chef de secteur Nord Yvelines  
DESESSARD Laura  
@ : [laura.desessard@saur.com](mailto:laura.desessard@saur.com)  
☎ : 06.47.32.88.36



Chef de secteur Sud Yvelines  
DUHAUT Kévin  
@ : [kevin.duhaut@saur.com](mailto:kevin.duhaut@saur.com)  
☎ : 06.74.97.20.79



Responsable travaux  
FLEURY Jean-Luc  
@ : [jean-luc.fleury@saur.com](mailto:jean-luc.fleury@saur.com)  
☎ : 06.77.05.10.95



## LE PATRIMOINE DE SERVICE

*Votre patrimoine sous surveillance*



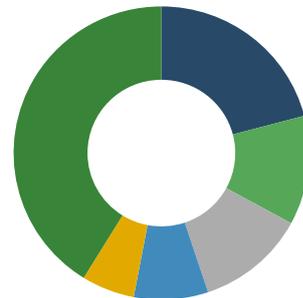
## VOTRE PATRIMOINE

SYNTHESE DE VOTRE PATRIMOINE	
Ouvrages de prélèvement	4
Stations de production	2
Stations de surpression	7
Ouvrages de stockage	14
Volume de stockage (m <sup>3</sup> )	19 400
Linéaire de conduites (kml)	956,66

Matériau	Valeur (%)
Fonte	53,47
Pvc	30,89
Acier	10,04
Amiante ciment	3,01
Polyéthylène	1,98
Autres	0,6



### Répartition par diamètre



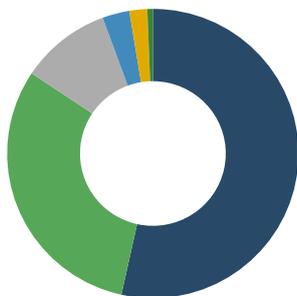
■ 150 ■ 63 ■ 110 ■ 100 ■ 80 ■ Autres

## LE RESEAU

Le réseau de distribution se compose de conduites de transport (également appelées feeders) d'un diamètre en général supérieur à 300 mm et de conduites de distribution.

Dans les graphiques de répartition du linéaire par diamètre et matériaux, seules les 5 premières catégories sont affichées.

### Répartition par matériau



■ Fonte ■ Pvc  
 ■ Acier ■ Amiante ciment  
 ■ Polyéthylène ■ Autres

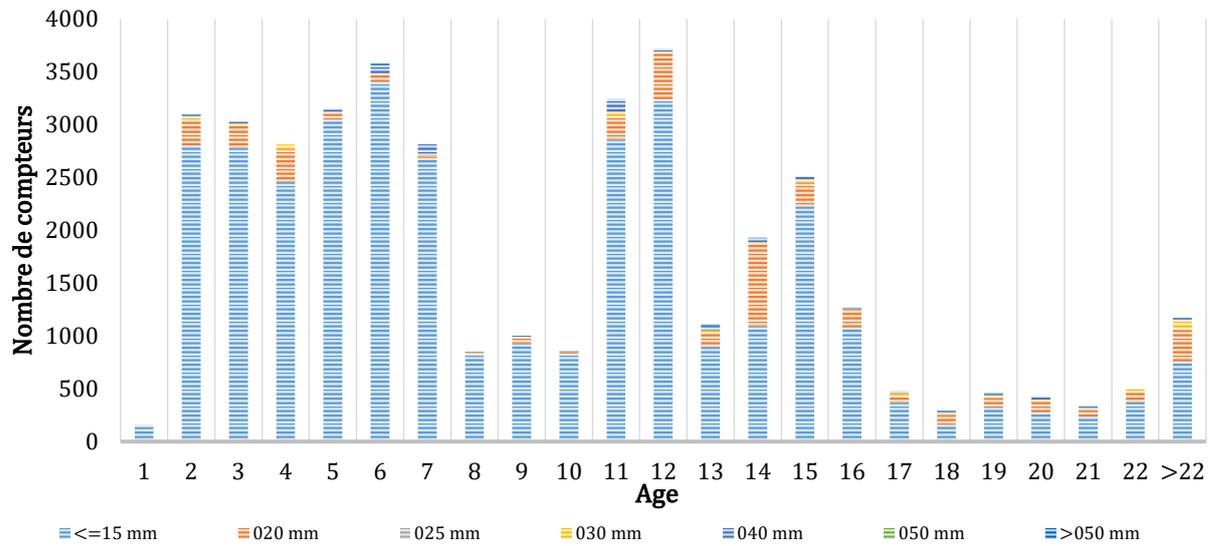
Diamètre	Valeur (%)
150	20,91
63	12,03
110	11,95
100	8,12
80	5,81
Autres	41,19



## LES COMPTEURS

Il y a au total 38 804 compteurs. 1 340 compteurs ont été renouvelés sur l'année 2021.

### Répartition par âge et par diamètre





5.

## LE SERVICE AUX USAGERS

*Leur satisfaction au cœur de  
nos préoccupations*



## VOS BRANCHEMENTS

### Pour mieux comprendre :

**Le Branchement :** Ensemble de canalisations et d'équipements reliant la partie publique du réseau de distribution d'eau à un réseau de distribution privé d'un client. Les équipements installés comprennent au minimum un robinet d'arrêt d'eau et un compteur.

**Le Compteur :** Equipement faisant partie intégrante du branchement et qui permet de comptabiliser le volume consommé par le branchement.

**Le Client :** Personne physique ou morale consommant de l'eau et ayant au moins un contrat-client le liant avec le service de distribution de l'eau.

Cas général :

**1 Client = 1 Branchement = 1 Compteur**

Cas particuliers :

**1 Client = 1 Branchement = 2 Compteurs**

⇒ Compteur domestique

⇒ Compteur arrosage

**1 Client = n Branchements = x compteur**

⇒ Mairie = 1 Compteur

⇒ Salle des fêtes = 1 Compteur

⇒ Piscine = 2 Compteurs

	2020	2021
Nombre de branchements	38 211	38 811

Ce chiffre prend en compte les branchements en service (actifs, en cours de modification, en cours de résiliation ou en attente de mise en service).

## LES VOLUMES CONSOMMES

**Volume consommé :** Conformément au décret de décembre 2013, les volumes au niveau de la synthèse sont ramenés sur 365 jours. Les volumes en annexes sont ceux relevés au niveau des compteurs clients durant la période de relève (366j) afin d'être le plus représentatif par rapport à la relève réelle des compteurs.

Le volume d'eau potable consommé par les clients du périmètre de votre contrat n'inclut pas les Ventes d'Eau en Gros et / ou les volumes exportés.

→ Volume consommé hors VEG = Volume relevé + Volume estimé des clients\*

**Volume facturé :** Volume consommé, mise à jour des corrections administratives éventuelles (dégrèvements, réajustements, annulations et réémissions de factures, ...).

**ATTENTION** → Volume consommé hors VEG ≠ volume facturé

Le présent rapport fait apparaître le volume consommé. Le décompte de gestion fait apparaître le volume facturé.

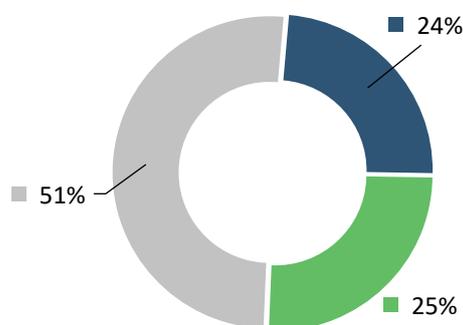
	2020	2021
Volume consommé hors VEG (m <sup>3</sup> )	5 398 526	5 681 327

Les volumes ci-dessus, ramenés à 365j, ont été calculés en fonction de l'indicateur de performance hydraulique calculé (82,1 %) sur une période de relève de 2 ans (avril 2019 – avril 2021), du fait de la relève des compteurs abonnés, majoritairement estimée en 2020 pendant le confinement.



## LA RELATION AVEC LES CLIENTS : LES RECLAMATIONS

Motifs de réclamations	2020	2021
Facturation encaissement	43	32
Produit	21	34
Qualité de service	53	68



■ Facturation encaissement  
■ Produit  
■ Qualité de service



**BILAN DE L'ACTIVITE  
DE CETTE ANNEE**  
*Un regard sur notre activité*



**Le volume produit** est le volume issu des ouvrages du service et introduit dans le réseau de distribution.

**Le volume importé** est le volume d'eau en provenance d'un service d'eau extérieur.

**Le volume exporté** est le volume d'eau livré à un service d'eau extérieur.

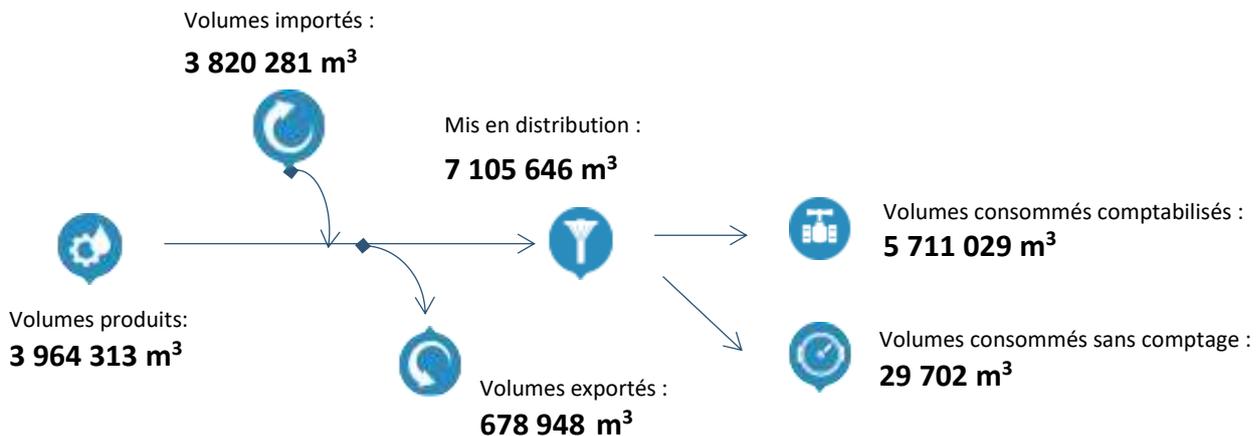
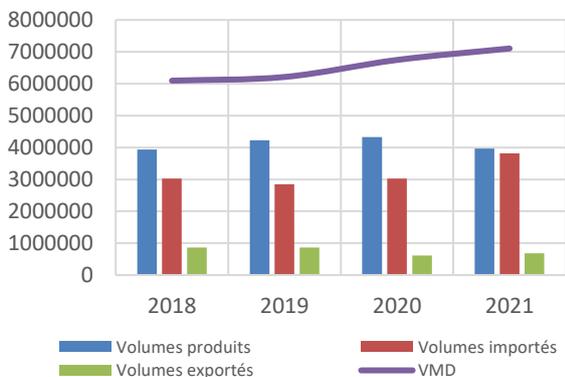
**Le volume mis en distribution** correspond à la somme des volumes produits et importés, auxquels on retranche le volume exporté.

**Le volume consommé autorisé** est la somme du volume consommé hors VEG sur 365 jours, du volume sans comptage (essai de poteaux d'incendie, arrosage, ...) et du volume de service du réseau (purges, nettoyage de réservoirs, ...).

**Les volumes présentés dans les sections ci-dessous sont extrapolés sur la période de relève de 366j et ramenés sur 365j afin de répondre aux exigences du décret.**

Synthèse des volumes (m <sup>3</sup> ) transitant dans le réseau	2020	2021
Volumes produits	4 330 611	3 964 313
Volumes importés	3 023 342	3 820 281
Volumes exportés	608 258	678 948
Volumes mis en distribution	6 745 695	7 105 646
Volumes consommés	5 428 228	5 711 029

### Volumes en m<sup>3</sup>



## CAPACITE DE STOCKAGE

Synthèse des volumes mis en distribution	
Capacité de stockage (en m <sup>3</sup> )*	19 400
Volume mis en distribution moyen/jour (en m <sup>3</sup> )	18 974
Capacité d'autonomie (en j)	1

\*Le calcul de l'autonomie ne prend pas en compte le volume des bâches d'eau brute.

## LE RENDEMENT DE RESEAU

**Le rendement** d'un réseau compare les volumes d'eau introduits en amont et ceux consommés en aval par les usagers. La différence correspond aux volumes non comptabilisés dont les fuites de réseau.

	2020	2021
Rendement primaire (%)	80,0%	80,0%
Rendement IDM (%)	82,1%	82,1%

Le vieillissement du réseau est l'un des principaux facteurs de dégradation du réseau : une politique de **gestion patrimoniale adaptée** permet d'optimiser les performances de vos réseaux.

### A noter :

La crise sanitaire due à la COVID nous a conduit à estimer les consommations des abonnés en 2020, ce qui ne nous permet pas de produire des indicateurs réels de performances hydrauliques sur l'exercice 2021 (avril 2020 – avril 2021) : ces indicateurs sont donc calculés sur la période cumulée avril 2019 – avril 2021.





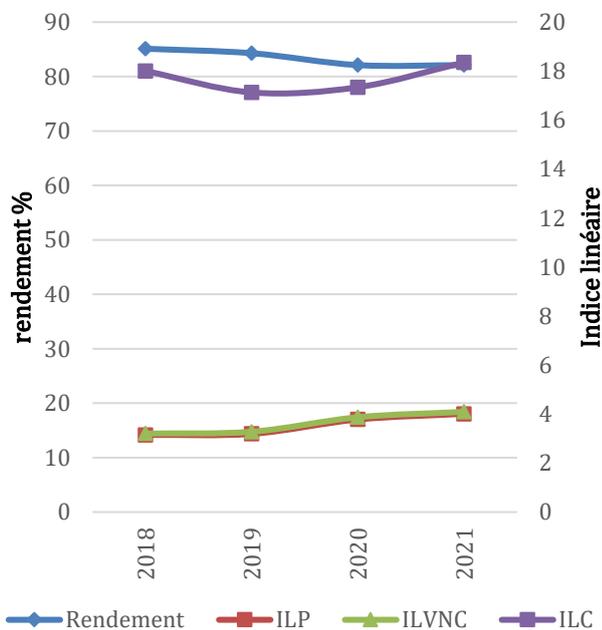
## L'INDICE LINEAIRE DE PERTES (ILP)

L'Indice Linéaire de Pertes (ILP) indique le volume perdu par jour et par kilomètre de réseau.

Il permet de mieux traduire la performance du réseau selon sa nature.

	2020	2021
Indice linéaire de pertes (en m <sup>3</sup> /km/j)	3,78	4,01

Cet indicateur permet de connaître par km de réseau la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service.



## L'INDICE LINEAIRE DE VOLUME NON COMPTE (ILVNC)

L'Indice Linéaire de volume non compté (ILVNC) indique le ratio de volume non compté par jour, par kilomètre de réseau.

	2020	2021
Indice linéaire des volumes non comptés (en m <sup>3</sup> /km/j)	3,87	4,09

Cet indicateur permet de connaître par km de réseau la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

## L'INDICE LINEAIRE DE CONSOMMATION (ILC)

L'Indice Linéaire de consommation (ILC) indique le ratio de volume consommé par jour, par km.

	2020	2021
Indice linéaire de consommation (m <sup>3</sup> /km/jour)	17,34	18,35

Ce ratio est utilisé pour évaluer la conformité du rendement de réseau. Il est également utilisé pour mesurer les écarts entre services dans le comparateur inter services.

## LA CONSOMMATION ENERGETIQUE

Le tableau ci-après présente les consommations d'énergie sur l'ensemble du contrat au cours de l'exercice :

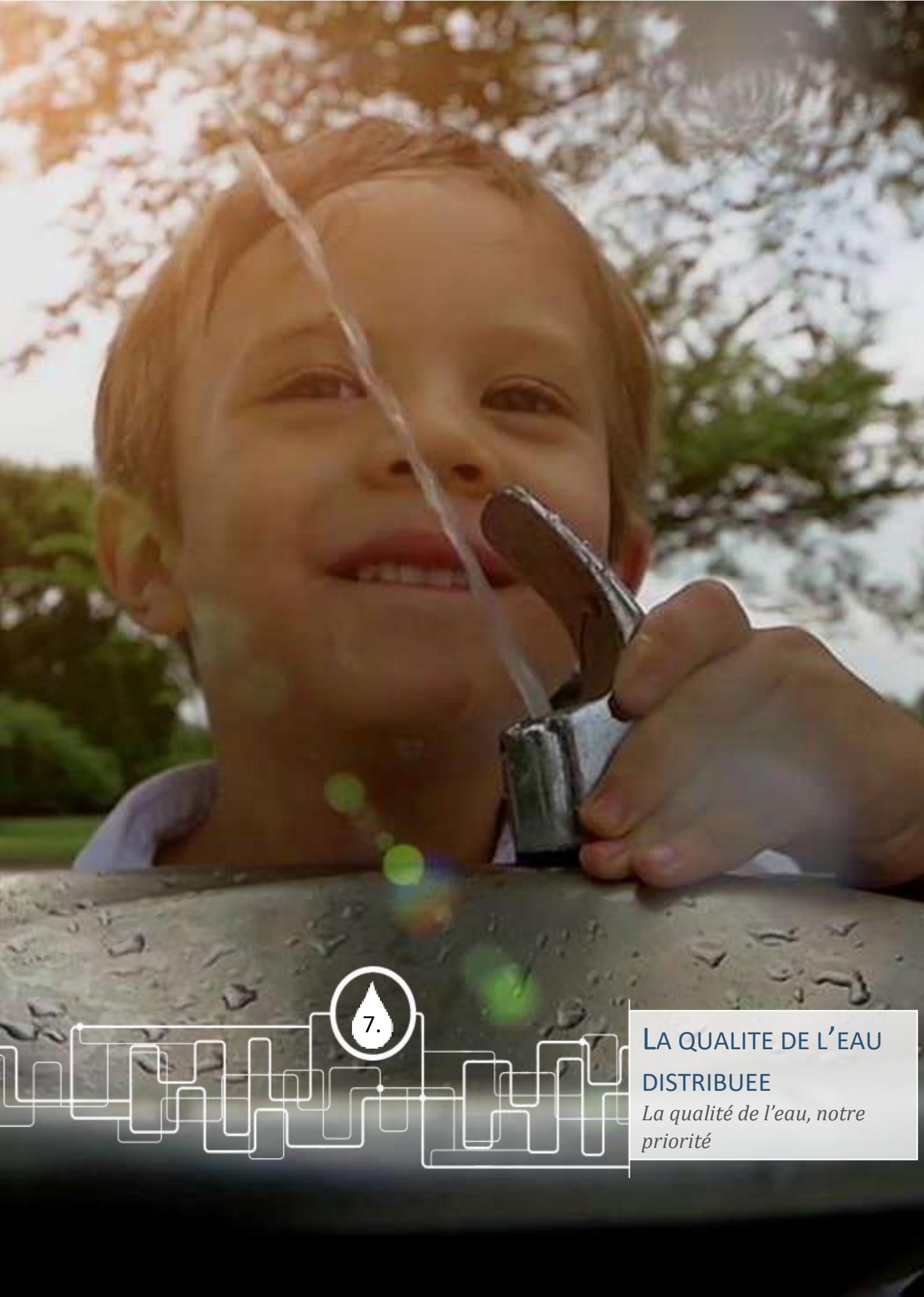
(Les consommations présentées ci-après sont basées sur la facturation du distributeur d'énergie)

	2020	2021
Consommation en KWh	4 679 644	4 201 062

Face au défi environnemental et climatique et à la nécessité absolue de réduire drastiquement les émissions humaines de CO<sub>2</sub>, de nombreuses entreprises françaises se sont engagées dans la transition énergétique.

Dans ce cadre, SAUR a mis en place un plan d'action afin d'optimiser ses consommations d'énergie. Des améliorations des conditions d'exploitation sont apportées et un suivi de l'évolution des consommations d'électricité est réalisé tous les mois sur l'ensemble du parc, afin de déceler d'éventuelles dérives





**LA QUALITE DE L'EAU  
DISTRIBUEE**

*La qualité de l'eau, notre  
priorité*



L'eau potable est une denrée alimentaire, c'est pourquoi elle fait l'objet d'un suivi régulier et rigoureux. SAUR œuvre chaque jour afin de vous délivrer, en toutes circonstances, de l'eau de grande qualité.

Le code de la santé publique (CSP, articles L1321-1 à 10 et R1321-1 à 63) précise les dispositions à respecter par la personne publique responsable de la production et de la distribution des eaux.

Ce chapitre présente les résultats de conformité de l'eau par rapport à la réglementation, en distinguant les paramètres bactériologiques et physico-chimiques.

Par ailleurs, il vous est présenté en annexe la problématique du CVM (Chlorure de Vinyle Monomère), rappelant le contexte réglementaire et les actions à réaliser en cas de non-conformités. SAUR vous accompagnera dans la gestion de cette problématique le cas échéant.

## SYNTHESE QUALITATIVE DES EAUX BRUTES EN 2021

*Les eaux brutes constituent la ressource et peuvent être issues d'eaux souterraines (sources, forages) ou d'eaux de surface (rivières, lacs, barrages ...).*

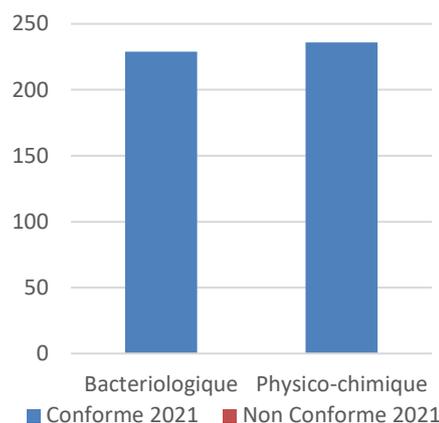
Nature de l'analyse	2020	2021
Bactériologique	5	4
Physico-chimique	5	4
Nombre d'échantillons analysés (ARS)	5	4

## SYNTHESE QUALITATIVE DES EAUX DISTRIBUEES ET TRAITEES EN 2021

Taux de conformité	2020	2021
Prélèvements réalisés dans le cadre du contrôle sanitaire bactériologique	100%	100%
Prélèvements réalisés dans le cadre du contrôle sanitaire physico-chimique	98,8%	100%

Nombre total de non conformités	2020	2021
Bactériologiques	0	0
Physico-chimiques	3	0

Le détail des non-conformités est présenté en annexe.



Nombre d'analyses conformes et non-conformes tout type de point compris

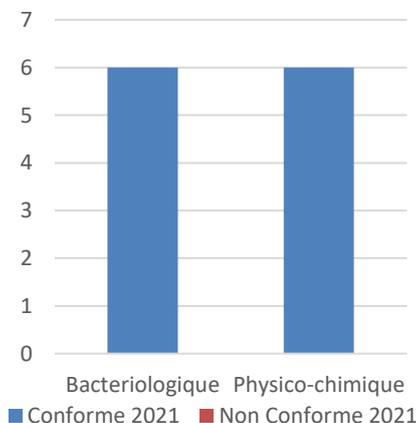
## L'EAU TRAITEE

*Les eaux traitées sont les eaux produites par les stations de traitement.*

Taux de conformité	2020	2021
Prélèvements réalisés dans le cadre du contrôle sanitaire bactériologique	100%	100%
Prélèvements réalisés dans le cadre du contrôle sanitaire physico-chimique	100%	100%

Nombre total de non conformités eau traitée	2020	2021
Bactériologiques	0	0
Physico-chimiques	0	0

Le détail des non-conformités est présenté en annexe.



Nombre d'analyses conformes et non conformes sur l'eau traité





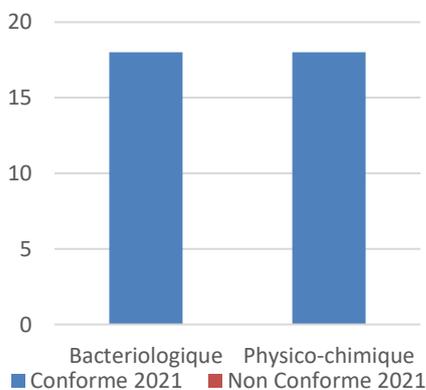
## L'EAU AU POINT DE MISE EN DISTRIBUTION

*Les eaux au point de mise en distribution sont les eaux considérées comme représentatives de la qualité de l'eau sur le réseau de distribution d'une zone géographique déterminée (en sortie d'installations de traitement dans la plupart des cas). Ces eaux peuvent provenir d'une ou plusieurs sources mais leur qualité peut être considérée comme uniforme en distribution.*

Taux de conformité	2020	2021
Prélèvements réalisés dans le cadre du contrôle sanitaire bactériologique	100%	100%
Prélèvements réalisés dans le cadre du contrôle sanitaire physico-chimique	100%	100%

Nombre total de non-conformité eau au point de mise en distribution	2020	2021
Bactériologiques	0	0
Physico-chimiques	0	0

Le détail des non-conformités est présenté en annexe.



*Nombre d'analyses conformes et non conformes au point mis en distribution*

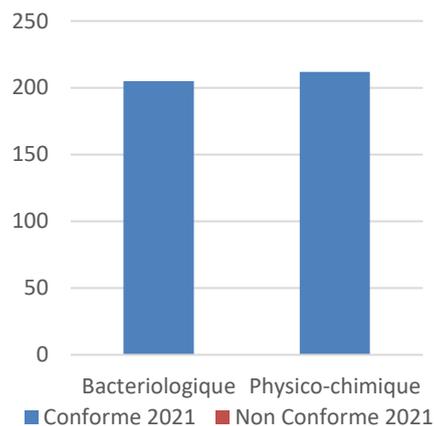
## CONFORMITE DE L'EAU DISTRIBUEE

*Les eaux distribuées sont les eaux disponibles chez les clients après passage dans le réseau de distribution.*

Taux de conformité	2020	2021
Prélèvements réalisés dans le cadre du contrôle sanitaire bactériologique	100%	100%
Prélèvements réalisés dans le cadre du contrôle sanitaire physico-chimique	98%	100%

Nombre total de non-conformité eau distribuée	2020	2021
Bactériologiques	0	0
Physico-chimiques	3	0

Le détail des non-conformités est présenté en annexe.



*Nombre d'analyses conformes et non conformes au point Eau distribuée*





8.

**LES INDICATEURS DE PERFORMANCE**  
*Garantir la performance de votre réseau*



## LES INDICATEURS DU MAIRE (IDM) ISSUS DU DECRET DU N° 2007-675 ET ARRETE DU 02 MAI 2007

### Les indicateurs descriptifs du service de l'année 2021

QUALITE DE L'EAU		
P101.1 : Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	P102.1 : Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico chimiques.	Somme des volumes consommés autorisés et des volumes vendus en gros (m <sup>3</sup> )
100%	100%	6 389 977
Pourcentage ou nombre de prélèvements aux fins d'analyses microbiologiques, réalisés par l'ARS dans le cadre du Contrôle Sanitaire, ou par l'opérateur dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue en partie au Contrôle Sanitaire, en application de l'arrêté du 11 janvier 2007 relatif au programme de prélèvements et d'analyses du contrôle sanitaire pour les eaux fournies par un réseau de distribution jugé conforme selon la réglementation en vigueur.	Pourcentage ou nombre de prélèvements aux fins d'analyses physico-chimiques, réalisés par l'ARS dans le cadre du Contrôle Sanitaire, ou par l'opérateur dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue en partie au Contrôle Sanitaire, en application de l'arrêté du 11 janvier 2007 relatif au programme de prélèvements et d'analyses du contrôle sanitaire pour les eaux fournies par un réseau de distribution jugé conforme selon la réglementation en vigueur.	Ramenés sur 365 jours

PERFORMANCE DE RESEAU			
P104.3 : Rendement du réseau de distribution (%)	Somme des volumes produits et des volumes importés (m <sup>3</sup> )	P108.3 : Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	Volume prélevé dans le milieu naturel
82,1%	7 784 594	80	3 964 313
Rendement = (Volume consommé autorisé + volume vendu en gros) / (volume produit + volume acheté en gros)X100. Volume consommé autorisé = Volume comptabilisé + volume consommateurs sans comptage + volume de service du réseau	Données de consolidation	Niveau d'avancement (exprimé en %) de la démarche administrative et opérationnelle de protection du ou des points de prélèvement dans le milieu naturel d'où provient l'eau potable distribuée	Données de consolidation



PERFORMANCE DE RESEAU			
P107.2 : Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (%)	Longueur cumulée du linéaire de canalisation renouvelé au cours des années N-4 à N (km)	Longueur du réseau de desserte au 31/12 (km)	P103.2 : Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable
0,07	3,577	956,66	120
Rapport du linéaire de réseau (hors branchement) renouvelé les 5 dernières années sur la longueur totale du réseau de desserte.	Données de consolidation	Données de consolidation	Indice de 0 à 120 attribué selon la qualité des informations disponibles sur le réseau. Il est obtenu en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B, C, voir tableau détail joint en fin de chapitre.

PERFORMANCE DE RESEAU			
P106.3 : Indice linéaire des pertes en réseau (m³/km/j)	P105.3 : Indice linéaire des volumes non comptés (m³/km/j)	P110.3 : Indice linéaire de consommation	Linéaire de réseau de desserte (km)
4,01	4,09	18,35	956,66
Indice = (volume mis en distribution – volume consommé autorisé) / longueur du réseau de desserte / 365j. Les pertes sont constituées d'une part des pertes apparentes (volume détourné, défaut de comptage, ...) et d'autres part des pertes réelles (fuites sur conduites, sur réseau, au réservoir, ...).	(Volume mis en distribution – volume comptabilisé) / longueur de réseau de desserte / 365j Volume mis en distribution = Production + volume acheté en gros – volume vendu en gros	Indice = (Volume consommé autorisé + V exporté) / longueur de réseau de desserte / 365 j	Données de consolidation

SERVICE A L'USAGER			
D102.0 : Prix TTC du service d'eau potable au m³ pour 120 m³ au 01/01/N+1 (€)	D102.0 : Prix TTC du service d'eau potable au m³ pour 120 m³ au 01/01/N (€)	D101.0 : Estimation du nombre d'habitants desservis par le service public d'eau potable	D151.0 Délai maximal d'ouverture des branchements eau potable pour les nouveaux abonnés défini par le service (jours)
2,18	2,13	109 540	2
		Données de consolidation. Sont considérées le nombre de personnes desservies par le service, y compris les résidents saisonniers.	Temps d'attente maximum auquel s'est engagé l'opérateur du service pour la fourniture de l'eau aux nouveaux abonnés dotés d'un branchement fonctionnel



SERVICE A L'USAGER	
P151.1 : Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées pour 1 000 abonnés	P152.1 : Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés
6,32	99,08
Nombre de coupures d'eau liées au fonctionnement du réseau public dont les abonnés concernés n'ont pas été informés à l'avance	Pourcentage du nombre d'ouvertures de branchements réalisées dans le délai auquel s'est engagé le service clientèle.

SERVICE A L'USAGER				
P154.0 : Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente, service de l'eau potable	Montant des impayés au 31/12/2021 (€ HT)	Chiffre d'affaires TTC facturé N-1(hors travaux) (€)	P155.1 : Taux des réclamations du service de l'eau potable pour 1 000 abonnés	Nombre d'abonnés desservis
2,17	236377,12	10 914 010	1,46	38 270
Taux d'impayés au 31/12/ N sur les factures émises au titre de l'année N-1 (N étant l'année du RAD)	Données de consolidation.	Données de consolidation.	Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature, relatives au service de l'eau, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau du prix.	Données de consolidation.

SOLIDARITE		
P109.0 : Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité de l'eau (€)	Montants en Euro des abandons de créances (€)	Volumes consommés autorisés y compris VEG (m³)
0	0	6 389 977
	Données de consolidation.	Données de consolidation. Remis sur 365 jours



## LES INTERVENTIONS REALISEES

*Préserver et moderniser  
votre patrimoine*



## LES INTERVENTIONS D'EXPLOITATION

Tout au long de l'année, SAUR réalise des opérations sur les installations et le réseau de la collectivité afin d'assurer la bonne distribution de l'eau.

Synthèse du Nombre d'interventions par type	2020	2021
Nettoyage des réservoirs	13	13
Nombre de campagnes de recherche de fuites	54	64
Linéaire inspecté (ml)	90 252	57 692
Nombre de fuites trouvées	36	116
Réparation fuites/casses sur conduite	122	120
Réparation fuites/casses sur branchement	144	122
Interventions d'entretien	87	90

### Mise en sécurité de nos réservoirs

Lors d'une intervention de lavage de réservoir sur tour dans la Manche, nous avons malheureusement eu à déplorer l'accident mortel d'un de nos agents. Des mesures conservatoires ont été prises immédiatement afin de supprimer ce risque et SAUR a mobilisé ses experts en Prévention des Risques dans un groupe de travail national pour réévaluer nos procédures d'intervention en hauteur et définir les préconisations de sécurisation des réservoirs.

Sur ces bases, il s'avère que l'accessibilité de ces ouvrages présente des carences possibles au regard des normes actuelles. Par conséquent, un état des lieux de tous les ouvrages de stockage vis-à-vis du risque de chute de hauteur sera réalisé.

Nous serons amenés à vous présenter les conclusions de ces diagnostics accompagnées quand cela s'avèrera nécessaire, de l'estimation des travaux de mise en sécurité (voies d'accès, protections collectives...). Nous sommes convaincus de l'importance que vous accordez à cette exigence de sécurité à déployer dans vos ouvrages.

### L'Origine des fuites

Il peut s'agir par exemple de fissures de canalisation, de colliers de prise en charge défectueux ou de joints détériorés. L'instrumentation des réseaux via la pose de capteurs permanents ou temporaires reliés à la télégestion, permet d'affiner et d'accroître les techniques de corrélations acoustiques. Ces techniques permettent de détecter les fuites plus rapidement.

Le vieillissement du réseau est l'un des principaux facteurs de dégradation du réseau. Une politique de gestion patrimoniale adaptée permet d'optimiser les performances de vos réseaux.

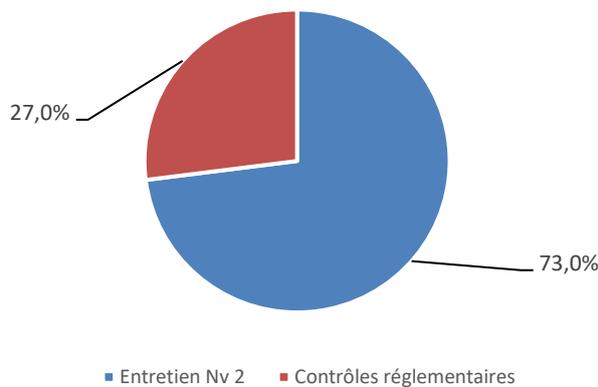




## LES INTERVENTIONS DE MAINTENANCE

Les opérations de maintenance permettent de maintenir ou de rétablir un groupe fonctionnel, équipement, matériel, dans un état donné ou de lui restituer des caractéristiques de fonctionnement spécifiées.

Nombre d'interventions de maintenance	2020	2021
Entretien niveau 2	158	99
Contrôles réglementaires	23	36



Les interventions de maintenance

**Entretien niveau 1 :** désigne les opérations de maintenance préventive et / ou corrective **simples** (réglages, remplacement de consommables, graissages ...).

**Entretien niveau 2 :** désigne les opérations de maintenance préventive et/ou corrective de **complexité moyenne** (réparations réalisées en ateliers spécialisés, remplacement d'équipements ou sous équipements). L'entretien 2ème niveau n'inclut pas les opérations de renouvellement dans le cadre du compte de renouvellement et/ou du programme de renouvellement

Ces interventions peuvent être soit de nature :

- Curative : opération faisant suite à un dysfonctionnement ou à une panne
- Préventive : opération réalisée lors du fonctionnement normal d'un équipement afin d'assurer la continuité de ses caractéristiques de marche et d'éviter l'occurrence d'une panne.

Type	2020	2021
Curatif & préventif	316	100

**Contrôles réglementaires :** permettent de vérifier la conformité des installations et des équipements ci-dessous afin de garantir la sécurité du personnel :

- Installations électriques
- Systèmes de levage
- Ballons anti-béliers





10.

LES PROPOSITIONS  
D'AMELIORATION  
*Améliorer votre  
patrimoine, une priorité*



## ➔ Pose de compteurs de sectorisation sur la commune de JOUARS PONTCHARTRAIN

Le calcul du rendement SIRYAE avec et sans JOUARS PONTCHARTRAIN montre que les performances de la commune sont inférieures à celles du SIRYAE. Le Rendement SIRYAE est donc légèrement abaissé.  
Le réseau de JOUARS PONTCHARTRAIN fait plus de 50 km et nécessiterait d'être équipé de comptages intermédiaires.

## ➔ Voir les termes du contrat d'affermage (investissements concessifs)

## ➔ Programme annuel de travaux

Dans le cadre de son assistance technique en vue de maintenir ou d'améliorer l'état des stations de production, des réservoirs et du réseau de distribution et par là, d'assurer la qualité de l'eau et la continuité de service, SAUR communique chaque année des propositions de travaux au Syndicat et son maître d'œuvre.

Ces propositions, sous forme de programme chiffré par le maître d'œuvre, sont examinées par les membres du Bureau Syndical, afin d'établir le programme de travaux de l'année à venir.

Le programme de travaux est construit à partir des éléments suivants :

- ➔ expertises et audits techniques par l'exploitant des installations et du réseau ;
- ➔ analyse de l'historique des interventions sur le réseau ;
- ➔ analyse des événements exceptionnels rencontrés dans l'année ;
- ➔ analyse des demandes des communes du SIRYAE et collectivités, administrations et concessionnaires responsables de voirie et réseaux sur le périmètre syndical ;
- ➔ analyse des programmes de travaux de voirie des communes, lorsqu'ils sont communiqués suffisamment à l'avance ;
- ➔ analyse de l'évolution de la réglementation.

SAUR propose des degrés de priorité pour chaque opération mais celles-ci sont soumises à l'appréciation du Syndicat qui peut les modifier. Le programme prévisionnel de travaux pour l'année à venir se trouve sur la page suivante.

Par ailleurs, SAUR a achevé en 2010 le Schéma Directeur d'Eau Potable du SIRYAE, dont l'objectif est d'orienter et d'optimiser les choix d'investissements du Syndicat, pour pérenniser son patrimoine et améliorer le fonctionnement quotidien des infrastructures.

La modélisation hydraulique réalisée en 2006, suivie d'études détaillées du fonctionnement hydraulique du réseau de chaque commune, a permis la mise en évidence de zones de pressions anormalement faibles ou fortes, nécessitant des investissements de travaux de pose de stabilisateurs de pression ou de surpresseurs (phase 1 du schéma directeur).

De plus, l'étude de la gestion patrimoniale réalisée en 2010, a permis de montrer l'impact positif de la politique volontariste du Syndicat, menée depuis 20 ans, dans le renouvellement des canalisations vétustes. Ces investissements doivent se poursuivre dans les 20 à 30 prochaines années, avec comme premier objectif le remplacement des canalisations vétustes en acier posées à la création du Syndicat et jusqu'au début des années 1960.



11.

**LE CARE**  
*Le compte rendu financier  
sur l'année d'exercice*



SAUR

18/06/2022

**COMPTE ANNUEL DE RESULTAT DE L'EXPLOITATION  
ANNEE 2021**

(en application du décret du 14 mars 2005)

**GESTION DU SERVICE EAU POTABLE**
 Région **NORD IDF NORMANDIE**  
 Centre **IDF ET HDF**  
 Département **YVELINES**  
 Collectivité **SIRYAE-ep**

LIBELLE	En milliers d'Euros	Année 2020	Année 2021	Ecart en %
<b>PRODUITS</b>		<b>10 902,5</b>	<b>12 441,6</b>	<b>14,1</b>
Exploitation du service		5 847,0	6 523,8	
Collectivités et autres organismes publics		4 433,0	4 953,0	
Travaux attribués à titre exclusif		565,4	850,6	
Produits accessoires		57,2	114,3	
<b>CHARGES</b>		<b>10 701,1</b>	<b>12 129,4</b>	<b>13,3</b>
Personnel		1 042,5	1 297,7	
Energie électrique		342,6	308,5	
Achats d'eau		1 780,0	2 077,8	
Produits de traitement		454,5	477,4	
Analyses		23,6	7,6	
Sous-traitance, matières et fournitures		491,7	640,5	
Impôts locaux, taxes et redevances contractuelles (1)		139,7	94,4	
Autres dépenses d'exploitation		604,8	696,7	
- Télécommunications, poste et télégestion		19,7	30,5	
- Engins et véhicules		208,3	229,8	
- Informatique		249,8	283,6	
- Assurances		29,8	24,7	
- Locaux		45,2	85,4	
- Divers		52,1	42,6	
Contribution des services centraux et recherche		569,5	665,2	
Collectivités et autres organismes publics		4 433,0	4 953,0	
- Part collectivité		1 903,0	2 136,0	
- Autres organismes publics		2 530,0	2 817,0	
Charges relatives aux renouvellements		305,6	355,3	
- Pour garantie de continuité du service		64,1	109,1	
- Programme contractuel			30,1	
- Fonds contractuel		241,4	216,2	
Charges relatives aux compteurs du domaine privé		160,0	164,3	
Charges relatives investissements du domaine privé		293,8	327,6	
Pertes sur créances irrécouvrables & contentieux		59,7	63,4	
<b>RESULTAT AVANT IMPOT</b>		<b>201,5</b>	<b>312,3</b>	<b>55,0</b>
Impôt sur les Sociétés (calcul normatif)		64,3	87,4	
<b>RESULTAT</b>		<b>137,2</b>	<b>224,8</b>	<b>63,9</b>

(1) Si Impôts locaux, taxes et redevances contractuelles ;  
y compris redevance domaniale: département/région, Etat et redevance d'occupation du  
domaine public de la collectivité.

Conforme à la circulaire FP2E du 31/01/2006  
Réf: 110-011002-780200-01 2021120

(2) Si Annuités emprunt collectivité prises en charge :  
compréhension: annuités d'emprunt, amortissements droits d'exploitation et charges financières contractuelles.

Validé le 18/06/2022



## METHODES ET ELEMENTS DE CALCUL DU CARE

Le Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation (CARE) ci joint est établi en application des dispositions de l'article 2 de la loi du 08/02/1995 qui dispose de l'obligation pour le délégataire de service public de publier un rapport annuel destiné à informer le délégant sur les comptes, la qualité de service et l'exécution du service public délégué.

Sa présentation est conforme aux dispositions de la circulaire n° 740 de la Fédération Professionnelle des Entreprises de l'Eau et tient compte des recommandations émises par le Comité "Secteur public" de l'Ordre des experts comptables dans ses deux ouvrages que sont "Le rapport annuel du délégataire de service public" et "L'eau et l'assainissement, déclinaison sectorielle du rapport annuel du délégataire de service public", collection "Maîtrise de la gestion locale".

A cette circulaire s'est ajoutée celle du 31/01/2006, en application du décret 2005-236 du 14/03/2005. Les chiffres de l'année en cours y sont indiqués, et à partir de l'exercice 2006, ceux de l'année précédente y seront rappelés. La variation constatée (en pourcentage) entre l'année en cours et l'année précédente sera alors systématiquement indiquée.

Cette annexe au Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation a pour objet d'expliquer les modalités d'établissement de la partie financière du rapport annuel et de ses composantes avec, en préambule, une présentation des différents niveaux d'organisation de SAUR.

### Modalités d'établissement du compte annuel du résultat de l'exploitation et composantes des rubriques

Le CARE regroupe, par nature, l'ensemble des produits et des charges imputables au contrat de délégation de service public permettant de déterminer l'économie du contrat.

1) **Produits** • la rubrique "Produits" comprend :

*Exploitation du Service* : le montant total, hors TVA, des produits d'exploitation (part fermière) se rapportant à l'exercice.

*Collectivités et autres organismes publics* : le montant total, hors TVA, des produits collectés pour le compte de la Collectivité ainsi que les diverses taxes et redevances perçues pour le compte des organismes publics.

*Travaux attribués à titre exclusif* : le montant total, hors TVA, des travaux réalisés dans le cadre du contrat, par application d'un bordereau de prix annexé à ce contrat.

*Produits accessoires* : les montants hors TVA facturés, conformément aux dispositions du contrat de délégation, aux clients abonnés au service, dans le cadre de prestations ponctuelles.

2) **Charges** • les charges relatives au contrat, reprises dans le CARE, conformément à la circulaire FP2E du 31 janvier 2006 peuvent être classifiées de la manière suivante :

- *Des Charges directement affectées au contrat* : il s'agit essentiellement des charges du Secteur, ainsi que celles des services mutualisés du Territoire.

Elles comprennent :

- Des charges directes faisant l'objet d'une comptabilisation immédiate sur le contrat,
- Des charges réparties dont une quote-part est imputée au contrat en fonction de clés de répartition techniques, différentes selon la nature des charges afin de tenir compte de la clé économiquement la mieux adaptée (gestion technique, gestion clientèle, engins et véhicules...).

La gestion technique (ingénieurs et techniciens d'exploitation, chimistes, logiciels techniques, télégestion, cartographie...) est répartie sur chaque contrat en fonction du Chiffre d'Affaires du contrat par rapport au Chiffre d'Affaires du Territoire.

La gestion clientèle (frais de personnel du service clientèle, plateforme téléphonique, frais de facturation, frais d'affranchissement, frais de relance...) est imputée sur chaque contrat proportionnellement au nombre de clients du contrat.

Les frais « engins et véhicules » sont imputés sur chaque contrat du Territoire proportionnellement au coût de personnel d'exploitation du contrat par rapport au coût total du personnel d'exploitation du Territoire.

- Des Charges réparties entre les contrats : ces charges sont réparties au prorata de la Valeur Ajoutée Analytique (VAA) du contrat. Il s'agit notamment :



- Des « Frais de Territoire et de secteur » représentant des frais d'encadrement du contrat répartis par nature de charge,
  - Des "Frais de structure centraux" représentant la contribution du contrat aux services Centraux et à la Recherche et Développement.
- Des Charges économiques calculées : il s'agit de charges (investissements réalisés par le délégataire) dont les paiements sont effectués à une périodicité différente de l'exercice. Afin de faire ressortir de façon régulière l'économie du contrat, ces charges sont lissées sur toute la durée de celui-ci.

### 3) Commentaire des rubriques de charges

#### 1. Personnel :

Cette rubrique correspond au coût du personnel de la société, incluant les salaires et charges sociales et les frais annexes de personnel (frais de déplacement, vêtements de travail et de sécurité, plan d'épargne entreprise...) ainsi qu'au coût du personnel intérimaire intervenant sur le contrat.

L'imputation des frais de personnel d'exploitation est réalisée sur la base de fiches de pointage. Cela intègre également une quote-part d'encadrement, de personnel technique et clientèle.

Cette rubrique comprend également la « Participation légale des salariés aux résultats de l'entreprise ».

#### 2. Énergie électrique :

Cette rubrique comprend la fourniture d'énergie électrique exclusivement dédiée au fonctionnement des installations du service.

#### 3. Achats d'Eau :

Cette rubrique comprend les Achats d'eau en gros auprès de tiers ou auprès d'autres contrats gérés par l'entreprise effectués exclusivement pour la fourniture d'eau potable dans le cadre du contrat.

#### 4. Produits de traitement :

Cette rubrique comprend exclusivement les produits entrant dans le process de production.

#### 5. Analyses :

Cette rubrique comprend les analyses réglementaires ARS et celles réalisées par le Délégataire dans le cadre de son autocontrôle.

#### 6. Sous-traitance, Matières et Fournitures :

Cette rubrique comprend :

Sous-traitance : les prestations de sous-traitance comprennent les interventions d'entreprises extérieures (terrassement, hydrocurage, espaces verts, cartographie ...) ainsi que des prestations réalisées par des services communs de l'entreprise telles que des prestations d'hydrocurage, de lavage de réservoir, de recherche de fuites par corrélation acoustique.

Matières et Fournitures : ce poste comprend :

- Les charges relatives au remplacement de compteurs qui ne sont pas la propriété de l'entreprise ;
- La location de courte durée de matériel sans chauffeur ;
- Les fournitures nécessaires à l'entretien et à la réparation du réseau ;
- Les fournitures nécessaires à l'entretien du matériel électromécanique ;
- Le matériel de sécurité ;
- Les consommables divers.

#### 7. Impôts locaux, taxes et redevances contractuelles :

Cette rubrique comprend :

- La contribution économique territoriale (CET) ;
- La contribution sociale de solidarité ;
- La taxe foncière ;
- Les redevances d'occupation du domaine public.



8. Autres dépenses d'exploitation :

- "Télécommunications, poste et télégestion" : ce poste comprend les frais de lignes téléphoniques dont ceux relatifs à la télésurveillance ainsi que les dépenses d'affranchissement (hors facturation).
- "Engins et véhicules" : les charges relatives aux matériels composant cette section sont les suivantes : location longue durée des véhicules, consommation de carburant, entretien et réparations, assurances.
- Le total des charges de la section "Engins et véhicules" fait l'objet d'une imputation sur chacun des contrats du Territoire proportionnellement au coût de personnel d'exploitation du contrat par rapport au coût total du personnel d'exploitation du Territoire.
- "Informatique" : ce poste comprend les frais liés au matériel et logiciels des personnels intervenant sur le contrat. Il comprend également les frais liés aux logiciels métier, nécessaires à la réalisation du contrat ainsi que les frais de facturation :
  - SAPHIR, logiciel de gestion de la relation clientèle ;
  - MIRE et ses différents modules : suivi de la production, suivi de la qualité, suivi de la force motrice ;
  - J@DE, logiciel de gestion et des achats ;
  - eSigis, logiciel de cartographie ;
  - GEREMI, logiciel de télésurveillance.
- "Assurances" : ce poste comprend :
  - La prime d'assurance responsabilité civile relative au contrat. Cette assurance a pour objet de garantir les tiers des dommages matériels, corporels et incorporels dont la responsabilité incomberait au délégataire ;
  - Les primes dommages ouvrages ;
  - Les autres primes particulières d'assurance s'il y a lieu ;
  - Les franchises appliquées en cas de sinistre.
- "Locaux" : ce poste comprend les charges relatives à l'utilisation des locaux.
- "Divers" : autres charges.

9. Frais de contrôle :

Ces frais concernent le contrôle contractuel du service, lorsque sa charge incombe au délégataire.

10. Contribution aux Services Centraux et Recherche :

Une quote-part de frais de structures nationale et régionale, telle que décrite au chapitre 1, est imputée sur chaque contrat.

11. Collectivités et autres organismes publics :

Ce poste comprend :

- La part communale ou intercommunale ;
- Les taxes (TVA) ;
- Les redevances (Agence de l'eau, voies navigables de France, etc).

12. Charges relatives aux Renouvellements :

« Garantie pour continuité de service » : cette rubrique correspond à la situation (renouvellement dit "fonctionnel") dans laquelle le délégataire est tenu de prendre à sa charge et à ses risques et périls l'ensemble des dépenses d'entretien, de réparation et de renouvellement des ouvrages nécessaires à la continuité du service. Le délégataire se doit de les assumer à ses frais sans que cela puisse donner lieu à un ajustement (en plus ou en moins) de sa rémunération contractuelle. Le montant indiqué dans cette rubrique correspond à la somme des charges réelles de renouvellement non programmé et des charges réelles d'entretien électromécanique.

"Programme contractuel de renouvellement" : cette rubrique correspond aux engagements contractuels du délégataire, sur un programme prédéterminé de travaux. Il s'agit généralement d'un lissage économique sur la durée du contrat.

"Compte (ou Fonds contractuel) de renouvellement" : le délégataire est tenu de prélever régulièrement sur ses produits un certain montant et de le consacrer aux dépenses de renouvellement dans le cadre d'un suivi pluriannuel spécifique. Un décompte contractuel est alors tenu qui borne strictement les obligations des deux parties. Dans la mesure où l'obligation du délégataire au titre d'un exercice donné est strictement égale à la dotation au compte (ou fonds contractuel), c'est le montant de cette dotation qui doit alors figurer sur le CARE.

Pour un même contrat, plusieurs de ces notions peuvent exister.



### 13. Charges relatives aux Investissements :

Elles comprennent les différents types d'obligations existant dans le contrat :

- Programme contractuel d'investissements ;
- Fonds contractuel d'investissements ;
- Annuité d'emprunts de la collectivité prises en charge par le délégataire ;
- Investissements incorporels.

Les montants engagés par le délégataire au titre des investissements réalisés sur le contrat font l'objet d'un amortissement financier présenté sur le CARE sous forme d'une annuité constante.

Les charges relatives au remboursement d'annuités d'emprunts contractés par la collectivité et que le délégataire s'est engagé contractuellement à rembourser font l'objet d'un calcul actuariel consistant à ramener chaque annuité en investissement début de période et à définir le montant de l'annuité constante sur toute la durée du contrat permettant d'obtenir une Valeur Actuelle Nette (VAN) égale à zéro.

### 14. Charges relatives aux Investissements du domaine privé :

Le montant de cette rubrique comprend l'amortissement du matériel, des engins et véhicules, du gros outillage, et des compteurs propriété de l'entreprise affectés au contrat ainsi que les frais financiers relatifs au financement de ces immobilisations calculés sur la base de la valeur nette comptable moyenne de celles-ci.

### 15. Perte sur créances irrécouvrables et contentieux recouvrement :

Ce poste comprend :

- Les annulations de créances incluant notamment celles au titre du Fonds de Solidarité Logement (FSL Eau)
- Les provisions pour créances douteuses
- Les frais d'actes et de contentieux.

## **4) Résultat avant Impôt**

Il s'agit de la différence entre les produits et les charges.

## **5) Impôt sur les sociétés**

Cet impôt ne s'applique que pour les contrats ayant un Résultat avant Impôt bénéficiaire. Le taux d'impôt sur les sociétés appliqué au résultat des contrats est de 33.33%.

## **6) Résultat**

Il s'agit du Résultat restant après éventuel Impôt sur les Sociétés.

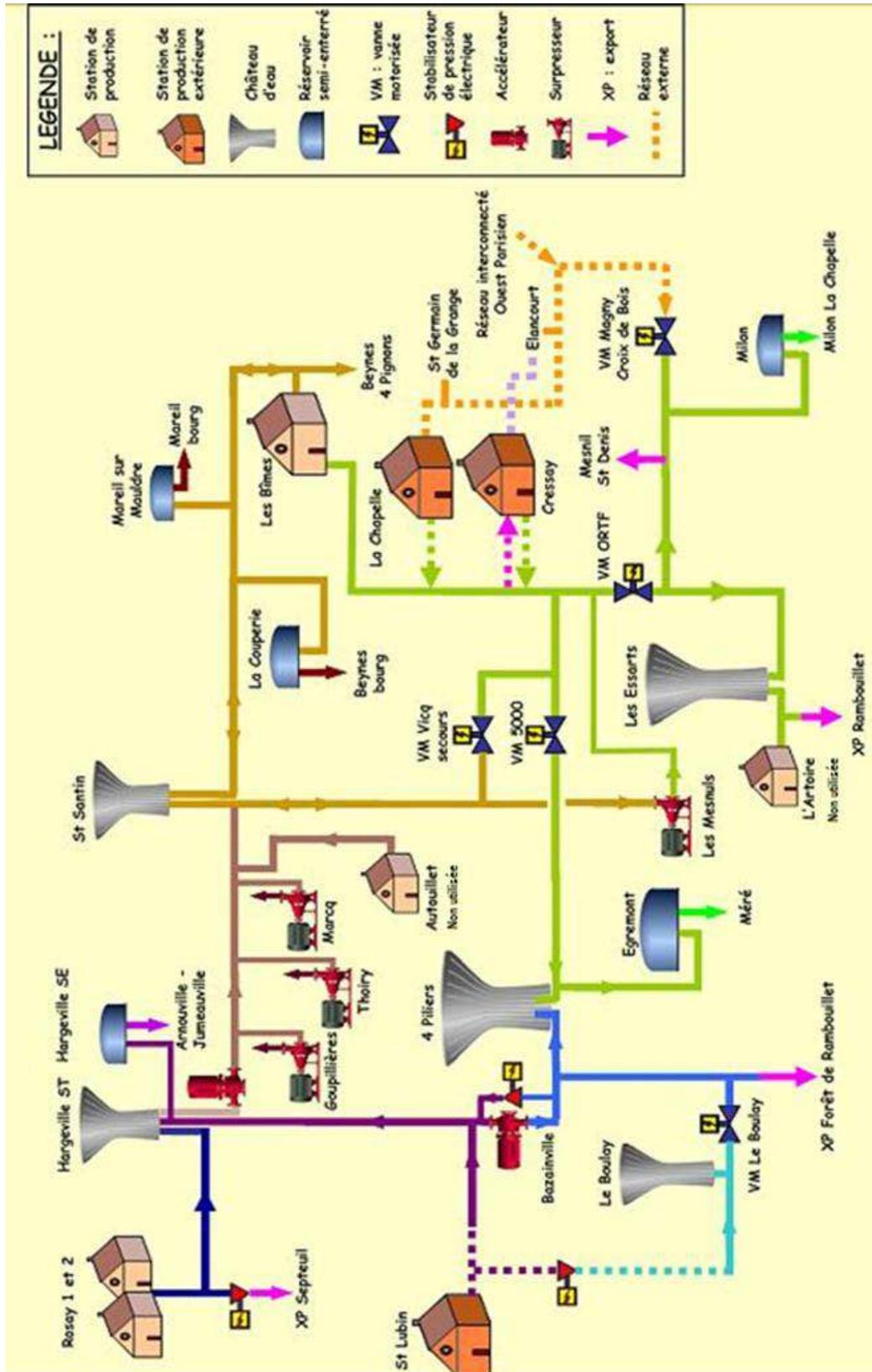


12.

## LE PATRIMOINE DE SERVICE

*Votre patrimoine sous  
surveillance*

**Schéma de fonctionnement :**





## LE PATRIMOINE DE SERVICE

### Les ressources ou ouvrages de prélèvement d'eaux brutes

Ouvrage	Année de mise en service	Capacité nominale	Nature de l'eau	Télesurveillance	Groupe électrogène	Commune
Station de production de Rosay	Rosay 1 : 1959 Rosay 2 : 1974	200 m <sup>3</sup> /h	Souterraine : Nappe – Calcaires de Septeuil	Oui	Non	ROSAY
Station de production des Bîmes	B1 : 1961 B2 : 1989	500 m <sup>3</sup> /h	Souterraine : Nappe – Craie du Sénonien	Oui	Non	MAREIL-SUR-MAULDRE

Chaque station comporte deux forages et est équipée d'une filtration sur charbons actifs en grains, d'une désinfection au chlore gazeux, d'une bache de stockage (voir ci-après) et de groupes de pompage de reprise. La station des Bîmes comprend en outre une pré-ozonation et une rectification du pH. La mise en œuvre des filières de décarbonatation sur les 2 sites complète le process de traitement depuis fin 2017.

Les forages de l'Artoire et d'Autouillet sont hors service.

### Les ouvrages de stockage

#### *Châteaux d'eau et réservoirs sur tour :*

Libellé	Capacité stockage	Cote trop plein	Cote radier	Cote sol	Télesurveillance	Commune
Réservoir des Quatre Piliers	5000 m <sup>3</sup>	220	208	177	Oui	GAMBAIS
Réservoir du Boulay	1000 m <sup>3</sup>	170	162	126,2	Oui	GAMBAIS
Réservoir des Essarts	2000 m <sup>3</sup>	220	215	173,3	Oui	LES ESSARTS-LE-ROI
Réservoir de Saint Santin - Marcq - Cuve	2000 m <sup>3</sup>	185	179	167	Oui	MARCQ
Réservoir de Saint Martin des Champs	2000 m <sup>3</sup>	190	184	173,3	Oui	SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS

#### *Réservoirs semi-enterrés, Bâches de reprise et bâches de surpression :*

Nom de la bache	Capacité stockage	Télesurveillance	Commune	Type
Bâche eau traitée production des Bîmes	500 m <sup>3</sup>	Oui	MAREIL-SUR-MAULDRE	Bâche de reprise
Bâche eau traitée production de Rosay	200 m <sup>3</sup>	Oui	ROSAY	Bâche de reprise
Bâche de Beynes	500 m <sup>3</sup>	Oui	BEYNES	Bâche de surpression
Bâche de Mareil sur Mauldre	200 m <sup>3</sup>	Oui	MAREIL-SUR-MAULDRE	Bâche de surpression
Bâche surpression de Egremont	1300 m <sup>3</sup>	Oui	MERE	Bâche de surpression
Bâche de Milon-la-Chapelle	200 m <sup>3</sup>	Oui	MILON-LA-CHAPELLE	Bâche de surpression
Bâche du Bout des Clos 1000 m <sup>3</sup>	1000 m <sup>3</sup>	Oui	MAUREPAS	Réservoir semi enterré
Bâche du Bout des Clos 3000 m <sup>3</sup>	3000 m <sup>3</sup>	Oui	MAUREPAS	Réservoir semi enterré
Bâches des Bineaux - Flacourt	400 m <sup>3</sup>	Oui	MAUREPAS	Réservoir semi enterré



## Installations de surpression

Désignation	Commune	Année de mise en service	Débit nominal	Télesurveillance	Groupe électrogène	Description
Accélérateur de Bazainville	BAZAINVILLE	1995	90 m3/h	Oui	Non	-
Surpression en ligne de Goupillières	GOUPILLIERES	1993	9 m3/h	Oui	Non	-
Surpression en ligne des Mesnuls	LES MESNULS	1994	70 m3/h	Oui	Non	-
Reprise du réservoir de Marcq Saint Santin	MARCQ	-	-	Oui	Non	-
Surpression en ligne de Marcq	MARCQ	1998	72 m3/h	Oui	Non	-
Accélérateur de Saint Martin des Champs	SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS	1995	200 m3/h	Oui	Non	-
Surpression en ligne de Thoiry	THOIRY	1998	12 m3/h	Oui	Non	-

## Le réseau

Le réseau se constitue des équipements publics (canalisations et ouvrages annexes) acheminant, de manière générale gravitaire ou sous pression, l'eau potable issue des unités de potabilisation jusqu'aux points de raccordement des branchements des abonnés ou des appareils publics (bornes d'incendie, d'arrosage etc.) et jusqu'aux points de livraison d'eau en gros. Il est constitué d'équipements hydrauliques, de conduites de transport et de conduites de distribution mais ne comprend pas les branchements.

Matériau	Diamètre (mm)	Longueur (ml)
Acier	0	36
Acier	100	15135
Acier	125	8952
Acier	150	3111
Acier	200	2004
Acier	250	8285
Acier	300	26
Acier	350	5736
Acier	40	786
Acier	400	46
Acier	50	337
Acier	60	21617
Acier	600	9
Acier	65	1903
Acier	80	28107
Amiante ciment	100	7746
Amiante ciment	125	904
Amiante ciment	150	7027
Amiante ciment	200	940
Amiante ciment	300	282
Amiante ciment	400	1585
Amiante ciment	60	4435
Amiante ciment	80	5850



Matériau	Diamètre (mm)	Longueur (ml)
Béton	300	44
Fonte	0	44
Fonte	100	53814
Fonte	110	3456
Fonte	125	24799
Fonte	150	189766
Fonte	160	2145
Fonte	200	28345
Fonte	25	9
Fonte	250	43055
Fonte	300	37316
Fonte	350	22
Fonte	40	1533
Fonte	400	27568
Fonte	50	122
Fonte	500	26246
Fonte	60	25814
Fonte	600	18440
Fonte	70	5435
Fonte	80	21144
Fonte	90	2486
Inconnu	0	4377
Inconnu	100	961
Inconnu	110	46
Inconnu	125	18
Inconnu	150	72
Inconnu	350	26
Inconnu	50	109
Inconnu	60	5
Plomb	40	128
Polyéthylène	0	77
Polyéthylène	110	485
Polyéthylène	125	1225
Polyéthylène	160	1388
Polyéthylène	180	1104
Polyéthylène	25	90
Polyéthylène	32	78
Polyéthylène	40	53
Polyéthylène	50	6588
Polyéthylène	63	6410
Polyéthylène	75	393
Polyéthylène	90	1091
Pvc	100	46
Pvc	110	110314
Pvc	125	2634
Pvc	140	3153
Pvc	150	30
Pvc	160	7615
Pvc	20	6
Pvc	200	942





Matériau	Diamètre (mm)	Longueur (ml)
Pvc	32	134
Pvc	40	2787
Pvc	50	7274
Pvc	60	13
Pvc	63	108672
Pvc	75	1781
Pvc	80	451
Pvc	90	49621
Total		956659

### Les équipements de réseau

Type équipement	Nombre
Compteurs et débitmètres	142
Defense incendie	1455
Régulateur / Réducteur	53
Vanne / Robinet	5602
Ventouse	222
Vidange / Purge	2069

### Le linéaire de canalisations par commune

COMMUNE	LINEAIRE
ANDELU	3,65
AUTEUIL	8,78
AUTOUILLET	9,09
BAZAINVILLE	23,30
BAZOUCHES SUR GUYONNE	15,60
BEHOUST	7,41
BEYNES	61,66
BOINVILLIERS	5,17
BOISSY SANS AVOIR	7,97
ELANCOURT	51,70
FLEXANVILLE	8,13
GALLUIS	10,55
GAMBAIS	43,41
GAMBAISEUIL	2,86
GARANCIERES	20,49
GOUPILLIERES	8,58
GROSROUVRE	22,11
HARGEVILLE	0,01
JOUARS PONTCHARTRAIN	47,59
LA QUEUE LES YVELINES	21,80
LE MESNIL SAINT DENIS	42,11
LE PERRAY EN YVELINES	46,52
LE TREMBLAY SUR MAULDRE	9,76



COMMUNE	LINEAIRE
LES ESSARTS LE ROI	49,50
LES MESNULS	15,60
LEVIS SAINT NOM	21,19
MAGNY LES HAMEAUX	52,56
MARCQ	10,55
MAREIL LE GUYON	6,53
MAREIL SUR MAULDRE	17,73
MAULETTE	14,18
MAUREPAS	1,78
MERE	27,42
MILLEMONT	3,43
MILON LA CHAPELLE	6,34
MONTAINVILLE	12,47
MONTFORT L'AMAURY	24,88
NEAUPHLE LE VIEUX	16,42
ORGERUS	29,39
OSMOY	6,14
PRUNAY LE TEMPLE	4,21
RICHEBOURG	14,73
ROSAY	11,51
SAINT FORGET	9,89
SAINT GERMAIN DE LA GRANGE	11,60
SAINT LAMBERT	9,56
SAINT MARTIN DES CHAMPS	10,86
SAINT REMY L'HONORE	26,52
SAULX MARCHAIS	4,64
SEPTEUIL	2,19
TACOIGNIERES	8,53
THOIRY	14,76
VICQ	9,35
VIEILLE EGLISE EN YVELINES	9,05
VILLIERS LE MAHIEU	11,23
VILLIERS SAINT FREDERIC	3,67
<b>TOTAL</b>	<b>956,66</b>

### Les compteurs

Diamètre Age	<=15mm	20mm	25mm	30mm	40mm	50mm	>50mm	Total
1	140	0	0	7	8	0	0	155
2	2804	240	0	27	21	3	2	3097
3	2775	219	0	17	17	0	3	3031
4	2455	311	0	45	0	0	0	2811
5	3036	69	0	5	28	0	4	3142
6	3405	62	0	13	78	0	18	3576





7	2665	32	0	11	103	0	3	2814
8	820	17	0	7	2	0	3	849
9	931	46	0	11	1	0	12	1001
10	815	29	0	5	6	1	4	860
11	2858	215	0	40	122	0	7	3242
12	3225	448	0	19	21	0	5	3718
13	896	134	0	25	33	3	24	1115
14	1089	785	0	13	33	2	8	1930
15	2225	229	0	25	29	0	1	2509
16	1068	178	0	7	17	2	0	1272
17	368	55	0	34	14	1	5	477
18	152	97	1	9	31	1	5	296
19	322	92	0	18	19	7	3	461
20	265	122	1	11	22	9	2	432
21	234	64	2	9	23	6	5	343
22	372	95	1	25	5	0	3	501
>22	748	309	2	86	20	0	7	1172
<b>Total</b>	<b>33668</b>	<b>3848</b>	<b>7</b>	<b>469</b>	<b>653</b>	<b>35</b>	<b>124</b>	<b>38804</b>



13.

## LE SERVICE AUX USAGERS

*Leur satisfaction au cœur de  
nos préoccupations*



## LA GESTION CLIENTELE

### Les branchements par commune :

	2017	2018	2019	2020	2021	Evolution
ANDELU	179	180	197	211	212	0,5%
AUTEUIL	382	386	394	397	400	0,8%
AUTOUILLET	252	266	270	273	277	1,5%
BAZAINVILLE	599	598	602	609	612	0,5%
BAZOCHES-SUR-GUYONNE	314	327	334	341	347	1,8%
BEHOUST	220	217	218	223	229	2,7%
BEYNES	2 520	2 595	2 602	2 639	2 669	1,1%
BOINVILLIERS	132	134	133	135	140	3,7%
BOISSY-SANS-AVOIR	254	259	261	263	270	2,7%
ELANCOURT	3 310	3 345	3 350	3 379	3 482	3%
FLEXANVILLE	245	249	252	258	264	2,3%
GALLUIS	514	527	529	548	552	0,7%
GAMBAIS	1 097	1 103	1 116	1 130	1 151	1,9%
GAMBAISEUIL	34	35	35	35	35	0%
GARANCIERES	972	1 002	1 020	1 058	1 067	0,9%
GOUPILLIERES	237	241	240	241	251	4,1%
GROSROUVRE	460	473	483	495	498	0,6%
JOUARS-PONTCHARTRAIN	0	0	2 230	2 261	2 271	0,4%
LA QUEUE-LES-YVELINES	851	892	951	975	1 032	5,8%
LE MESNIL-SAINT-DENIS	2 436	2 454	2 470	2 473	2 572	4%
LE PERRYAY-EN-YVELINES	2 577	2 602	2 604	2 610	2 624	0,5%
LE TREMBLAY-SUR-MAULDRE	385	384	381	388	389	0,3%
LES ESSARTS-LE-ROI	2 406	2 456	2 473	2 474	2 496	0,9%
LES MESNULS	441	441	441	439	443	0,9%
LEVIS-SAINT-NOM	726	740	742	743	747	0,5%
MAGNY-LES-HAMEAUX	2 703	2 720	2 809	2 819	2 843	0,9%
MARCQ	333	337	342	349	347	-0,6%
MAREIL-LE-GUYON	179	182	182	188	189	0,5%
MAREIL-SUR-MAULDRE	700	698	706	706	707	0,1%
MAULETTE	417	443	449	456	457	0,2%
MERE	780	796	810	820	832	1,5%
MILLEMONT	120	122	122	124	123	-0,8%
MILON-LA-CHAPELLE	109	110	110	109	110	0,9%
MONTAINVILLE	248	259	258	263	266	1,1%
MONTFORT-L'AMAURY	1 142	1 150	1 150	1 148	1 161	1,1%
NEAUPHLE-LE-VIEUX	359	365	367	374	375	0,3%
ORGERUS	1 130	1 134	1 147	1 157	1 167	0,9%



	2017	2018	2019	2020	2021	Evolution
OSMOY	164	170	170	170	171	0,6%
PRUNAY-LE-TEMPLE	151	157	159	160	160	0%
RICHEBOURG	492	495	497	508	515	1,4%
ROSAY	182	185	186	190	191	0,5%
SAINT-FORGET	222	228	225	228	228	0%
SAINT-GERMAIN-DE-LA-GRANGE	631	645	647	652	655	0,5%
SAINT-LAMBERT	162	162	163	163	164	0,6%
SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS	147	150	150	152	152	0%
SAINT-REMY-L'HONORE	604	654	655	653	658	0,8%
SAULX-MARCHAIS	357	364	368	373	375	0,5%
TACOIGNIERES	413	424	435	454	509	12,1%
THOIRY	552	561	561	557	573	2,9%
VICQ	146	150	164	166	171	3%
VIEILLE-EGLISE-EN-YVELINES	334	343	347	350	355	1,4%
VILLIERS-LE-MAHIEU	310	318	323	324	327	0,9%
<b>Total</b>	<b>34 630</b>	<b>35 228</b>	<b>37 830</b>	<b>38 211</b>	<b>38 811</b>	<b>1,57%</b>

### Les volumes par commune :

Les périodes de consommation présentées ci-dessous sont les suivantes :

- ➔ exercice 2017 : d'avril 2016 à avril 2017
- ➔ exercice 2018 : d'avril 2017 à avril 2018
- ➔ exercice 2019 : d'avril 2018 à avril 2019
- ➔ exercice 2020-2021 : d'avril 2019 à avril 2021

Les dates de relève correspondantes sont le 13/04/2017, le 9/04/2018, le 07/04/2019 et le 08/04/2021, soit une période de relève de 732 jours pour l'exercice 2020-2021.

Le volume réel comptabilisé pour 2019-20 et 2020-21 (2 exercices) est par conséquent de 11 110 210 m3 et le volume extrapolé à 365 jours de 5 539 927 m3. Ce dernier est détaillé ci-dessous par commune :

	2017	2018	2019	2020-2021	Evolution
ANDELU	19 932	23 098	20 412	21 089	3,3%
AUTEUIL	39 261	42 336	43 493	41 084	-5,5%
AUTOUILLET	22 008	26 166	28 295	28 706	1,5%
BAZAINVILLE	85 349	89 473	91 608	92 384	0,8%
BAZOUCHES-SUR-GUYONNE	36 869	36 429	40 952	43 520	6,3%
BEHOUST	34 993	32 958	34 795	50 189	44,2%
BEYNES	337 969	343 874	336 129	329 487	-2,0%
BOINVILLIERS	15 538	19 113	16 552	25 797	55,9%
BOISSY-SANS-AVOIR	27 383	28 312	26 765	27 446	2,5%
ELANCOURT	913 400	878 599	834 922	874 932	4,8%
FLEXANVILLE	30 636	26 938	23 695	23 685	0,0%
GALLUIS	47 221	54 682	58 317	63 285	8,5%
GAMBAIS	118 310	127 492	130 370	138 497	6,2%
GAMBAISEUIL	4 427	3 768	4 393	3 954	-10,0%
GARANCIERES	110 541	118 429	107 780	119 614	11,0%
GOUPILLIERES	34 011	30 519	27 754	33 027	19,0%



	2017	2018	2019	2020-2021	Evolution
GROSROUVRE	60 248	62 677	65 196	76 474	17,3%
JOUARS-PONTCHARTRAIN	-	-	73 395	332 292	352,7%
LA QUEUE-LES-YVELINES	112 976	137 051	122 308	118 889	-2,8%
LE MESNIL-SAINT-DENIS	308 349	301 686	318 839	326 948	2,5%
LE PERRAY-EN-YVELINES	314 743	314 770	325 472	341 711	5,0%
LE TREMBLAY-SUR-MAULDRE	45 328	53 753	54 549	60 727	11,3%
LES ESSARTS-LE-ROI	296 477	312 165	316 374	316 190	-0,1%
LES MESNULS	52 211	65 523	60 787	62 531	2,9%
LEVIS-SAINT-NOM	74 169	78 385	82 957	85 191	2,7%
MAGNY-LES-HAMEAUX	449 025	477 231	427 545	462 917	8,3%
MARCQ	31 409	33 549	33 937	38 889	14,6%
MAREIL-LE-GUYON	32 468	25 459	24 768	26 726	7,9%
MAREIL-SUR-MAULDRE	90 515	83 034	83 660	87 890	5,1%
MAULETTE	59 223	69 450	54 578	62 417	14,4%
MERE	90 735	87 980	108 063	108 301	0,2%
MILLEMONT	11 706	12 234	12 109	13 706	13,2%
MILON-LA-CHAPELLE	21 772	18 157	18 308	20 051	9,5%
MONTAINVILLE	27 630	27 169	25 771	30 229	17,3%
MONTFORT-L'AMAURY	212 362	217 402	205 114	216 658	5,6%
NEAUPHLE-LE-VIEUX	38 471	47 183	42 711	44 476	4,1%
ORGERUS	93 197	112 827	125 511	125 206	-0,2%
OSMOY	16 602	16 800	19 737	19 707	-0,2%
PRUNAY-LE-TEMPLE	17 786	16 060	15 885	17 976	13,2%
RICHEBOURG	83 696	95 994	87 639	92 787	5,9%
ROSAY	18 458	21 448	32 649	22 060	-32,4%
SAINT-FORGET	26 008	24 273	26 088	30 652	17,5%
SAINT-GERMAIN-DE-LA-GRANGE	68 223	67 539	70 423	70 096	-0,5%
SAINT-LAMBERT	30 362	28 983	30 492	31 446	3,1%
SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS	15 265	18 019	14 522	20 578	41,7%
SAINT-REMY-L'HONORE	80 736	77 030	89 546	90 894	1,5%
SAULX-MARCHAIS	34 396	38 271	38 449	39 509	2,8%
TACOIGNIERES	41 539	39 718	55 942	41 812	-25,3%
THOIRY	70 994	69 612	69 662	66 547	-4,5%
VICQ	17 885	19 073	19 804	23 491	18,6%
VIEILLE-EGLISE-EN-YVELINES	61 996	46 447	47 437	52 470	10,6%
VILLIERS-LE-MAHIEU	39 739	42 565	43 512	44 787	2,9%
<b>Total</b>	<b>4 924 547</b>	<b>5 041 708</b>	<b>5 069 971</b>	<b>5 539 927</b>	<b>9,3%</b>

Les volumes consommés peuvent varier d'une année sur l'autre pour plusieurs raisons :

- ➔ Fuites après compteur ou négligence,
- ➔ Augmentation ou diminution du nombre de consommateurs (par ex. création d'un lotissement),
- ➔ Recherche d'économies d'eau chez les particuliers (renouvellement des équipements électroménagers, mise en place d'une citerne de récupération des eaux pluviales etc.)
- ➔ Activité non domestique (fluctuations de consommation chez les industriels, agriculteurs, établissements publics, etc.)
- ➔ Période de relève (si le nombre de jours entre deux relèves n'est pas exactement de 365) etc.

Plus précisément entre 2019 et 2020, on constate plusieurs évolutions notables (de plus de 20%) :

- ➔ Béhoust : variation de consommation d'un gros consommateur
- ➔ Boinvilliers : redressement de facture
- ➔ Rosay, St Martin et Tacoignières : fuites après compteur
- ➔ Jouars-Pontchartrain : période 2019 = janvier-avril et période 2020 = une année complète



## Caractéristiques des consommations hors VEG

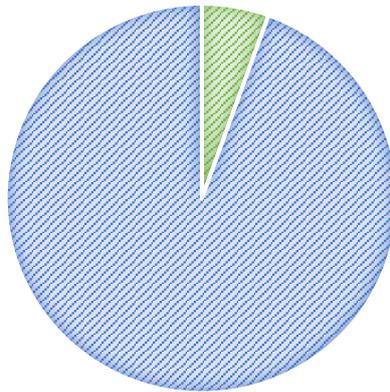
Commune	Nb branchements sans consommation	Nb branchements avec consommation
RICHEBOURG	0	1
ANDELU	9	203
AUTEUIL	21	379
AUTOUILLET	17	260
BAZAINVILLE	31	581
BAZOUCHES-SUR-GUYONNE	32	315
BEHOUST	16	213
BEYNES	119	2550
BOINVILLIERS	10	130
BOISSY-SANS-AVOIR	20	250
ELANCOURT	187	3295
LES ESSARTS-LE-ROI	112	2384
FLEXANVILLE	26	238
GALLUIS	34	518
GAMBAIS	72	1079
GAMBAISEUIL	4	31
GARANCIERES	86	981
GOUPILLIERES	21	230
GROSROUVRE	41	457
JOUARS-PONTCHARTRAIN	84	2187
LEVIS-SAINT-NOM	46	701
MAGNY-LES-HAMEAUX	176	2667
MARCQ	17	330
MAREIL-LE-GUYON	14	175
MAREIL-SUR-MAULDRE	24	683
MAULETTE	27	430
MERE	57	775
LE MESNIL-SAINT-DENIS	84	2488
LES MESNULS	23	420
MILLEMONT	3	120
MILON-LA-CHAPELLE	6	104
MONTAINVILLE	17	249
MONTFORT-L'AMAURY	62	1099
NEAUPHLE-LE-VIEUX	24	351
ORGERUS	72	1095
OSMOY	5	166
LE PERRYAY-EN-YVELINES	122	2502
PRUNAY-LE-TEMPLE	9	151
LA QUEUE-LES-YVELINES	88	944
RICHEBOURG	32	482
ROSAY	5	186
SAINT-FORGET	12	216
SAINT-GERMAIN-DE-LA-GRANGE	25	630
SAINT-LAMBERT	6	158
SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS	11	141
SAINT-REMY-L'HONORE	33	625
SAULX-MARCHAIS	19	356
TACOIGNIERES	62	447
THOIRY	38	535
LE TREMBLAY-SUR-MAULDRE	31	358
VICQ	20	151



Commune	Nb branchements sans consommation	Nb branchements avec consommation
VIEILLE-EGLISE-EN-YVELINES	16	339
VILLIERS-LE-MAHIEU	16	311
<b>Total</b>	<b>2144</b>	<b>36667</b>

■ Nb branchements sans consommation

■ Nb branchements avec consommation



# LA FACTURE 120 M<sup>3</sup>

Vos Contacts :

Accueil : 20 ROUTE DU PETIT CLOS  
78490 GALLUIS  
Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30

Téléphone : 01 77 78 80 01  
Du lundi au vendredi de 8h à 18h

Dépannage 24h/24 : 01 77 78 80 09 (prix d'un appel local)

**SPECIMEN**  
01 Janvier 2022

Courrier : TSA 51161  
92894 NANTERRE CEDEX 09

Référence à rappeler  
\*\*\*\*\*

19

DESTINATAIRE  
DE LA FACTURE

\*\*\*\*\*

\*\*\*\*\*

NOM DU CLIENT

\*\*\*\*\*

Distribution de l'eau :

**SIRYAE**

Ce document est une simulation de facture.

Cette simulation a été menée pour une consommation de 120 m<sup>3</sup>.

Abonnement TTC	11,64 €	
Consommation TTC	249,53 €	soit 0,0021 €/Litre
<b>Total facture TTC</b>	<b>261,17 €</b>	

SAUR SAS au capital de 101520000 € RCD Nantaise 332579954 Siège Social 11 Chemin de Bretagne 92130 ISSY LES MOULINEAUX TVA Intracommunautaire n° FR26339379954-NAF 3600  
Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion de votre dossier client. Conformément aux articles 39 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée en 2004 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous bénéficiez d'un droit d'accès et le cas échéant d'un droit de rectification ou d'opposition des informations vous concernant en vous adressant à SAUR, 1 rue Antoine Lavoisier, Guyancourt. Toute information communiquée à SAUR dans le cadre d'un courrier ou par le site internet sera conservée.

**A NE PAS PAYER**

SPECIMEN

**A NE PAS PAYER**



BRANCHEMENT	COMPTEUR					Consommation m3	Information
	Numéro	Diamètre					
ELANCOURT	J14HA156867N	D15 mm				120	Conso. simulée
<b>TOTAL CONSOMMATION</b>						120	

SPECIMEN		FACTURE N° Simulation		Tranche	Quantité	Prix / U	Consommation	Abonnement	TVA
Distribution de l'eau		197,03 € HT	207,87 € TTC	m3	m3	€ HT	€ HT	€ HT	%
Abonnement part SAUR			07-2021 / 06-2022					11,03	5,50
Consommation part Syndicale			07-2021 / 06-2022		120	0,3700	44,40		5,50
Consommation part SAUR			07-2021 / 06-2022		120	1,0800	129,60		5,50
Préservation des ressources en eau (Agence de l'Eau)			07-2021 / 06-2022		120	0,1000	12,00		5,50

Organismes publics		50,52 € HT	53,30 € TTC	Tranche	Quantité	Prix / U	Consommation	Abonnement	TVA
				m3	m3	€ HT	€ HT	€ HT	%
Voies Navigables de France			07-2021 / 06-2022		120	0,0010	0,12		5,50
Lutte contre la pollution (Agence de l'eau)			07-2021 / 06-2022		120	0,4200	50,40		5,50

<b>Total Facture</b>	<b>261,17 € TTC</b>
----------------------	---------------------

HT soumis à TVA : 247,55 €  
TVA sur les débits : 13,62 €

**ABONNEMENT**

Montant indépendant de la consommation correspondant à la mise à disposition des services et destiné à couvrir des charges fixes.

**CONSOMMATION**

Volume en m<sup>3</sup> enregistré par le compteur entre deux relevés. Lorsqu'il n'a pas été possible de relever le compteur, la consommation peut être estimée. La consommation eau constitue la base de calcul de la collecte et du traitement des eaux usées.

Conformément à l'article L.441-3 du Code de Commerce, il sera appliqué à tout professionnel en situation de retard de paiement une indemnité forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement.

**ORGANISMES PUBLICS**

Les Agences De l'Eau sont des établissements publics de l'Etat et ont pour mission de lutter contre les pollutions, gérer les ressources en eau et préserver les milieux aquatiques. La taxe intitulée Voies navigables de France concerne les communes qui prélèvent ou rejettent de l'eau dans une voie navigable.





Vos Contacts :

Accueil : 6 RUE DU PETIT CLOS  
78490 GALLUIS  
Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30

Téléphone : 01 77 78 80 01  
Du lundi au vendredi de 8h à 18h

Dépannage 24h/24 : 01 77 78 80 09 (prix d'un appel local)

**SPECIMEN**  
01 Janvier 2021

Référence à rappeler  
\*\*\*\*\*

Courrier : TSA 51161  
92894 NANTERRE CEDEX 09

19

DESTINATAIRE  
DE LA FACTURE

\*\*\*\*\*

\*\*\*\*\*

NOM DU CLIENT  
\*\*\*\*\*

Distribution de l'eau :

**SIRYAE**

**Ce document est une simulation de facture.**

Cette simulation a été menée pour une consommation de 120 m3.

Abonnement TTC	11,27 €	
Consommation TTC	244,67 €	soit 0,0020 €/Litre
<b>Total facture TTC</b>	<b>255,94 €</b>	
	<b>255,94 €</b>	

SAUR SAS au capital de 101529000 € RCS Nanterre 339379984 Siège Social 11 Chemin de Bretagne 92130 ISSY LES MOULINEAUX TVA Intracommunautaire n° FR28339379984-NAF 3800  
Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion de votre dossier client. Conformément aux articles 39 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée en 2004 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de la cas échéant d'un droit de rectification ou suppression des informations vous concernant en vous adressant à SAUR, 1 rue Antoine Lavoisier, Cuyencourt. Toute information communiquée à SAUR dans le cadre d'un courrier ou par le site internet sera conservée.

**A NE PAS PAYER**

SPECIMEN

**A NE PAS PAYER**





BRANCHEMENT	COMPTEUR					Consommation m3	Information
	Numéro	Diamètre					
ELANCOURT	J14HA156867N	015 mm				120	Conso. simulée
<b>TOTAL CONSOMMATION</b>						<b>120</b>	

SPECIMEN		FACTURE N° Simulation		Tranche	Quantité	Prix / U	Consommation	Abonnement	TVA
<b>Distribution de l'eau</b>	192,08 € HT	<b>202,64 € TTC</b>		m3	m3	€ HT	€ HT	€ HT	%
Abonnement part SAUR		07-2020 / 06-2021						10,68	5,50
Consommation part Syndicale		07-2020 / 06-2021			120	0,3700	44,40		5,50
Consommation part SAUR		07-2020 / 06-2021			120	1,0457	125,48		5,50
Préservation des ressources en eau (Agence de l'Eau)		07-2020 / 06-2021			120	0,0960	11,52		5,50

Organismes publics				Tranche	Quantité	Prix / U	Consommation	Abonnement	TVA
	50,52 € HT	<b>53,30 € TTC</b>		m3	m3	€ HT	€ HT	€ HT	%
Voies Navigables de France		07-2020 / 06-2021			120	0,0010	0,12		5,50
Lutte contre la pollution (Agence de l'eau)		07-2020 / 06-2021			120	0,4200	50,40		5,50

<b>Total Facture</b>	<b>255,94 € TTC</b>
----------------------	---------------------

HT soumis à TVA : 242,60 €  
TVA sur les débits : 13,34 €

#### ABONNEMENT

Montant indépendant de la consommation correspondant à la mise à disposition des services et destiné à couvrir des charges fixes.

#### CONSOMMATION

Volume en m<sup>3</sup> enregistré par le compteur entre deux relevés. Lorsqu'il n'a pas été possible de relever le compteur, la consommation peut être estimée. La consommation eau constitue la base de calcul de la collecte et du traitement des eaux usées.

Conformément à l'article L 441-3 du Code de Commerce, il sera appliqué à tout professionnel en situation de retard de paiement une indemnité forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement.

#### ORGANISMES PUBLICS

Les Agences De l'Eau sont des établissements publics de l'Etat et ont pour mission de lutter contre les pollutions, gérer les ressources en eau et préserver les milieux aquatiques.

La taxe intitulée **Voies navigables de France** concerne les communes qui prélèvent ou rejettent de l'eau dans une voie navigable.







14.

**BILAN DE L'ACTIVITE  
DE CETTE ANNEE**  
*Un regard sur notre activité*



## LES VOLUMES D'EAU

### A noter

La crise sanitaire due à la COVID nous a conduit à estimer les consommations des abonnés en 2020, ce qui ne nous permet pas de produire des indicateurs réels de performances hydrauliques sur l'exercice 2021 (avril 2020 – avril 2021) : ces indicateurs sont donc calculés sur la période cumulée avril 2019 – avril 2021.

### Bilan des besoins et ressources, performances hydrauliques du réseau

Les volumes ci-dessous prennent en compte la période de relève des compteurs des abonnés, d'avril 2019 à avril 2021 et sont extrapolés à 365 jours.

Précédemment, jusqu'à l'exercice 2015, la période de relève prise en compte allait d'octobre en octobre.

Libellé de la station	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
les Bîmes	2 949 173	3 117 458	2 997 893	3 010 352	3 152 894	3 326 765	2 885 857
Rosay 1	931 870	1 019 967	976 825	923 482	1 070 405	1 003 846	1 078 455
Rosay 2	547 156						
<b>Total</b>	<b>3 881 043</b>	<b>4 137 425</b>	<b>3 974 718</b>	<b>3 933 834</b>	<b>4 223 299</b>	<b>4 330 611</b>	<b>3 964 313</b>
évolution N/N-1	13,60%	6,60%	-3,93%	-1,03%	7,36%	2,54%	-8,46%

### Importation

Collectivité ou fermier / installation	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
DAMMARTIN > BOINVILLIERS	0	0	20 403	23 320	1 723	5 567	2 229
RAMBOUILLET	0	0	0	0	0	0	0
SIAEP JOUARS > ELANCOURT	14 116	22 433	13 596	25 721	29 594	0	0
SIAEP JOUARS > NEAUPHLE	0	0	0	10 800	197 186	0	0
SIVRD	1 096 730	1 256 119	1 190 203	1 133 323	959 059	1 169 729	1 106 841
SQY LA VERRIERE > LE MESNIL	174	174	10 637	0	0	994 464	1 000 562
SUEZ ELANCOURT	931 102	955 890	913 931	938 451	876 733		
SUEZ LA CHAPELLE	476 913	347 021	484 045	506 253	675 831	749 007	1 620 003
SUEZ MORSANG	22 349	18 887	50 171	26 697	32 294	21 757	17 459
SUEZ ST GERMAIN DE LA GRANDE	77 168	77 811	79 999	75 809	77 977	82 818	73 188
<b>Total</b>	<b>2 618 552</b>	<b>2 678 335</b>	<b>2 762 985</b>	<b>2 740 374</b>	<b>2 850 397</b>	<b>3 023 342</b>	<b>3 820 281</b>
évolution N/N-1	-4,50%	2,30%	3,16%	-0,82%	4,01%	6,07%	26,36%



## Exportation

Désignation destination	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
DAMMARTIN EN SERVE	0	0	2593	4233	704	3 547	868
GPSEO Arnouville Hargeville	190 138	201 728	160 365	171 480	178 314	155 821	187 808
GPSEO Flacourt	0	0	3782	9606	10592	12 142	9 011
LE MESNIL-ST-DENIS	0	0	0	0	0	0	0
RAMBOUILLET	59 074	29 169	32 871	31 289	30 086	27 162	32 469
SEPTEUIL	135 959	128 567	134 550	129 613	123 418	132 993	141 821
SIAEP BOINVILLIERS Hameau de St-Correntin	6 288	5 145	905	0	0	0	0
SIAEP FORET DE RAMBOUILLET Bourdonné	38 580	38 631	20 829	5 648	22 602	22 000	22 000
SIAEP JPM Cressay	14 657	18 354	6 559	0	241 506	0	0
SIVRD	71 155	274 869	251 761	235 753	243 782	220 961	252 058
SQY LA VERRIERE	0	0	68	0	0	0	0
SQY MAUREPAS	0	0	0	0	0	23 066	25 766
SUEZ AUFFARGIS	-1 982	-2 244	-430	4648	8732	7 745	5 151
SUEZ CRESPIERES	1 760	1 667	1 647	2 163	2 412	2 821	1 994
SUEZ MORSANG	0	0	31 650	0	0	0	0
<b>Total</b>	<b>515 629</b>	<b>695 886</b>	<b>647 150</b>	<b>594 433</b>	<b>862 148</b>	<b>608 258</b>	<b>678 948</b>
évolution N/N-1	5,20%	35,00%	-7,00%	-8,15%	45,04%	-29,45%	11,62%

## Bilan hydraulique

Volume mis en distribution = Volume produit + Volume importé – Volume exporté

Désignation	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
volume produit	3 881 043	4 137 425	3 974 718	3 933 834	4 223 299	4 330 611	3 964 313
volume importé	2 618 552	2 678 335	2 762 985	2 740 374	2 850 397	3 023 342	3 820 281
volume exporté	515 629	695 886	647 150	594 433	862 148	608 258	678 948
<b>mis en distribution</b>	<b>5 983 966</b>	<b>6 119 874</b>	<b>6 090 553</b>	<b>6 079 775</b>	<b>6 211 548</b>	<b>6 745 695</b>	<b>7 105 646</b>
évolution N/N-1	5,50%	2,30%	-0,48%	-0,18%	2,17%	7,92%	5,07%



## LES INDICATEURS

### Le rendement IDM (Indicateur du maire)

Rendement = (Volume consommé autorisé + Volume exporté) / (Volume produit + Volume importé)

Volume consommé autorisé = Volume consommé + Volume non compté et de service

Désignation	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
volume produit	3 881 043	4 137 425	3 974 718	3 933 834	4 223 299	4 330 611	3 964 313
volume importé	2 618 552	2 678 335	2 762 985	2 740 374	2 850 397	3 023 342	3 820 281
volume exporté	515 629	695 886	647 150	594 433	862 148	608 258	678 948
volume consommé	4 968 146	5 127 221	5 049 044	5 041 708	5 069 971	5 398 526	5 681 327
volume non compté et volume de service	20 415	20 585	20 699	17 960	29 800	29 702	29 702
volume consommé autorisé	4 988 561	5 147 806	5 069 743	5 059 668	5 099 771	5 428 228	5 711 029
<b>rendement hydraulique en %</b>	<b>84,70%</b>	<b>85,70%</b>	<b>84,85%</b>	<b>84,72%</b>	<b>84,28%</b>	<b>82,08%</b>	<b>82,08%</b>
évolution N/N-1	-1,50%	1,20%	-0,99%	-0,16%	-0,52%	-2,61%	-

### Détail de l'estimation des volumes non comptés

On entend principalement par « volumes sans comptage », les volumes d'eau utilisés dans le cadre des manœuvres et essais des dispositifs de protection incendie. Ils peuvent être complétés par les eaux de lavage des voiries, d'arrosage des espaces verts, ou d'éventuelles chasses sur réseaux.

On entend par « volumes de service du réseau », l'eau utilisée lors des nettoyages de réservoirs, des purges de réseaux, et par certains appareils de mesure en ligne.

La prise en compte de ces volumes dans le calcul du rendement de réseau est conforme à la réglementation. Les estimations réalisées respectent les préconisations de l'Association Scientifique et Technique pour l'Eau et l'Environnement (ASTEE).

Pour l'exercice 2020, les volumes pris en compte sont les suivants :

Désignation	2021
Volume sans comptage et de service du réseau (m <sup>3</sup> )	29 702

### Indice Linéaire de pertes

ILP = (Volume mis en distribution – Volume consommé autorisé) / linéaire de réseau / 365 jours

Désignation	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
volume mis en distribution	5 983 966	6 119 874	6 090 553	6 079 775	6 211 548	6 745 695	7 105 646
volume consommé autorisé	4 988 561	5 147 806	5 069 743	5 059 668	5 099 771	5 428 228	5 711 029
linéaire de réseau (km)	885	899	899	901	954	954	954
<b>ILP en m3/j/km</b>	<b>3,08</b>	<b>2,96</b>	<b>3,11</b>	<b>3,1</b>	<b>3,19</b>	<b>3,78</b>	<b>4,01</b>
évolution N/N-1	15,40%	-3,90%	-3,90%	-0,26%	3,03%	18,50%	5,86%



## CONSOMMATION D'ENERGIE

	2017	2018	2019	2020	2021
Accélérateur de Bazainville	52 429	48 296	47 867	31 823	16 237
Analyseur de Fer de Cressay	1 670	1 258	1 502	1 317	981
Bâche de Beynes - La Couperie	528	528	527	530	440
Bâche de Mareil sur Mauldre	423	340	502	107	248
Bâche de Milon-la-Chapelle	1 358	1 518	1 178	1 185	1 024
Bâches des Bineaux route de Dammartin - Flacourt	244	750	716	638	789
Bâches du Bout des Clos - Maurepas	0	0	2 239	154	8 663
Comptage AE017 SIRYAE-Richebourg vers Vaucouleurs	763	733	726	804	1 117
Comptages VE012 et VE154 et AE013 Perray	683	469	429	578	510
Forage de Rosay Les Petits Bilheux	45 618	44 611	48 962	35 293	46 336
Forage production de Rosay	664 623	1 059 494	1 235 539	1 174 918	1 104 375
Production des Bîmes	2 907 353	3 400 561	3 265 816	3 383 542	2 975 181
Réservoir de Saint Santin - Marcq	1 666	3 033	2 889	1 548	1 851
Réservoir des Essarts	1 060	939	853	875	724
Réservoir du Boulay	754	879	705	778	499
Réservoir et accélérateur de Saint Martin des Champs	15 695	14 253	20 135	25 186	20 993
Réservoir et chloration des Quatre Piliers	4 503	2 648	2 944	1 820	2 652
Surpression en ligne de Goupillières	6 429	1 913	4 751	3 936	3 156
Surpression en ligne de Marcq	7 766	8 004	2 936	3 747	3 190
Surpression en ligne de Thoiry	0	4 677	4 719	2 109	4 406
Surpression en ligne des Mesnuls	6 730	4 997	4 010	5 311	4 075
Surpression et bâche de Egremont	402	482	481	545	442
Vanne motorisée de Magny les Hameaux Croix Du Bois	566	- 17	24	191	173
Vannes motorisées Sectorisation de Vicq	739	597	599	674	749
Vannes motorisées SFP et Chloration Saint Rémy l'Honoré	8 472	4 705	4 735	2 035	2 251
<b>Total</b>	<b>3 730 474</b>	<b>4 605 668</b>	<b>4 655 784</b>	<b>4 679 644</b>	<b>4 201 062</b>



**LA QUALITE DE L'EAU  
DISTRIBUEE**

*La qualité de l'eau, notre  
priorité*



## L'EAU BRUTE

### Synthèse des analyses sur l'eau brute

Nature de l'analyse	Nombre d'échantillons analysés (ARS)	Nombre d'échantillons analysés (Exploitant)
Bactériologique	4	8
Physico-chimique	4	22
Nombre total d'échantillons	4	22

Des contrôles sont réalisés sur l'ensemble des forages dans le cadre du pilotage des stations, des contrôles sanitaires (ARS) et de la surveillance SAUR selon les méthodes normalisées.

## L'EAU TRAITEE

### Synthèse des analyses sur l'eau traitée

Nature de l'analyse	Nombre d'échantillons analysés (ARS)	Nombre d'échantillons conformes (ARS)	% Conformité (ARS)	Nombre d'échantillons analysés (Exploitant)	Nombre d'échantillons conformes (Exploitant)	% Conformité (Exploitant)
Bactériologique	6	6	100	1	1	100
Physico-chimique	6	6	100	1	1	100
Nombre total d'échantillons	6	6	100	1	1	100

## L'EAU POINT DE MIS EN DISTRIBUTION

### Synthèse des analyses sur l'eau point de mise en distribution

Nature de l'analyse	Nombre d'échantillons analysés (ARS)	Nombre d'échantillons conformes (ARS)	% Conformité (ARS)	Nombre d'échantillons analysés (Exploitant)	Nombre d'échantillons conformes (Exploitant)	% Conformité (Exploitant)
Bactériologique	18	18	100	4	4	100
Physico-chimique	18	18	100	16	16	100
Nombre total d'échantillons	18	18	100	16	16	100



## L'EAU DISTRIBUEE

### Synthèse des analyses sur l'eau distribuée

Nature de l'analyse	Nombre d'échantillons analysés (ARS)	Nombre d'échantillons conformes (ARS)	% Conformité (ARS)	Nombre d'échantillons analysés (Exploitant)	Nombre d'échantillons conformes (Exploitant)	% Conformité (Exploitant)
Bactériologique	205	205	100	32	32	100
Physico-chimique	212	212	100	39	39	100
Nombre total d'échantillons	212	212	100	39	39	100

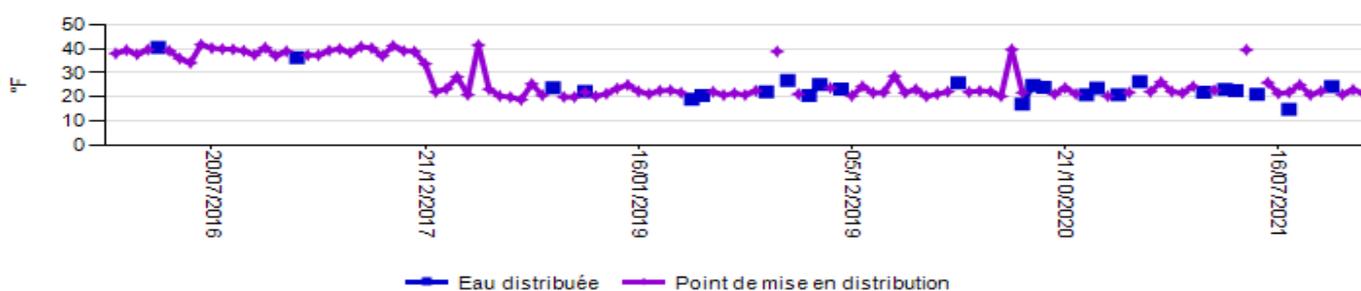
### Commentaire sur l'eau distribuée

- La qualité bactériologique de l'eau distribuée demeure excellente pour 2021, 100% de conformité des contrôles ARS. Aucune non-conformité sur les analyses d'autocontrôle réalisées sur le réseau de distribution.
- En 2021 aucun dépassement de la teneur en chlorure de vinyle sur la commune de Milon La Chapelle, sente de la Ravine, grâce aux travaux de renouvellement de la conduite en cause dans la génération de ces substances ont été réalisés en janvier 2021. Ci-dessous le suivi de ce paramètre sur la commune de Milon depuis 2015 :

### Suivi des paramètres spécifiques du contrat

Depuis la mise en service des trois usines de décarbonation en 2018 sur les différentes ressources alimentant le syndicat, la dureté moyenne de l'eau distribuée est passée de 39°F à 23,2°F (hors valeur du mois d'août correspondant à un arrêt ponctuel du traitement pour entretien).

Evolution des résultats du 01/01/2016 au 31/12/2021 pour le paramètre Dureté totale

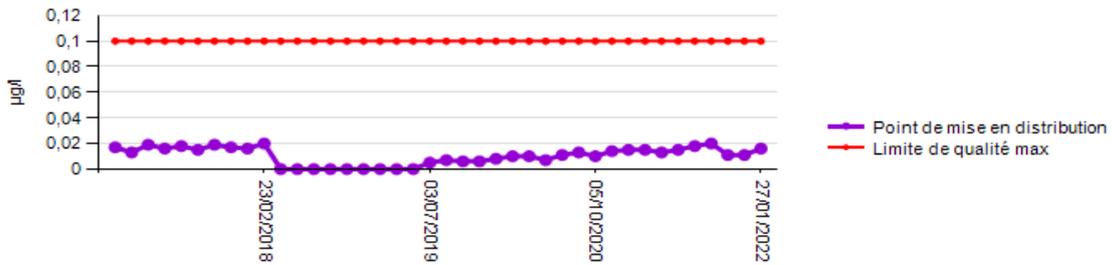




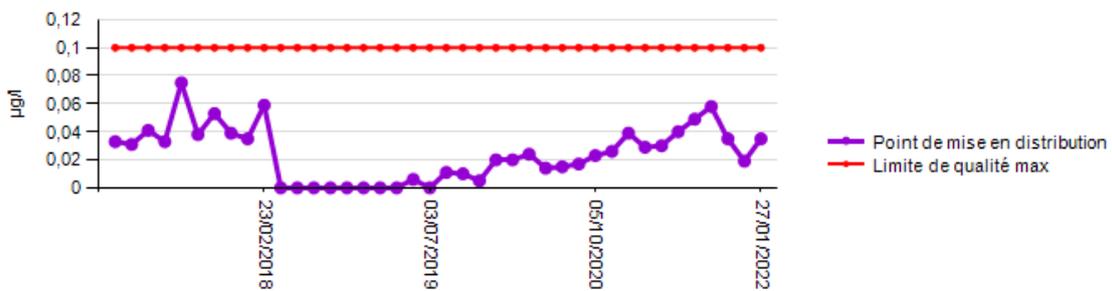
## Suivi des Pesticides

### Usine des Bîmes

Evolution des résultats du 01/01/2017 au 31/12/2022 pour le paramètre Atrazine

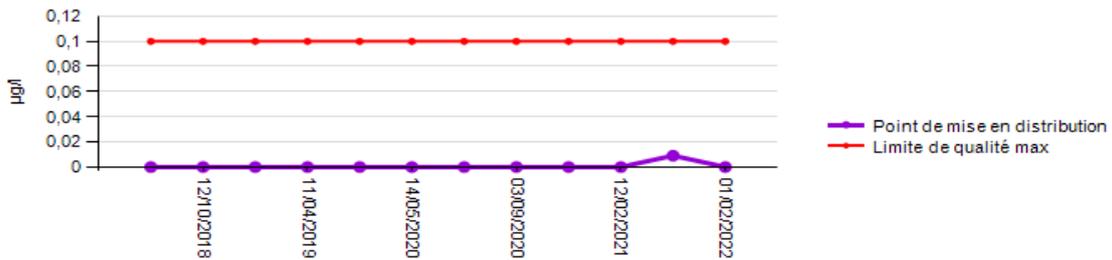


Evolution des résultats du 01/01/2017 au 31/12/2022 pour le paramètre Atrazine déséthyl

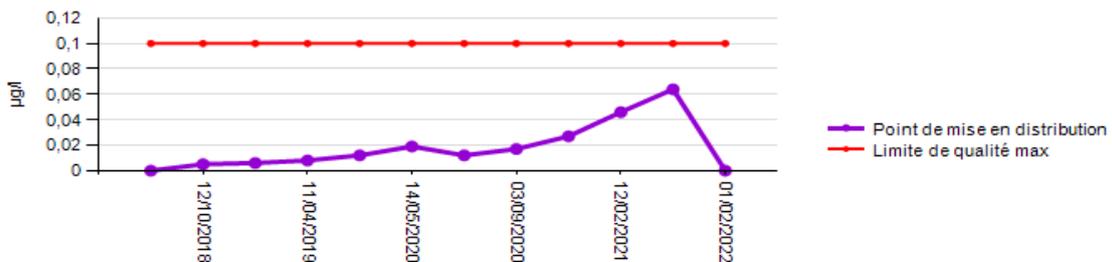


### Usine de Rosay

Evolution des résultats du 01/01/2017 au 31/12/2022 pour le paramètre Atrazine



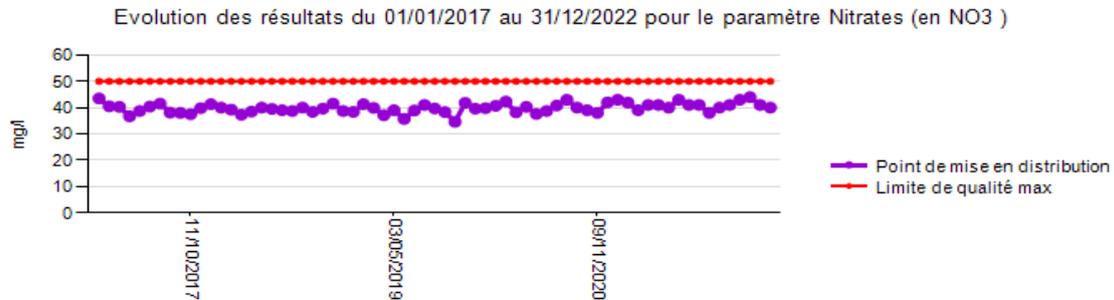
Evolution des résultats du 01/01/2017 au 31/12/2022 pour le paramètre Atrazine déséthyl





## Suivi des Nitrates

### Usine des Bîmes



### Usine de Rosay



## SYNTHESE

### → Bactériologie

100% de conformité bactériologique mesurée l'année dernière.

### → Pesticides

Les traitements par charbon actif des usines des Bîmes et de Rosay sont efficaces et permettent la distribution d'eau conforme aux exigences de qualité. Deux filtres des Bîmes sur les quatre et les deux filtres de Rosay ont été renouvelé au cours de l'année 2021.

### → Nitrates

La teneur moyenne en nitrates en sortie de Rosay est de 24 mg/L ; en sortie des Bîmes, elle est de 41,1 mg/l, la norme étant fixée à 50 mg/l, elle est en légère augmentation par rapport à 2020.

### → Dureté

La dureté moyenne de l'eau sur le réseau de distribution est passée à 23,2°F en moyenne sur l'année 2021 (au lieu des 39°F en moyenne auparavant).

### → CVM

Aucun dépassement de norme sur la commune de Milon la Chapelle, au niveau de la sente de la ravine. La canalisation en cause dans l'apparition de ce paramètre a été renouvelée en janvier 2021 ce qui a permis un retour à la normale et la disparition des dépassements de seuil en été pour les CVM qui n'apparaîtront plus.



16.

**LES INDICATEURS DE PERFORMANCE**  
*Garantir la performance de votre réseau*



## LISTE DES DONNEES NECESSAIRE A L'ETABLISSEMENT DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DE SERVICE :

Description du contrat			
SIAEP REGION YVELINES SIRYAE EP DSP			
Délégation de service public			
début contrat : 20 juillet 2020 fin contrat : 31 décembre 2024			
Caractéristiques techniques du service			
Libellé		2021	Commentaire
Exploitation			
VP.059	Volume produit sur la période de relève ramené sur 365 jours	3 964 313	m <sup>3</sup>
VP.060	Volume importé sur la période de relève ramené sur 365 jours	3 820 281	m <sup>3</sup>
VP.061	Volume exporté sur la période de relève ramené sur 365 jours	678 948	m <sup>3</sup>
VP.221	Volumes consommés sans comptage	29 702	m <sup>3</sup>
VP.233	Volume consommé autorisé + Volume exporté	6 389 977	m <sup>3</sup>
VP.234	Volume produit + Volume importé	7 784 594	m <sup>3</sup>
Données clientèles			
VP.232	Volume consommé comptabilisé (sur la période de relève ramené sur 365 jours)	5 681 327	m <sup>3</sup>
VP.056	Nombre d'abonnés total	38 270	
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	115 534	
Indicateurs de performance			
P104.3	Rendement de réseau de distribution	82,1%	%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés	4,01	m <sup>3</sup> /km/j
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau	4,09	m <sup>3</sup> /km/j
VP.224	Indice linéaire de consommation	18,35	m <sup>3</sup> /km/j
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux	120	/120
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	80	Calcul
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,07	Calcul



Tarification de l'eau potable			
D102.0	Prix TTC du service au m <sup>3</sup> pour 120 m <sup>3</sup> au 1 <sup>er</sup> janvier de l'année N+1	2,18	€TTC/m <sup>3</sup>
VP.185	Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) au titre de l'année N-1 au 31/12/N	10 914 010	€HT

Qualité de l'eau			
<b>Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité</b>			
<b>P101.1</b>	<b>Conformité microbiologique de l'eau distribuée</b>	<b>100%</b>	La donnée est fournie à titre indicatif. La valeur communiquée par l'ARS prévaut.
P101.1a	Nombre de prélèvements réalisés en vue d'analyses microbiologiques	229	
P101.1b	Nombre de prélèvements réalisés en vue d'analyses microbiologiques non conformes	0	
<b>P102.1</b>	<b>Conformité physico-chimique de l'eau distribuée</b>	<b>100%</b>	La donnée est fournie à titre indicatif. La valeur communiquée par l'ARS prévaut.
P102.1a	Nombre de prélèvements réalisés en vue d'analyses physico-chimiques	236	
P102.1b	Nombre de prélèvements réalisés en vue d'analyses physico-chimiques non conformes	0	
DC.192	Nature des ressources utilisées (part des eaux souterraines)	100%	Rapport entre volume prélevé par pompage sur volume prélevé total moins les imports
<b>Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau</b>			
<b>Production propre du service</b>			
<b>P108.3</b>	<b>Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau</b>	80	Calcul
VP.212	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau total	80	%
VP.062	Volume prélevé total	3 964 313	m <sup>3</sup> /an
VP.059	Volume produit total	3 964 313	m <sup>3</sup> /an



Réseau			
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable			
<b>P107.2</b>	<b>Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable</b>	<b>0,07</b>	
VP.077	Linéaire de réseau hors branchement	956,659	km
VP.140	Linéaire de réseau renouvelé au cours des cinq dernières années (quel que soit le financeur) sous réserve des informations en notre possession	3,577	km
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux			
<b>P103.2 B</b>	<b>Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux</b>	<b>120</b>	
<b>Partie A : Plan des réseaux</b>			
VP.236	Existence d'un plan du réseau d'eau potable au 31/12	OUI	
VP.237	Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux	OUI	
<b>Partie B : Inventaire des réseaux</b>			
VP.238	Existence d'un inventaire des réseaux	OUI	
VP.239	Pourcentage de linéaire de réseau eau potable avec diamètres et matériaux renseignés au 31/12	99,41%	%
VP.240	Mise à jour annuelle de l'inventaire des réseaux	OUI	
VP.241	Pourcentage du linéaire de réseau eau potable avec date ou période de pose renseigné au 31/12	96,58%	%
<b>Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux</b>			
VP.242	Localisation et description des ouvrages annexes et des servitudes du réseau d'eau potable	OUI	
VP.243	Existence et mise à jour annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques	OUI	
VP.244	Localisation des branchements du réseau d'eau potable	OUI	
VP.245	Un document mentionne pour chaque branchement les caractéristiques du ou des compteurs d'eau	OUI	
VP.246	Un document identifie les secteurs où ont été réalisées des recherches de pertes d'eau	OUI	
VP.247	Localisation et identification complète des interventions sur le réseau d'eau potable	OUI	
VP.248	Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations	OUI	
VP.249	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux portant sur au moins la moitié du linéaire de réseau	OUI	



Gestion financière			
VP.119	Somme des abandons de créances et versements à un fonds de solidarité (TVA exclue)	0	€HTVA
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité	0	€/m <sup>3</sup>
Données CCSPL			
P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées / 1000 ab.	6,32	%
P152.1	Taux de respect du délai d'ouverture	99,08	%
D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés définis par le service	2	jours
VP.020	Nombre d'interruptions de service non programmées	242	
P153.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	-	Cette donnée relève de la responsabilité de la collectivité
VP.182	Encours total de la dette	-	Cette donnée relève de la responsabilité de la collectivité
VP.183	Épargne brute annuelle	-	Cette donnée relève de la responsabilité de la collectivité
P155.1	Taux de réclamations / 1000 ab	1,46	%
VP.003	Nombre de réclamations écrites reçues par l'opérateur	56	
VP.152	Nombre de réclamations écrites reçues par la collectivité	-	Cette donnée relève de la responsabilité de la collectivité



## DETAIL DE L'INDICATEUR DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RESEAUX D'EAU POTABLE

Libellé	Code SISPEA	Valeur	Note
<b>PARTIE A</b>			
<b>Plan du réseau</b>			
Existence d'un plan du réseau d'eau potable au 31/12	VP.236	OUI	10
Fréquence de mise à jour au moins annuelle des plans du réseau d'eau potable	VP.237	OUI	5
<b>Total Partie A :</b>		<b>15</b>	
<b>PARTIE B</b>			
<b>Inventaire avec mention de la catégorie de l'ouvrage</b>			
Inventaire avec mention de la catégorie de l'ouvrage	VP.238	OUI	
Mise à jour annuelle de l'inventaire des réseaux d'eau potable à partir d'une procédure formalisée pour les informations relatives aux tronçons de réseaux.	VP.240	OUI	
<b>Informations structurelles</b>	VP.239	99,41%	15
Linéaire de réseau eau potable avec diamètre / matériau renseigné au 31/12 (kml)		951	
Linéaire de réseau eau potable au 31/12 (kml)		956,659	
<b>Connaissance de l'âge des canalisations</b>	VP.241	96,58%	15
Linéaire de réseau eau potable avec période de pose renseignée au 31/12 (kml)		923,986	
Linéaire de réseau eau potable au 31/12 (kml)		956,659	
<b>Total Partie B :</b>		<b>30</b>	
<b>PARTIE C</b>			
Localisation et description des ouvrages annexes et des servitudes du réseau d'eau potable	VP.242	OUI	10
Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques	VP.243	OUI	10
Localisation des branchements du réseau d'eau potable	VP.244	OUI	10
Un document mentionne pour chaque branchement les caractéristiques du ou des compteurs d'eau	VP.245	OUI	10
Un document identifie les secteurs où ont été réalisées des recherches de pertes d'eau	VP.246	OUI	10
Localisation et identification complète des interventions sur le réseau d'eau potable	VP.247	OUI	10
<b>Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations</b>	VP.248		10
Existence d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations en eau potable		OUI	
Mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations en eau potable		OUI	
Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux portant sur au moins la moitié du linéaire de réseaux.	VP.249	OUI	5
<b>Total Partie C :</b>		<b>75</b>	
<b>VALEUR DE L'INDICE</b>		<b>120</b>	



17.

## LES INTERVENTIONS REALISEES

*Préserver et moderniser  
votre patrimoine*



## LES INTERVENTIONS D'EXPLOITATION

### Les nettoyages de réservoirs

Commune	Site	Ouvrage	Date de lavage
Beynes	Bâche de Beynes - La Couperie	Bâche de Beynes	20/09/21
Flacourt	Bâches des Bineaux route de Dammartin - Flacourt	Bâche des Bineaux 100 m3 - Flacourt	04/03/21
Flacourt	Bâches des Bineaux route de Dammartin - Flacourt	Bâche des Bineaux 300 m3 - Flacourt	27/09/21
Gambais	Réservoir et chloration des Quatre Piliers	Réservoir des Quatre Piliers	05/10/21
Les Essarts-le-Roi	Réservoir des Essarts	Réservoir des Essarts	29/07/21
Marcq	Réservoir de Saint Santin - Marcq	Réservoir de Saint Santin - Marcq - Cuve	24/09/21
Mareil-sur-Mauldre	Bâche de Mareil sur Mauldre	Bâche de Mareil sur Mauldre	20/09/21
Mareil-sur-Mauldre	Production des Bîmes	Bâche eau traitée production des Bîmes	02/03/21
Maurepas	Bâches du Bout des Clos - Maurepas	Bâche du Bout des Clos 1000 m3	23/09/21
Méré	Suppression et bâche de Egremont	Bâche suppression de Egremont	06/10/21
Milon-la-Chapelle	Bâche de Milon-la-Chapelle	Bâche de Milon-la-Chapelle	03/03/21
Rosay	Forage production de Rosay	Bâche eau traitée production de Rosay	23/09/21
Saint-Martin-des-Champs	Réservoir et accélérateur de Saint Martin des Champs	Réservoir de Saint Martin des Champs	30/09/21

### Les recherches de fuites

Commune	Date	Adresse	Linéaire inspecté (ml)	Nombre de fuites
Auteuil	07/04/21	19 Rue de la Croix Bleue	50	0
Autouillet	24/06/21	3b Route des Châteaux	80	0
Bazainville	12/08/21	Réseau communal de Bazainville	100	0
Beynes	05/01/21	23 Avenue de Grignon	6000	11
	29/01/21	23 Avenue de Grignon	1000	0
	09/03/21	Vente de la Couperie	0	0
	15/04/21	2 Rue de Maule	4550	5
	14/06/21	10 Rue de la Belle Epine	50	1
	14/09/21	8 Rue des Acacias	50	1
	16/09/21	55 Avenue de Crespieres	9750	10
	09/12/21	59 Avenue Charles de Gaulle	1200	1
Boissy-sans-Avoir	30/06/21	3 Rue de la Mairie,	1	1
Élancourt	08/03/21	rue des fonds des roche	50	1
	08/03/21	21 Residence les Nouveaux Horizons	0	0
	25/03/21	10 Avenue Paul Cézanne	200	0
	31/03/21	10 Avenue Paul Cézanne	651	4
	28/06/21	8 Avenue Paul Cézanne	200	0
	12/08/21	12 Chemin de la Julienne	30	1
	17/09/21	19 Rue de Montmorency	100	2
	13/10/21	Réseau communal de Élancourt	0	0
	28/10/21	Réseau communal de Élancourt	0	0
Élancourt	02/11/21	Réseau communal de Élancourt	0	0
	09/11/21	Réseau communal de Élancourt	0	0
	10/11/21	Réseau communal de Élancourt	0	0
Galluis	11/02/21	5 Rue du Pont Marie	50	0
	02/07/21	Réseau communal de Galluis	20	2



Commune	Date	Adresse	Linéaire inspecté (ml)	Nombre de fuites
Gambais	12/07/21	5 Route de Mont Mucet	100	1
Gambaiseuil	08/06/21	3 Route de Gambais	500	2
Garancières	03/02/21	13 ter Route du Boissard	0	0
	06/10/21	4 Domaine de la Boissiere	0	0
Jouars-Pontchartrain	13/04/21	701 Rue de Coignières	200	2
	05/07/21	12 Rue Charles Peguy	100	1
	07/07/21	12 Rue Charles Peguy	100	1
	27/07/21	12 Square Charles Baudelaire	3850	32
	28/07/21	5 Square Charles Baudelaire	600	2
La Queue-les-Yvelines	05/05/21	6 Rue des Remparts	300	0
Le Mesnil-Saint-Denis	12/03/21	39 Rue de la Commanderie	10	1
	30/04/21	7 Rue du Pommeret	5000	1
	03/05/21	9 Avenue de Noailles	100	0
	10/05/21	7 Rue du Pommeret	3850	3
	12/05/21	7 Rue du Pommeret	400	0
	04/06/21	12 Avenue des Peupliers	40	1
	04/06/21	96 Avenue Habert de Montmort	6000	0
	15/10/21	Réseau communal de Le Mesnil-Saint-Denis	0	0
Le Perray-en-Yvelines	17/02/21	35 Rue de la Mare aux Loups	8000	1
	15/03/21	4 Allée des 3 Ormes	50	1
Les Essarts-le-Roi	12/01/21	16 Allée Jules Verne	10	1
Les Mesnuls	02/03/21	10 Rue des Mottes	310	5
	18/03/21	10 Rue des Mottes	250	3
Lévis-Saint-Nom	15/04/21	Route de Girouard	400	0
	13/09/21	43 Route de la Maison Blanche	50	1
Magny-les-Hameaux	13/04/21	62 Route de Versailles	500	1
Marcq	03/02/21	9 Rue d'Andelu	0	0
Méré	04/02/21	Avenue Leon Crete	300	2
	06/08/21	7 Rue de Mareil	100	1
Milon-la-Chapelle	15/07/21	7 Route des Buissons	100	0
Montfort-l'Amaury	25/03/21	3 Residence de la Jonchee	100	1
	16/08/21	15 Rue André Thome	30	0
Richebourg	27/01/21	Chemin de la Butte Rouge	300	0
	29/01/21	28 Route de Mantes	50	1
Rosay	09/07/21	5 Chemin des Bilheux	1300	4
Saint-Germain-de-la-Grange	10/03/21	5 Chemin de la Butte	50	1
	10/03/21	3 bis Rue des 100 Arpents	90	1
	13/10/21	3 Rue de l'Île de France	0	0
Saint-Martin-des-Champs	30/04/21	Route de Thoiry	200	2
Saint-Rémy-l'Honoré	29/01/21	11 Rue de la Borne	50	1
	14/09/21	10 Rue de Long des Bois	50	1
	11/10/21	Réseau communal de Saint-Rémy-l'Honoré	0	0
Tacoignièrès	21/09/21	3 Rue des Vignes	50	1
	21/12/21	78 Grande Rue	70	0
Villiers-le-Mahieu	15/10/21	Réseau communal de Villiers-le-Mahieu	0	0



## Synthèse des fuites/casses réparées sur conduites

Commune	Nombre de casse/fuites réparées
Auteuil	2
Autouillet	1
Bazainville	3
Bazoches-sur-Guyonne	2
Beynes	9
Élancourt	12
Flexanville	2
Galluis	1
Gambais	3
Gambaiseuil	1
Garancières	4
Goupillières	2
Grosrouvre	1
Jouars-Pontchartrain	7
La Queue-les-Yvelines	2
Le Mesnil-Saint-Denis	10
Le Perray-en-Yvelines	5
Le Tremblay-sur-Mauldre	6
Les Essarts-le-Roi	2
Les Mesnuls	7
Lévis-Saint-Nom	5
Magny-les-Hameaux	2
Marcq	2
Mareil-sur-Mauldre	1
Maulette	3
Méré	3
Montfort-l'Amaury	1
Neauphle-le-Vieux	1
Orgerus	1
Richebourg	3
Rosay	4
Saint-Forget	4
Saint-Germain-de-la-Grange	1
Saint-Martin-des-Champs	1
Saint-Rémy-l'Honoré	2
Tacoignières	1
Thoiry	2
Villiers-le-Mahieu	1
<b>Total</b>	<b>120</b>



## Détails des fuites/casses réparées sur conduites

Commune	Nature	Diamètre	Date	Adresse
Auteuil	Pvc	110	07/04/21	19 Rue de la Croix Bleue
	Pvc	110	10/05/21	21 Rue de la Croix Bleue
Autouillet	Fonte	125	28/01/21	30 La Haie Frogeay
Bazainville	Acier	80	15/01/21	2 Chemin Tordu
	Acier	80	18/01/21	2 Chemin du Lavoir
	Acier	80	02/08/21	2 Chemin du Franc Moreau
Bazoches-sur-Guyonne	-	-	14/01/21	3 Route Departementale 191
	Fonte	250	03/11/21	Réseau communal de Bazoches-sur-Guyonne
Beynes	Pvc	90	20/01/21	7 Avenue de Mortemai
	Pvc	90	21/01/21	17 Avenue de Mortemai
	Fonte	80	10/03/21	Vente de la Couperie
	Fonte	70	12/04/21	5 Rue de la République
	Fonte	60	03/06/21	3 Place Saint Martin
	Pvc	90	23/07/21	14 Rue des Myosotis
	Fonte	200	29/07/21	41 Rue de la Couperie
	Fonte	70	20/09/21	15 Rue du Bois
	Fonte	80	09/12/21	1 Route de Frileuse,78062
Élancourt	Pvc	110	26/02/21	1 Place Frederic Mistral
	-	-	10/03/21	21 Residence les Nouveaux Horizons
	Fonte	150	19/03/21	10 Avenue Paul Cézanne
	Pvc	160	22/03/21	2 Rue Ocre
	Fonte	200	21/04/21	28 Avenue Paul Cézanne
	Pvc	63	11/05/21	1 Rue Mauve
	Pvc	110	10/06/21	4 Rue des Magnolias
	-	-	11/06/21	77 Avenue de Cressac
	Amiante ciment	100	25/06/21	13 Rue de Montmorency
	Amiante ciment	100	22/07/21	12 Avenue des Croisades
Flexanville	Pvc	110	11/10/21	Réseau communal de Élancourt
	Pvc	90	16/11/21	ELANCOURT,FRANCE
Flexanville	Fonte	125	06/01/21	Réseau communal de Flexanville
	Fonte	125	30/11/21	FLEXANVILLE,FRANCE
Galluis	Fonte	125	12/10/21	Réseau communal de Galluis
Gambais	Pvc	90	29/03/21	34 Route de Mont Mucet
	Pvc	110	15/07/21	30 Route de Rambouillet
	Acier	80	11/09/21	Réseau communal de Gambais
Gambaiseuil	Pvc	63	28/07/21	2 Route de Saint Leger En Yvelines
Garancières	Fonte	80	06/01/21	14 Route de Millemont
	Pvc	110	09/08/21	6 Rue du Stade
	Pvc	110	11/10/21	Réseau communal de Garancières
Goupillières	Fonte	150	27/12/21	22 Route de Villiers le Mahieu
	-	-	25/03/21	17 Chemin des Marchands
Goupillières	-	-	07/07/21	13 Route de Septeuil
	Fonte	100	16/09/21	2bis Chemin des 4 Piliers
Jouars-Pontchartrain	Fonte	100	19/02/21	246 Rue Raymond Lefèvre
	Acier	60	19/04/21	1 Rue du Moulin de Barre
	Pvc	63	22/06/21	2bis Cour d'Andin
	Fonte	150	08/07/21	12 Rue Charles Peguy
	Fonte	100	16/08/21	13 Square Charles Baudelaire
	Pvc	63	17/08/21	17 Rue Alfred de Musset
	Acier	60	25/10/21	Réseau communal de Jouars-Pontchartrain
La Queue-les-Yvelines	-	-	30/04/21	Chemin des Marcellins
	Pvc	110	14/10/21	Réseau communal de La Queue-les-Yvelines
Le Mesnil-Saint-Denis	Fonte	150	25/03/21	11 Rue Raymond Berrurier
	Fonte	100	09/04/21	66 Rue Emile Fontanier



Commune	Nature	Diamètre	Date	Adresse
Le Mesnil-Saint-Denis	Fonte	400	04/06/21	Réseau communal de Le Mesnil-Saint-Denis
	Pvc	110	07/06/21	12 Avenue des Peupliers
	Fonte	150	22/06/21	22 Avenue de Port Royal des Champs
	Amiante ciment	80	23/06/21	4 Place Mere Angelique
	-	-	28/06/21	Avenue de Picardie
	Pvc	63	14/07/21	5 Place des Provinciales
	Fonte	150	26/07/21	82 Avenue de la Concorde
Le Perray-en-Yvelines	Fonte	150	22/10/21	Réseau communal de Le Mesnil-Saint-Denis
	Pvc	110	01/04/21	8 Rue de Pont Royal
	-	-	01/04/21	8 Rue de Pont Royal
	Fonte	150	09/04/21	33 Rue de Chartres
	Fonte	125	10/08/21	10 Rue de la Touche
Le Tremblay-sur-Mauldre	Fonte	150	13/09/21	41bis Rue de la Touche
	Pvc	63	04/02/21	11 Chemin de la Hunière
	Fonte	150	01/07/21	43 Rue du Général de Gaulle,
	Fonte	125	26/07/21	43t Rue du Général de Gaulle
	Fonte	150	28/07/21	22 Rue du Général de Gaulle
	Fonte	150	07/08/21	1 Rue du Général de Gaulle
Les Essarts-le-Roi	Fonte	125	15/12/21	43 RUE DU GAL DE GAULLE
	Pvc	110	02/03/21	18 bis Rue du Plateau
Les Mesnuls	Acier	60	16/10/21	Réseau communal de Les Essarts-le-Roi
	Pvc	110	19/01/21	28 Rue au Bouet
	Pvc	63	17/02/21	7 Rue des Mottes
	-	-	18/02/21	7 Rue des Mottes
	-	-	02/03/21	7 Rue des Mottes
	Pvc	63	11/03/21	6 Rue des Mottes
	-	-	25/03/21	Rue des Mottes
Lévis-Saint-Nom	Pvc	63	26/03/21	Rue des Mottes
	Amiante ciment	60	25/05/21	1 Chemin Departemental 58
	Pvc	110	28/05/21	49 Route des Charmes
	Amiante ciment	60	17/06/21	9 Route de Girouard
	Pvc	110	21/08/21	92 Rue de Mauregard
Magny-les-Hameaux	Amiante ciment	125	24/09/21	43 Route de la Maison Blanche
	Pvc	110	20/04/21	1 Chemin Rural 12,
Marcq	-	-	27/09/21	1 Rue Paul Vaillant Couturier
	Fonte	150	11/03/21	26 Rue d'Autouillet,
Mareil-sur-Mauldre	-	-	11/03/21	26 Rue d'Autouillet
	Acier	150	13/12/21	16 Rue Noblet Gandon
Maulette	Pvc	63	04/02/21	21 Rue de l'Opton
	Pvc	63	20/10/21	Réseau communal de Maulette
Méré	-	-	08/11/21	MAULETTE, FRANCE
	Fonte	80	05/02/21	50 Avenue Leon Crete
	Acier	60	31/05/21	10 Rue de la Croix de Rome
Montfort-l'Amaury	Pvc	63	26/08/21	8 Rue de la Butte aux Gravieres
Neauphle-le-Vieux	Fonte	150	28/10/21	0, FRANCE
Richebourg	Fonte	125	23/05/21	21 Rue de la Liberation
	Pvc	63	12/07/21	8 Rue de la Plaine
	Pvc	110	29/01/21	28 Route de Mantes
Rosay	Pvc	63	18/02/21	56 Route de Houdan
	Pvc	110	17/06/21	15 Route de Houdan
	Acier	250	05/07/21	8 Chemin de la Côte Sainte-Anne
	Fonte	150	12/08/21	1 Boulevard de l'Europe
Saint-Forget	Acier	250	20/08/21	29 Rue de Saint-Corentin
	-	-	23/08/21	33 Boulevard de l'Europe
Saint-Forget	Pvc	110	18/02/21	16 Route de Dampierre
	-	-	18/02/21	16 Route de Dampierre





Commune	Nature	Diamètre	Date	Adresse
	Fonte	150	26/11/21	30 Rue de la Mairie
	Acier	65	30/11/21	2 Chemin de la Butte,
Saint-Germain-de-la-Grange	Acier	80	05/05/21	Rue des Meulantais
Saint-Martin-des-Champs	Acier	250	05/07/21	1 Rue de la Masse du Moulin
Saint-Rémy-l'Honoré	-	-	29/01/21	11 Rue de la Borne
	-	-	18/09/21	5 Rue du Moulin
Tacoignières	Fonte	150	15/04/21	29 Rue de la Gare
Thoiry	Acier	80	17/06/21	2 Rue des Vignettes,
	Acier	80	27/08/21	Réseau communal de Thoiry
Villiers-le-Mahieu	Fonte	150	23/02/21	3 Route de Garancieres

### **Synthèse des fuites/casses réparées sur branchements**

Commune	Nombre de casse/fuites réparées
Auteuil	3
Autouillet	2
Bazainville	2
Béhoust	2
Beynes	16
Boissy-sans-Avoir	1
Élancourt	13
Flexanville	2
Galluis	5
Gambais	1
Gambaiseuil	1
Goupillières	4
Grosrouvre	3
Jouars-Pontchartrain	4
La Queue-les-Yvelines	3
Le Mesnil-Saint-Denis	6
Le Perray-en-Yvelines	2
Le Tremblay-sur-Mauldre	2
Les Essarts-le-Roi	6
Les Mesnuls	1
Lévis-Saint-Nom	1
Magny-les-Hameaux	4
Marcq	1
Mareil-le-Guyon	1
Maulette	1
Méré	4
Milon-la-Chapelle	1
Montainville	1
Montfort-l'Amaury	2
Neauphle-le-Vieux	1
Orgerus	2
Osmoy	1
Richebourg	3
Rosay	1
Saint-Germain-de-la-Grange	4
Saint-Martin-des-Champs	1



Commune	Nombre de casse/fuites réparées
Saint-Rémy-l'Honoré	4
Saulx-Marchais	1
Tacoignières	5
Thoiry	1
Vicq	1
Vieille-Église-en-Yvelines	1
Villiers-le-Mahieu	1
<b>Total</b>	<b>122</b>

### Détails des fuites/casses réparées sur branchements

Commune	Date	Adresse
Auteuil	15/03/21	30 Rue de l'Eglise
	16/03/21	2 Rue des Vignes
	27/07/21	14 Rue de Goin
Autouillet	13/10/21	Réseau communal de Autouillet
	18/10/21	Réseau communal de Autouillet
Bazainville	23/03/21	1 Impasse du Saule
	25/06/21	11 Rue des Pins
Béhoust	28/05/21	5 Rue de la Masse,78910,Béhoust
	13/07/21	28 Rue de la Masse,78910,Béhoust
Beynes	11/01/21	7 Rue de Berry
	11/01/21	82 Rue du Blanc Soleil
	12/01/21	4 Rue des Lilas
	15/01/21	18 Rue des Eglantines
	20/01/21	14 Rue des Eglantines
	29/01/21	15 Rue des Chenes
	08/03/21	69 Rue de la Belle Epine
	29/04/21	4 Rue Nouvelle
	17/06/21	16 Rue du Roussillon
	30/06/21	5 Rue de la Belle Epine
	24/08/21	33 Rue de la Garenne
	30/08/21	8 Rue des Hirondelles
	31/08/21	21 Avenue Charles de Gaulle
	15/09/21	5 Rue des Acacias
	23/09/21	13 Rue de la Belle Epine
Boissy-sans-Avoir	28/12/21	30 Avenue de Mortemai
Élancourt	21/07/21	5 Rue de la Mairie,
	02/01/21	21 Res les Nouveaux Horizons
	07/01/21	24 Avenue des Croisades
	31/03/21	28 Allee des Noisetiers
	18/05/21	5 Avenue Paul Cézanne
	27/05/21	25 Place de l'Acre
	15/06/21	6 Rue de Tramelay
	08/07/21	24 Rue de Paulhac
	17/08/21	12 Chemin de la Julienne
	11/10/21	Réseau communal de Élancourt
	02/11/21	ELANCOURT,FRANCE
	23/11/21	7 Avenue du Plateau
	26/11/21	ELANCOURT,FRANCE
16/12/21	40 Avenue de la Baylie	



Commune	Date	Adresse
Flexanville	03/12/21	8 Rue du Pont Malpault
	13/12/21	Rue des Vignes
Galluis	11/02/21	5 Rue du Pont Marie
	17/05/21	6 Rue de la Tuilerie
	10/09/21	32 Rue du Pont Marie
	01/12/21	20 Rue des Bois
	20/12/21	FRANCE
Gambais	14/05/21	26 Route de Perdreauville
Gambaiseuil	17/06/21	1 Route de Gambais
Goupillières	25/03/21	17 Chemin des Marchands
	06/07/21	5 Route de Septeuil
	15/09/21	23a Rue de la Vallée Penaut
	13/10/21	Réseau communal de Goupillières
Grosrouvre	23/03/21	18 Route de la Surie
	03/06/21	18 Route de la Surie
	24/09/21	6 Route de la Surie
Jouars-Pontchartrain	17/03/21	2 Route de Jouars
	04/06/21	14 Square Marie Noël
	09/09/21	29 Rue de la Porte d'Andin
	09/09/21	9 Rue Saint-Louis
La Queue-les-Yvelines	09/04/21	Route de Boissy
	10/05/21	1 Route de Boissy
	20/05/21	3 Imp de la Prairie aux Chevaux
Le Mesnil-Saint-Denis	16/02/21	6 Avenue des Sycomores
	25/05/21	20 Place des Pensees
	28/05/21	11 Rue Raymond Berrurier
	28/06/21	Avenue de Picardie
	16/07/21	38 Rue Raymond Berrurier
	18/10/21	41 Rue de la Commanderie
Le Perray-en-Yvelines	18/03/21	7 Allée des 3 Ormes
	21/05/21	21 Rue du Rotoir
Le Tremblay-sur-Mauldre	17/09/21	18 Chemin de la Hunière,
	30/10/21	LE TREMBLAY-SUR-MAULDRE,FRANCE
Les Essarts-le-Roi	08/01/21	22 Rue du Roussillon
	15/01/21	10 Allée Jules Verne
	21/01/21	10 Allée Jules Verne
	19/05/21	2 Rue de l'Île de France
	02/06/21	57 Rue du Four à Briques
	04/11/21	14,RUE DES RIGOLES,FRANCE
Les Mesnuls	18/06/21	67 Rue Neuve
Lévis-Saint-Nom	08/06/21	72 Route d'Yvette
Magny-les-Hameaux	20/04/21	4 Chemin des Mollerayes
	23/06/21	34 Route de Versailles
	30/06/21	32 Allée des Sorbiers
	06/12/21	29 Rue Joseph Lemarchand
Marcq	23/10/21	Réseau communal de Marcq
Mareil-le-Guyon	20/12/21	1 Route de la Garenne
Maulette	19/11/21	21 Rue de l'Opton
Méré	02/04/21	15 Rue du Sgt Bruno Guyot Sionnest
	01/07/21	26 Avenue Leon Crete





Commune	Date	Adresse
Méré	09/08/21	6 Rue de Mareil
	26/08/21	5 Rue du Colombier
Milon-la-Chapelle	11/02/21	12 Sente de la Ravine
Montainville	12/11/21	Réseau communal de Montainville
Montfort-l'Amaury	23/08/21	20 Place de la Liberation
	23/08/21	1 Ruelle des Fossés
Neauphle-le-Vieux	08/01/21	1 b Rue de l'Amandier
Orgerus	29/04/21	35 Grande Rue
	22/07/21	4 Chemin des Ruelles
Osmoy	14/06/21	2 Place du Château
Richebourg	22/10/21	0,FRANCE
	22/10/21	0,FRANCE
	14/12/21	77 Route de Gressey
Rosay	25/01/21	2 chemin de la justice
Saint-Germain-de-la-Grange	16/03/21	1 Chemin de la Butte
	19/05/21	Rue Edmond Rostand
	03/07/21	31 Rue des 100 Arpents
	07/12/21	3 Rue Pasteur,78550
Saint-Martin-des-Champs	20/10/21	Réseau communal de Saint-Martin-des-Champs
Saint-Rémy-l'Honoré	12/05/21	30 Rue de la Borne
	12/10/21	Réseau communal de Saint-Rémy-l'Honoré
	13/10/21	Réseau communal de Saint-Rémy-l'Honoré
	21/12/21	1bis Rue des Gatines,78576
Saulx-Marchais	17/02/21	24 Rue du Rouet
Tacoignières	13/01/21	33 Rue de la Gare
	13/01/21	33 Rue de la Gare
	14/04/21	27 Rue de la Gare
	22/09/21	32 Grande Rue
	21/10/21	4 Rue des Vignes
Thoiry	11/01/21	31 Rue de la Porte Saint Martin
Vicq	24/02/21	17 Rue d'Auteuil
Vieille-Église-en-Yvelines	09/03/21	49 Route de l'Étang de la Tour
Villiers-le-Mahieu	05/11/21	Réseau communal de Villiers-le-Mahieu

### **Synthèse des interventions d'entretien des équipements et accessoires sur le réseau**

Commune	Nature	Nombre d'intervention d'entretien
Bazainville	Purge de réseau	1
Beynes	Entretien & réparation stabilisateur / réducteur de pression	1
	Intervention sur autres accessoires de réseau AEP	1
	Manoeuvre de vannes	4
Boissy-sans-Avoir	Entretien & réparation stabilisateur / réducteur de pression	1
	Manoeuvre de vannes	1
Élancourt	Manoeuvre de vannes	2
	Purge de réseau	2
Flacourt	Manoeuvre de vannes	4
Gambais	Manoeuvre de vannes	3
	Purge de réseau	2



Commune	Nature	Nombre d'intervention d'entretien
Garancières	Entretien & réparation stabilisateur / réducteur de pression	1
	Manoeuvre de vannes	1
Grosrouvre	Manoeuvre de vannes	1
Jouars-Pontchartrain	Entretien & réparation stabilisateur / réducteur de pression	1
	Intervention sur autres accessoires de réseau AEP	2
	Manoeuvre de vannes	6
Le Mesnil-Saint-Denis	Manoeuvre de vannes	4
	Purge de réseau	1
Le Perray-en-Yvelines	Manoeuvre de vannes	1
Le Tremblay-sur-Mauldre	Manoeuvre de vannes	1
Les Essarts-le-Roi	Entretien & réparation stabilisateur / réducteur de pression	1
	Manoeuvre de vannes	3
Les Mesnuls	Manoeuvre de vannes	1
Lévis-Saint-Nom	Manoeuvre de vannes	1
Magny-les-Hameaux	Manoeuvre de vannes	2
Marcq	Manoeuvre de vannes	2
Mareil-sur-Mauldre	Manoeuvre de vannes	6
Maurepas	Manoeuvre de vannes	4
Méré	Manoeuvre de vannes	2
Millemont	Purge de réseau	1
Milon-la-Chapelle	Manoeuvre de vannes	3
Montainville	Manoeuvre de vannes	2
Montfort-l'Amaury	Manoeuvre de vannes	1
Neauphle-le-Vieux	Manoeuvre de vannes	2
Orgerus	Intervention sur autres accessoires de réseau AEP	1
	Manoeuvre de vannes	1
Richebourg	Purge de réseau	1
Rosay	Manoeuvre de vannes	2
Saint-Germain-de-la-Grange	Intervention sur autres accessoires de réseau AEP	1
	Manoeuvre de vannes	1
Saint-Lambert	Manoeuvre de vannes	1
Saint-Martin-des-Champs	Manoeuvre de vannes	3
Saint-Rémy-l'Honoré	Manoeuvre de vannes	2
	Purge de réseau	1
Tacoignières	Manoeuvre de vannes	2
	Purge de réseau	1
Villiers-Saint-Frédéric	Manoeuvre de vannes	1
<b>Total</b>		<b>90</b>



## Détail des interventions d'entretien des équipements et accessoires sur le réseau

Commune	Nature	Date	Adresse
Bazainville	Purge de réseau	03/02/21	Réseau communal de Bazainville
Beynes	Manoeuvre de vannes	06/05/21	9 Rue du Gally
	Manoeuvre de vannes	03/06/21	3 Place Saint Martin
	Intervention sur autres accessoires de réseau AEP	13/08/21	41 Rue des Acacias
	Entretien & réparation stabilisateur / réducteur de pression	17/08/21	Comptage CS208 et CS209 Beynes Val des 4 Pignons
	Manoeuvre de vannes	17/09/21	41 Rue de la Couperie
	Manoeuvre de vannes	20/09/21	41 Rue de la Couperie
Boissy-sans-Avoir	Manoeuvre de vannes	11/03/21	19 Allée du Clos Pesant,
	Entretien & réparation stabilisateur / réducteur de pression	15/10/21	0,Rue de la mairie,,FRANCE
Élancourt	Purge de réseau	01/09/21	40 Rue de Blanquefort
	Purge de réseau	06/10/21	15 Rue de Montmorency
	Manoeuvre de vannes	15/10/21	6,R JAUNE,FRANCE
	Manoeuvre de vannes	03/11/21	1,A rue Eugene chevreuil
Flacourt	Manoeuvre de vannes	04/03/21	10 Chemin des Jardins d'Auvray
	Manoeuvre de vannes	11/03/21	10 Chemin des Jardins d'Auvray
	Manoeuvre de vannes	24/09/21	10 Chemin des Jardins d'Auvray
	Manoeuvre de vannes	27/09/21	10 Chemin des Jardins d'Auvray
Gambais	Purge de réseau	15/03/21	49 Rue de Rivoli
	Purge de réseau	18/03/21	62 Rue de Rivoli
	Manoeuvre de vannes	22/09/21	21c Rue de la Citadelle
	Manoeuvre de vannes	01/10/21	5000 Rue les Quatre Piliers
	Manoeuvre de vannes	04/10/21	5000 Rue les Quatre Piliers
Garancières	Manoeuvre de vannes	29/06/21	14 Rue du Stade
	Entretien & réparation stabilisateur / réducteur de pression	07/10/21	0,CHE DU MOULIN DU BOIS
Grosrouvre	Manoeuvre de vannes	03/06/21	18 Route de la Surie
Jouars-Pontchartrain	Intervention sur autres accessoires de réseau AEP	29/04/21	397 Rue de Chennevières
	Manoeuvre de vannes	11/06/21	95 Chemin de Paris
	Manoeuvre de vannes	18/06/21	835 Route des Mousseaux
	Manoeuvre de vannes	18/06/21	Square du Petit Friche
	Manoeuvre de vannes	21/06/21	2bis Cour d'Andin
	Intervention sur autres accessoires de réseau AEP	22/06/21	1 Rue Guillaume Apollinaire
	Entretien & réparation stabilisateur / réducteur de pression	16/09/21	Comptage VE rue du bois d'Acacia - Jouars Pontchartrain
	Manoeuvre de vannes	21/10/21	Réseau communal de Jouars-Pontchartrain
	Manoeuvre de vannes	27/10/21	Réseau communal de Jouars-Pontchartrain
Le Mesnil-Saint-Denis	Manoeuvre de vannes	26/02/21	1 Rue Cyrano de Bergerac
	Purge de réseau	03/06/21	5 Allee du Vert Galant
	Manoeuvre de vannes	15/10/21	Réseau communal de Le Mesnil-Saint-Denis



Commune	Nature	Date	Adresse
Le Mesnil-Saint-Denis	Manoeuvre de vannes	15/10/21	Réseau communal de Le Mesnil-Saint-Denis
	Manoeuvre de vannes	18/11/21	Rue Jean Racine,78397
Le Perray-en-Yvelines	Manoeuvre de vannes	19/05/21	49 Rue du Moulinet
Le Tremblay-sur-Mauldre	Manoeuvre de vannes	21/01/21	11 Chemin de la Hunière
Les Essarts-le-Roi	Manoeuvre de vannes	15/01/21	Ferme de Montmort
	Manoeuvre de vannes	03/08/21	54 Rue de l'Artoire
	Entretien & réparation stabilisateur / réducteur de pression	17/08/21	2 Rue de Paris
	Manoeuvre de vannes	27/08/21	4 Rue Simone Michel-Lévy
Les Mesnuls	Manoeuvre de vannes	16/07/21	32bis Rue des Champs
Lévis-Saint-Nom	Manoeuvre de vannes	10/11/21	Réseau communal de Lévis-Saint-Nom
Magny-les-Hameaux	Manoeuvre de vannes	19/03/21	67 Rue Gabriel Péri
	Manoeuvre de vannes	19/03/21	57 Avenue d'Aigrefoin
Marcq	Manoeuvre de vannes	23/09/21	Bois des Bruyeres de Marcq
	Manoeuvre de vannes	24/09/21	Bois des Bruyeres de Marcq
Mareil-sur-Mauldre	Manoeuvre de vannes	01/03/21	7 Rue de la Cavee
	Manoeuvre de vannes	02/03/21	3 Route Departementale 191
	Manoeuvre de vannes	27/04/21	Réseau communal de Mareil-sur-Mauldre
	Manoeuvre de vannes	29/04/21	Réseau communal de Mareil-sur-Mauldre
	Manoeuvre de vannes	04/05/21	7 Rue de la Cavee
	Manoeuvre de vannes	20/09/21	7 Rue de la Cavee
Maurepas	Manoeuvre de vannes	21/09/21	3b Rue de l'Echiquier
	Manoeuvre de vannes	22/09/21	3b Rue de l'Echiquier
	Manoeuvre de vannes	05/10/21	3b Rue de l'Echiquier
	Manoeuvre de vannes	06/10/21	3b Rue de l'Echiquier
Méré	Manoeuvre de vannes	06/10/21	21 Rue du Sgt Bruno Guyot Sionnest
	Manoeuvre de vannes	06/10/21	21 Rue du Sgt Bruno Guyot Sionnest
Millemont	Purge de réseau	20/01/21	1 Rue du Val Renoux
Milon-la-Chapelle	Manoeuvre de vannes	22/01/21	Réseau communal de Milon-la-Chapelle
	Manoeuvre de vannes	03/03/21	5 Route de Romainville
	Manoeuvre de vannes	21/04/21	5 Route de Romainville
Montainville	Manoeuvre de vannes	18/03/21	7 Route de Mareil
	Manoeuvre de vannes	14/09/21	7 Route de Mareil
Montfort-l'Amaury	Manoeuvre de vannes	10/08/21	14 Place de la Liberation
Neauphle-le-Vieux	Manoeuvre de vannes	11/01/21	1 b Rue de l'Amandier
	Manoeuvre de vannes	30/11/21	10 Route de Thoiry
Orgerus	Manoeuvre de vannes	10/06/21	Allée des Marronniers
	Intervention sur autres accessoires de réseau AEP	30/09/21	54 Rue de Béconcelle
Richebourg	Purge de réseau	23/04/21	10 bis Rue de la Couture
Rosay	Manoeuvre de vannes	28/09/21	1 Boulevard de l'Europe
	Manoeuvre de vannes	29/09/21	1 Boulevard de l'Europe
Saint-Germain-de-la-Grange	Manoeuvre de vannes	07/05/21	Rue des Meulantais
	Intervention sur autres accessoires de réseau AEP	13/10/21	Réseau communal de Saint-Germain-de-la-Grange
Saint-Lambert	Manoeuvre de vannes	07/09/21	Réseau communal de Saint-Lambert
Saint-Martin-des-Champs	Manoeuvre de vannes	24/09/21	1 Chemin de la Chapelle



Commune	Nature	Date	Adresse
Saint-Martin-des-Champs	Manoeuvre de vannes	29/09/21	1 Route de Thoiry
	Manoeuvre de vannes	30/09/21	1 Route de Thoiry
Saint-Rémy-l'Honoré	Manoeuvre de vannes	28/07/21	Réseau communal de Saint-Rémy-l'Honoré
	Manoeuvre de vannes	29/07/21	Réseau communal de Saint-Rémy-l'Honoré
	Purge de réseau	19/10/21	Réseau communal de Saint-Rémy-l'Honoré
Tacoignières	Manoeuvre de vannes	14/04/21	27 Rue de la Gare
	Purge de réseau	15/04/21	29 Rue de la Gare
	Manoeuvre de vannes	16/04/21	27 Rue de la Gare
Villiers-Saint-Frédéric	Manoeuvre de vannes	14/12/21	1 Rue de la Gare,



## LES INTERVENTIONS DE MAINTENANCE

### Synthèse des interventions de maintenance 2ème niveau

Commune	Total
Arnoville-lès-Mantes	1
Auffargis	1
Bazainville	2
Élancourt	2
Flacourt	1
Gambais	1
Grosrouvre	1
Le Perray-en-Yvelines	1
Les Essarts-le-Roi	6
Magny-les-Hameaux	4
Marcq	3
Mareil-sur-Mauldre	45
Méré	4
Milon-la-Chapelle	1
Neauphle-le-Vieux	1
Rosay	18
Saint-Germain-de-la-Grange	1
Saint-Martin-des-Champs	3
Saint-Rémy-l'Honoré	1
Thoiry	1
Vicq	2
<b>Total</b>	<b>100</b>

### Détail des interventions de maintenance 2ème niveau

Commune	Installation	Equipement	Date
Arnoville-lès-Mantes	Comptage VE069 SIRYAE vers CAMY Saint Léonard	Débitmètre VE069 SIRYAE vers CAMY Saint Léonard	18/02/21
Auffargis	Comptages VE174 et AE175 à Auffargis	Compteur VE174 Chemin des deux pavillons Auffargis	19/02/21
Bazainville	Accélérateur de Bazainville	-	16/08/21
	Accélérateur de Bazainville	-	16/08/21
Élancourt	Quota Lyonnaise des Eaux - Elancourt	-	12/02/21
	Quota Lyonnaise des Eaux - Elancourt	-	06/09/21
Flacourt	Bâches des Bineaux route de Dammartin - Flacourt	Débitmètre VE244 Flacourt	18/02/21
Gambais	Réservoir et chloration des Quatre Piliers	Echelle accès toit	26/03/21
Grosrouvre	Comptage CS050 CS051 La Queue vers Grosrouvre 4 Piliers et retour	-	20/08/21
Le Perray-en-Yvelines	Comptages VE012 et VE154 et AE013 Perray	-	03/05/21
Les Essarts-le-Roi	Réservoir des Essarts	-	23/04/21



Commune	Installation	Equipement	Date
Les Essarts-le-Roi	Comptage CS30 Le Perray-en-Yvelines	-	26/04/21
	Réservoir des Essarts	-	14/05/21
	Réservoir des Essarts	-	21/05/21
	Réservoir des Essarts	Télétransmission	18/10/21
	Réservoir des Essarts	Télétransmission	21/12/21
Magny-les-Hameaux	Vanne motorisée de Magny les Hameaux Croix Du Bois	Télétransmission	16/02/21
	Vanne motorisée de Magny les Hameaux Croix Du Bois	Armoire électrique extérieure	24/03/21
	Vanne motorisée de Magny les Hameaux Croix Du Bois	Vanne motorisée DN400	07/04/21
	Vanne motorisée de Magny les Hameaux Croix Du Bois	-	24/12/21
Marcq	Supression en ligne de Marcq	-	03/02/21
	Supression en ligne de Marcq	-	24/02/21
	Réservoir de Saint Santin - Marcq	-	11/06/21
Mareil-sur-Mauldre	Production des Bîmes	-	04/01/21
	Production des Bîmes	-	04/01/21
	Bâche de Mareil sur Mauldre	Télétransmission bâche	06/01/21
	Production des Bîmes	-	08/01/21
	Production des Bîmes	Coffret de dépotage de soude	11/01/21
	Production des Bîmes	-	12/01/21
	Production des Bîmes	-	19/01/21
	Production des Bîmes	-	25/01/21
	Production des Bîmes	EQUIPEMENTS COMMUNS INSTALLATION	02/02/21
	Production des Bîmes	RELEVAGES INTERMEDIAIRES	08/02/21
	Production des Bîmes	-	12/02/21
	Production des Bîmes	-	22/02/21
	Production des Bîmes	-	26/02/21
	Bâche de Mareil sur Mauldre	-	01/03/21
	Production des Bîmes	-	31/03/21
	Production des Bîmes	-	09/04/21
	Production des Bîmes	-	12/04/21
	Production des Bîmes	-	12/05/21
	Production des Bîmes	-	21/05/21
	Production des Bîmes	-	07/06/21
	Production des Bîmes	-	23/06/21
	Production des Bîmes	-	02/07/21
	Production des Bîmes	-	05/07/21
	Production des Bîmes	DECARBONATATION CATALYTIQUE	06/07/21
	Production des Bîmes	Production des Bîmes	16/07/21
	Production des Bîmes	Compresseur d'air industriel n°1	16/07/21
	Production des Bîmes	-	20/07/21
Production des Bîmes	-	30/07/21	
Mareil-sur-Mauldre	Bâche de Mareil sur Mauldre	-	03/08/21
	Bâche de Mareil sur Mauldre	-	04/08/21



Commune	Installation	Equipement	Date
	Production des Bîmes	-	24/08/21
	Production des Bîmes	-	31/08/21
	Production des Bîmes	Ozoneur	07/09/21
	Production des Bîmes	Ozoneur	08/09/21
	Production des Bîmes	-	09/09/21
	Production des Bîmes	-	14/09/21
	Production des Bîmes	-	21/09/21
	Production des Bîmes	Tuyauterie Eau de service + soude vers tour	28/09/21
	Production des Bîmes	-	13/10/21
	Production des Bîmes	Pompe de reprise 4 piliers PS6	15/10/21
	Production des Bîmes	Bâche eau traitée production des Bîmes	19/10/21
	Production des Bîmes	POMPAGES STATION	17/11/21
	Production des Bîmes	-	18/11/21
	Production des Bîmes	Pompe de reprise 4 piliers PS6	03/12/21
	Production des Bîmes	Pompe doseuse acide n°2	15/12/21
Méré	Supression et bâche de Egremont	Télétransmission	06/01/21
	Supression et bâche de Egremont	Télétransmission	21/04/21
	Supression et bâche de Egremont	Automate	11/05/21
	Supression et bâche de Egremont	-	10/09/21
Milon-la-Chapelle	Bâche de Milon-la-Chapelle	-	16/08/21
Neauphle-le-Vieux	Comptage CS171 Neauphle vers le Tremblay CS172	Débitmètre CS171 Neauphle vers le Tremblay CS172	25/01/21
Rosay	Forage production de Rosay	-	21/01/21
	Forage production de Rosay	-	29/01/21
	Forage de Rosay Les Petits Bilheux	-	08/02/21
	Forage de Rosay Les Petits Bilheux	-	08/02/21
	Forage production de Rosay	DECARBONATATION CATALYTIQUE	08/02/21
	Forage production de Rosay	-	11/02/21
	Forage production de Rosay	-	19/02/21
	Forage production de Rosay	Capteur de pression compresseur n°1	25/02/21
	Forage production de Rosay	Bouteilles de chlore (2)	14/04/21
	Forage production de Rosay	-	06/05/21
	Forage production de Rosay	-	07/05/21
	Forage production de Rosay	-	15/06/21
	Forage production de Rosay	Soude	01/07/21
Forage production de Rosay	Vanne isolement aval vanne à membrane soutirage pellets	27/07/21	
Forage production de Rosay	Ballon anti-bélier	04/08/21	
Rosay	Forage production de Rosay	Soupape respiration haute filtre 1	13/10/21



Commune	Installation	Equipement	Date
	Forage production de Rosay	Armoire de commande	18/10/21
	Forage production de Rosay	Pompe de reprise n°1	16/12/21
Saint-Germain-de-la-Grange	Comptage AE025 Saint Germain 100 arpents	Compteur AE025 Saint Germain 100 arpents	03/03/21
Saint-Martin-des-Champs	Réservoir et accélérateur de Saint Martin des Champs	Pompe n°1	03/02/21
	Réservoir et accélérateur de Saint Martin des Champs	Pompe n°1	03/02/21
	Réservoir et accélérateur de Saint Martin des Champs	Pompe n°1	12/02/21
Saint-Rémy-l'Honoré	Vannes motorisées SFP et Chloration Saint Rémy l'Honoré	Analyseur de chlore	31/08/21
Thoiry	Suppression en ligne de Thoiry	-	07/01/21
Vicq	Vannes motorisées Sectorisation de Vicq	Capteur pression VICQ-ST SANTIN	12/03/21
	Vannes motorisées Sectorisation de Vicq	Télétransmission	06/04/21

### **Les interventions de contrôle réglementaire sur les installations électriques**

Commune	Installation	Date
Bazainville	Accélérateur de Bazainville	18/03/21
Beynes	Bâche de Beynes - La Couperie	08/12/21
Élancourt	Chloration sur réseau - Elancourt	10/12/21
Goupillières	Suppression en ligne de Goupillières	24/03/21
Marcq	Suppression en ligne de Marcq	26/03/21
	Réservoir de Saint Santin - Marcq	15/12/21
Mareil-sur-Mauldre	Production des Bîmes	24/03/21
	Bâche de Mareil sur Mauldre	10/12/21
Maurepas	Bâches du Bout des Clos - Maurepas	14/12/21
Neauphle-le-Vieux	Analyseur de Fer de Cressay	10/12/21
Richebourg	Comptage AE017 SIRYAE-Richebourg vers Vaucouleurs	06/12/21
Rosay	Forage de Rosay Les Petits Bilheux	06/12/21
	Forage de Rosay Les Petits Bilheux	06/12/21
	Forage production de Rosay	06/12/21
Saint-Martin-des-Champs	Réservoir et accélérateur de Saint Martin des Champs	24/03/21
Vicq	Vannes motorisées Sectorisation de Vicq	15/12/21



### Les interventions de contrôle réglementaire sur les appareils de levage

Commune	Installation	Équipement	Date
Mareil-sur-Mauldre	Production des Bîmes	Monorail avec chariot Ballon anti-bélier	24/03/21
	Production des Bîmes	Monorail avec chariot et palan électrique entrée local	24/03/21
	Production des Bîmes	Monorail avec chariot et palan côté opposé fenêtres local po	24/03/21
	Production des Bîmes	Palan électrique sur monorail Anti-bélier	24/03/21
	Production des Bîmes	Monorail avec chariot et palan côté fenêtres local pompes 4	24/03/21
	Production des Bîmes	Potence avec palan local pompes Saint Santin	24/03/21
	Production des Bîmes	Pont roulant exhaure B1	24/03/21
	Production des Bîmes	Palan de manutention des bigbags de micro-sable	24/03/21
	Production des Bîmes	Chariot de manutention des bigbags de micro-sable	24/03/21
	Production des Bîmes	Monorail de manutention des bigbags de micro-sable	24/03/21
Maurepas	Bâches du Bout des Clos - Maurepas	Pont roulant	13/12/21
Méré	Suppression et bâche de Egremont	Levage pompe n°1	23/03/21
	Suppression et bâche de Egremont	Levage pompe n°2	24/03/21
Rosay	Forage production de Rosay	Chariot de manutention des bigbags de micro-sable	06/12/21
	Forage de Rosay Les Petits Bilheux	Monorail local pompage	06/12/21
	Forage production de Rosay	Palonnier levage stande de vidange bigbags	06/12/21
	Forage production de Rosay	Monorail de manutention des bigbags de micro-sable	06/12/21
	Forage production de Rosay	Palan électrique de manutention des bigbags de micro-sable	06/12/21

### Les interventions de contrôle réglementaire ouvrant automatique

Commune	Installation	Équipement	Date
Mareil-sur-Mauldre	Production des Bîmes	Rideau motorisé exhaure B1	24/03/21
Orgerus	Comptage CS035 Orgerus vers Prunay	clapet antipollution	25/03/21
Rosay	Forage production de Rosay	Porte sectionnelle local filtration décarbonatation	06/12/21



## LES OPERATIONS DE RENOUVELLEMENT

### Les Opérations de renouvellement dans le Cadre du fonds contractuel

Un **Fonds Contractuel de Renouvellement** consiste à prélever tous les ans sur les produits du service un certain montant défini contractuellement et de le consacrer à des dépenses de renouvellement dans le cadre d'un suivi pluriannuel spécifique. La liste des équipements entrant dans le cadre de ce Fonds Contractuel de Renouvellement a été établie à l'origine du contrat.

Le montant des opérations réalisées correspond à l'affectation de la dépense au Fonds Contractuel. Le tableau de suivi comprend l'ensemble des années depuis l'origine du contrat jusqu'à l'exercice actuel, et notamment le solde du fonds à date.

Programme prévisionnel actualisé du Compte au : 31/12/2021		2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Année de Réalisation
Comptages VE174 et AE175 à Auffargis	Compteur VE174 Chemin des deux pavillons Auffargis									950				2015
Comptage CS082 CS083 Saint Santin vers Auteuil et retour	Débitmètre CS082 CS083 Saint Santin vers Auteuil et retour								2 450					
Comptage CS082 CS083 Saint Santin vers Auteuil et retour	Télétransmission CS082 CS083 Saint Santin - Auteuil								730					
Comptage CS079 CS080 Autouillet vers Saint Santin et retour	Débitmètre CS079 CS080 Autouillet vers Saint Santin et retour										2 270			
Comptage CS079 CS080 Autouillet vers Saint Santin et retour	Télétransmission CS079 CS080 Autouillet										730			2020
Accélérateur de Bazainville	Débitmètre SU042 SU056 Bazainville 4 piliers vers Saint Mar				2 270									
Accélérateur de Bazainville	Automate						1 500							2016
Accélérateur de Bazainville	Télétransmission						2 260							2015
Accélérateur de Bazainville	Coffret télétransmission						420							2016
Accélérateur de Bazainville	Armoire de commande						8 300							2019
Accélérateur de Bazainville	Pompe n°2				2 770									
Accélérateur de Bazainville	Pompe n°1				2 770									
Accélérateur de Bazainville	Stabilisateur by-pass Hargeville DN125				2 840									
Stabilisateur de pression et CS057 de Bazainville	Compteur CS057 Bazainville Bourg										560			
Stabilisateur de pression et CS057 de Bazainville	Télétransmission CS057 Bazainville										730			2013
Stabilisateur de pression et CS057 de Bazainville	Stabilisateur de pression aval										860			
Comptage CS100 Bazoches vers Montfort et Les Mesnuls	Débitmètre CS100 Bazoches vers Montfort et Les Mesnuls										2 340			
Comptage CS100 Bazoches vers Montfort et Les Mesnuls	Télétransmission CS100 Bazoches vers Montfort										730			2015



Programme prévisionnel actualisé du Compte au : 31/12/2021		2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Année de Réalisation
Comptage CS036 et CS037 Behoust vers Orgerus et retour	Débitmètre CS036 CS037 Behoust vers Orgerus et retour									2 270				
Comptage CS036 et CS037 Behoust vers Orgerus et retour	Télétransmission CS036 CS037 Béhoust									730				2015
Comptage CS093 et stabilisateur de Beynes Bourg secours	Télétransmission CS093 Beynes Secours Stab S23									730				2020
Bâche de Beynes - La Couperie	Compteur de sectorisation RE094 Distribution RE Beynes La Co										560			
Bâche de Beynes - La Couperie	Télétransmission										1 860			2020
Bâche de Beynes - La Couperie	Vanne altimétrique										1 230			
Stabilisateur de pression et CS048 de Boissy	Compteur CS048 Boissy Mairie							390						
Stabilisateur de pression et CS048 de Boissy	Télétransmissionn CS048 Boissy							730						2013
Comptage VExxx à Crespières	Compteur VExxx à Crespières				590									
Comptage CS010 011 SNCF Artoire vers Le Perray et Les Essart	Débitmètre CS010 CS011 SNCF Artoire vers Le Perray et vers L									2 450				
Comptage CS010 011 SNCF Artoire vers Le Perray et Les Essart	Télétransmission CS010 CS011 Artoire - Le Perray Essart									730				2020
Comptage CS008 CS009 Point P vers les Essarts et Saint Rémy	Débitmètre CS008 CS009 Point P vers Les Essarts et vers Sain									2 660				
Comptage CS008 CS009 Point P vers les Essarts et Saint Rémy	Télétransmission CS008 CS009 Essarts (Grace de Dieu)									730				
Réservoir des Essarts	Centrale d'alarme anti intrusion					1 610								2019
Réservoir des Essarts	Télétransmission					2 260								2015
Réservoir des Essarts	Coffret Perax					510								
Réservoir des Essarts	Coffret électrovanne refoulement					1 220								
Réservoir des Essarts	Coffret électrovanne distribution					1 220								
Bâches des Bineaux route de Dammartin - Flacourt	Clôture du site					8 040								
Bâches des Bineaux route de Dammartin - Flacourt	Portail accès aux bâches				1 580									
Bâches des Bineaux route de Dammartin - Flacourt	Analyseur chlore								3 620					2021
Bâches des Bineaux route de Dammartin - Flacourt	Débitmètre RExxx CSxxx Remplissage Réservoir et Distribution					2 050								



Programme prévisionnel actualisé du Compte au : 31/12/2021		2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Année de Réalisation
Bâches des Bineaux route de Dammartin - Flacourt	Débitmètre VE246 AE245 interconnexion à Dammartin-en-Serve									2 050				
Bâches des Bineaux route de Dammartin - Flacourt	Débitmètre VE244 Flacourt												2 050	
Bâches des Bineaux route de Dammartin - Flacourt	Détection anti-intrusion							1 190						
Comptage CS075 Orgerus vers Flexanville	Télétransmission CS075 Flexanville							730						<b>2015</b>
Stabilisateur de pression de Galluis	Vanne de régulation DN100									860				
Comptage CS053 Galluis les Abeilles	Compteur CS053 Galluis les Abeilles							390						
Comptage CS053 Galluis les Abeilles	Télétransmission CS053 Les Abeilles à Galluis							730						<b>2013</b>
Comptage CS060 Gambais Centre	Télétransmission CS060 Gambais Bourg									730				
Comptage VE061 Bourdonné - Forêt de Rambouillet	Compteur VE061 Bourdonné - Forêt de Rambouillet							950						<b>2020</b>
Comptage VE061 Bourdonné - Forêt de Rambouillet	Télétransmission VE061 Bourdonné							730						<b>2016</b>
Réservoir et chloration des Quatre Piliers	Clôture				6 480									<b>2014</b>
Réservoir et chloration des Quatre Piliers	Sonde de niveau				420									<b>2016</b>
Réservoir et chloration des Quatre Piliers	Centrale d'alarme anti intrusion				1 610									<b>2019</b>
Réservoir et chloration des Quatre Piliers	Télétransmission				2 260									<b>2015</b>
Réservoir et chloration des Quatre Piliers	Armoire Perax				420									
Réservoir du Boulay	Clôture							11 200						
Réservoir du Boulay	Niveau d'eau réservoir							420						<b>2017</b>
Réservoir du Boulay	Alarme anti-intrusion							1 610						<b>2019</b>
Réservoir du Boulay	Télétransmission							2 260						<b>2015</b>
Réservoir du Boulay	Coffret télétransmission							420						
Stabilisateur de pression et CS059 du Boulay	Compteur CS059 Gambais Boulay (stab)								560					
Stabilisateur de pression et CS059 du Boulay	Cello de sectorisation Gambais Boulay								730					
Stabilisateur de pression et CS059 du Boulay	Stabilisateur de pression aval								860					
Stabilisateur de pression et CS058 de Gambais-Perdreauville	Compteur CS058 Perdreauville									390				



Programme prévisionnel actualisé du Compte au : 31/12/2021		2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Année de Réalisation
Stabilisateur de pression et CS058 de Gambais-Perdreauville	Télétransmission CS058 Vieilles Tuileries Perdreauville Gamb										730			2015
Réducteur de pression de Gambais Neuville	Stabilisateur de pression aval						750							
Comptage CS049 et stabilisateur du Chemin Vert à Garancières	Compteur CS049 Garancières DN100								560					
Comptage CS049 et stabilisateur du Chemin Vert à Garancières	Télétransmission CS049 Chemin Vert à Garancières 3								730					2013
Comptage CS076 et CS077 Goupillières vers Villiers et retour	Débitmètre CS076 CS077 Goupillières vers Villiers et retour										2 270			
Comptage CS076 et CS077 Goupillières vers Villiers et retour	Télétransmission CS076 CS077 Goupillières-Villiers									730				2015
Suppression en ligne de Goupillières	Télétransmission										1 860			2020
Comptage CS050 CS051 La Queue vers Grosrouvre 4 Piliers et	Débitmètre CS050 CS051 La Queue vers Grosrouvre 4 Piliers et										2 450			
Comptage CS050 CS051 La Queue vers Grosrouvre 4 Piliers et	Télétransmission CS050 CS051 La Queue - Grosrouvre										730			2015
Comptage CS016 et CS017 Levis - F600 vers Essarts et retour	Débitmètre CS016 CS017 Levis - F600 vers Essarts et retour								2 270					
Comptage CS016 et CS017 Levis - F600 vers Essarts et retour	Télétransmission CS106 CS107 de Levis - Essarts								730					2013
Stabilisateur de pression de Levis Saint Nom	Stabilisateur								860					
Comptage CS024 stabilisateur rue Pommiers Magny les Hameaux	Compteur CS024 Magny Pommiers								1 260					
Comptage CS024 stabilisateur rue Pommiers Magny les Hameaux	Télétransmission CS024 Rue des Pommiers								730					2013
Comptage CS024 stabilisateur rue Pommiers Magny les Hameaux	Stabilisateur aval								1 460					
Comptage NORTEL MATRA	Compteur DN 150									950				
Comptage NORTEL MATRA	Compteur DN 100									560				
Vanne motorisée de Magny les Hameaux Croix Du Bois	Télétransmission				2 260									2017
Vanne motorisée de Magny les Hameaux Croix Du Bois	Armoire électrique extérieure				920									
Vanne motorisée de Magny les Hameaux Croix Du Bois	Vanne motorisée DN200				1 750									



Programme prévisionnel actualisé du Compte au : 31/12/2021		2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Année de Réalisation
Réservoir de Saint Santin - Marcq	Centrale anti-intrusion							1 610						2019
Réservoir de Saint Santin - Marcq	Télétransmission							2 260						2016
Réservoir de Saint Santin - Marcq	Coffret télétransmission							420						
Suppression en ligne de Marcq	Compteur SU081 Marcq Surpressé			590										2020
Suppression en ligne de Marcq	Déshumidificateur			2 130										
Suppression en ligne de Marcq	Automate			1 610										2017
Suppression en ligne de Marcq	Télétransmission			2 260										2017
Suppression en ligne de Marcq	Variateur pompe n°1			2 410										2018
Suppression en ligne de Marcq	Variateur pompe n°3			2 410										2017
Suppression en ligne de Marcq	Variateur pompe n°2			2 410										2017
Suppression en ligne de Marcq	Pompe surpression n°2								2 610					2017
Suppression en ligne de Marcq	Pompe surpression n°1								2 610					2017
Suppression en ligne de Marcq	Pompe surpression n°3								2 610					2017
Réducteur de pression de Mareil-le-Guyon	Stabilisateur de pression aval						860							2014
Production des Bîmes	Chloromètre N°2									770				
Production des Bîmes	Chloromètre N°1									770				
Production des Bîmes	Sectionneur armoire électrique nouveau tableau									8 060				2021
Production des Bîmes	Dômes poreux							3 990						
Production des Bîmes	Pompe doseuse acide n°2								360					2019
Production des Bîmes	Ballon anti-bélier Saint Santin									7 540				
Production des Bîmes	Ballon anti-bélier 220						17 600							
Production des Bîmes	pHmètre eau ozonée							1 210						
Production des Bîmes	pHmètre eau brute							1 280						
Production des Bîmes	Turbidimètre eau traitée					3 360								2014
Production des Bîmes	Analyseur de chlore bâche ET									1 880				
Production des Bîmes	Turbidimètre eau brute							3 370						
Production des Bîmes	Analyseur fixe ozone Les Bîmes									3 030				
Production des Bîmes	Analyseur de chlore bâche 600 m3 (col de cygne)									3 180				
Production des Bîmes	Niveau d'eau exhaure B1					420								2016
Production des Bîmes	Niveau bâche eau traitée					420								2016



Programme prévisionnel actualisé du Compte au : 31/12/2021		2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Année de Réalisation
Production des Bîmes	Débitmètre PT014 Bîmes vers Gambais									2 870				
Production des Bîmes	Compteur agence Production des Bîmes Exhaure B2											1 260		2021
Production des Bîmes	Compteur agence Production des Bîmes Exhaure B2		1 260											2016
Production des Bîmes	Compteur agence EB070 Les Bîmes 1	950												2016
Production des Bîmes	Compteur agence EB070 Les Bîmes 1											950		2021
Production des Bîmes	Compteur sectorisation vers 4 Pignons								590					
Production des Bîmes	Extracteur renouvellement d'air bâche eau ozonée				5 300									2016
Production des Bîmes	Event de dégazage cuve acide					5 840								
Production des Bîmes	Déshumidificateur salle filtration				12 680									2013
Production des Bîmes	Déshumidificateur exhaure B1				10 490									2013
Production des Bîmes	Alarme anti-intrusion principale						2 610							2021
Production des Bîmes	Alarme anti-intrusion GSM						1 000							2013
Production des Bîmes	Automate TSX57					23 680								2017
Production des Bîmes	Télétransmission					2 260								2015
Production des Bîmes	Télétransmission sectorisation vers 4 Pignons								730					2015
Production des Bîmes	Télesurveillance					2 260								2020
Production des Bîmes	Coffret mural télétransmission						410							
Production des Bîmes	Armoire local transformateur								8 160					2021
Production des Bîmes	Disjoncteur différentiel nouveau tableau Q3									8 070				2021
Production des Bîmes	Disjoncteur général Q1									8 160				2021
Production des Bîmes	Batterie de condensateurs (4)					3 210								2021
Production des Bîmes	Transformateur (tarif vert)								19 690					2021
Production des Bîmes	Démarrreur statorique pompe Saint Santin PS2									1 470				
Production des Bîmes	Démarrreur statorique pompe Saint Santin PS1									1 470				
Production des Bîmes	Variateur Pompe Filtration N°3									2 110				



Programme prévisionnel actualisé du Compte au : 31/12/2021		2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Année de Réalisation
Production des Bîmes	Démarrreur PS5/PS6							5 240						
Production des Bîmes	Variateur pompe n°2 puits B1								1 520					
Production des Bîmes	Variateur pompe n°1 puits B2								3 820					
Production des Bîmes	Variateur pompe n°2 puits B2								3 820					
Production des Bîmes	Variateur Pompe Filtration N°4										2 110			2016
Production des Bîmes	Démarrreur PS4							5 240						2019
Production des Bîmes	Variateur vitesse reprises 4 Piliers						15 540							2013
Production des Bîmes	Variateur pompe n°1 puits B1								1 520					
Production des Bîmes	Variateur Pompe Filtration N°2									2 110				2017
Production des Bîmes	Variateur pompe filtration N°1									2 110				2014
Production des Bîmes	Pompe de filtration PF1					2 650								
Production des Bîmes	Pompe de filtration PF2					2 650								
Production des Bîmes	Pompe de reprise 4 piliers PS4											28 940		
Production des Bîmes	Pompe de reprise 4 piliers PS6							28 940						2013
Production des Bîmes	Pompe PE3 exhaure B1					12 770								
Production des Bîmes	Pompe PE2 exhaure B1								12 770					2016
Production des Bîmes	Pompe PE4 exhaure B2								20 440					
Production des Bîmes	Pompe PE5 exhaure B2					20 440								
Production des Bîmes	Cuve d'acide chlorhydrique										15 150			
Production des Bîmes	Pont roulant exhaure B1				9 540									
Production des Bîmes	Centrale 1 3 points - HCL											1 850		
Production des Bîmes	Centrale 1 3 points - HCL						1 850							2016
Production des Bîmes	Capteur 1.1 HCL											780		
Production des Bîmes	Capteur 1.1 HCL						780							2016
Production des Bîmes	Capteur 1.2 HCL						780							2016
Production des Bîmes	Capteur 1.2 HCL											780		
Production des Bîmes	Capteur 1.3 HCL						780							2016
Production des Bîmes	Capteur 1.3 HCL											780		
Production des Bîmes	Clapet refoulement PS5							530						2018
Production des Bîmes	Stabilisateur de pression bi-étage DN125								3 350					



Programme prévisionnel actualisé du Compte au : 31/12/2021		2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Année de Réalisation
Production des Bîmes	Tuyauterie refoulement pompes stripping DN 350							6 250						
Bâche de Mareil sur Mauldre	Télétransmission chambre de vannes Mareil sur Mauldre			1 860										2019
Bâche de Mareil sur Mauldre	Télétransmission bâche			1 400										2021
Bâche de Mareil sur Mauldre	Régulateur de niveau altimétrique			1 130										2021
Bâche de Mareil sur Mauldre	Stabilisateur de pression aval			600										2021
Bâche de Mareil sur Mauldre	Tuyauterie vidange/trop plein			3 060										
Bâche de Mareil sur Mauldre	Tuyauterie refoulement			3 060										
Bâche de Mareil sur Mauldre	Tuyauterie distribution			1 530										
Bâches du Bout des Clos - Maurepas	Analyseur de chlore									3 624				
Bâches du Bout des Clos - Maurepas	Sonde niveau bâche 3000 m3									412				
Bâches du Bout des Clos - Maurepas	Déshumidificateur									2 001				
Bâches du Bout des Clos - Maurepas	Télétransmission									2 258				
Suppression et bâche de Egremont	Clôture								6 200					
Suppression et bâche de Egremont	Analyseur de chlore								1 680					
Suppression et bâche de Egremont	Sonde de niveau								420					2016
Suppression et bâche de Egremont	Compteur RE052 Remplissage Réservoir Egremont								950					
Suppression et bâche de Egremont	Stabilisateur de pression amont								2 510					
Comptage CS020 Levis vers Grands Ambesis	Compteur CS020 Levis vers Grand Ambesis									590				
Comptage CS020 Levis vers Grands Ambesis	Télétransmission CS020 Hameau Grands Ambésis									730				2020
Comptage CS018 CS019 Levis vers Mesnil Saint Denis et retour	Debitmètre CS018 CS019 Levis vers Mesnil Saint Denis et reto								2 450					
Comptage CS018 CS019 Levis vers Mesnil Saint Denis et retour	Télétransmission CS018 CS019								730					2013
Suppression en ligne des Mesnuls	Armoire de commande						2 770							
Suppression en ligne des Mesnuls	Variateur						2 650							
Bâche de Milon-la-Chapelle	Analyseur de Chlore aval							1 680						



Programme prévisionnel actualisé du Compte au : 31/12/2021		2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Année de Réalisation
Bâche de Milon-la-Chapelle	Compteur de sectorisation RE022 Remplissage RE Milon la Chap							390						
Bâche de Milon-la-Chapelle	Télétransmission							2 260						2015
Bâche de Milon-la-Chapelle	Tuyauterie refoulement							4 590						
Bâche de Milon-la-Chapelle	Tuyauterie distribution							2 140						
Bâche de Milon-la-Chapelle	Tuyauterie vidange/trop plein							4 590						
Comptage CS095 CS096 Feeder A350 vers Montaville et retour	Débitmètre CS095 CS096 Feeder A350 vers Montaville et retour										2 130			2021
Comptage CS095 CS096 Feeder A350 vers Montaville et retour	Télétransmission CS095 CS096 Montainville										730			
Comptage CS088 CS089 Feeder A350 vers Andelu et retour	Débitmètre CS088 CS089 Feeder A350 vers Andelu et retour										2 270			
Comptage CS088 CS089 Feeder A350 vers Andelu et retour	Télétransmission CS08 CS089 Andelu										730			2020
Comptage AE006 et VE005 entre le SIAEP JPM et SIRYAE	Compteur VE005 Cressay SIRYAE vers SIAEP JPM - VEOLIA									1 260				
Comptage AE006 et VE005 entre le SIAEP JPM et SIRYAE	Télétransmission Interco Cressay Jouars									730				
Stabilisateur de pression de Cressay	Vanne de régulation n°1 DN65									600				
Stabilisateur de pression de Cressay	Vanne de régulation n°1 DN100									860				
Comptage CS033 CS034 Tacoignières vers Orgerus et retour	Compteur CS033 CS034 Tacoignières vers Orgerus et retour									2 340				
Comptage CS033 CS034 Tacoignières vers Orgerus et retour	Télétransmission CS033 CS034 Tacoignières-Orgerus									730				2013
Comptage CS035 Orgerus vers Prunay	Compteur CS035 Orgerus vers Prunay								590					
Comptage CS035 Orgerus vers Prunay	Télétransmission CS035 Prunay								730					
Comptage CS035 Orgerus vers Prunay	clapet antipollution								1 280					
Stabilisateur de pression et CS038 d'Osmoy	Compteur CS038 Osmoy Moutiers									390				
Stabilisateur de pression et CS038 d'Osmoy	Télétransmission CS038 Clos Moutiers Osmoy									730				2013
Stabilisateur de pression et CS038 d'Osmoy	Vanne de régulation n°1 DN65									600				
Stabilisateur de pression et CS038 d'Osmoy	Vanne de régulation n° DN100									860				
Comptages VE012 et VE154 et AE013 Perray	Télétransmission						2 260							2017



Programme prévisionnel actualisé du Compte au : 31/12/2021		2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Année de Réalisation
Comptages VE012 et VE154 et AE013 Perray	Armoire électrique						2 770							2017
Comptages VE012 et VE154 et AE013 Perray	Coffret électrique télétransmission						300							2017
Comptage CSxxx et CSxxx Rosay et Boinvilliers	Débitmètre CSxxx et CSxxx entre Rosay et Boinvilliers					2 050								
Comptage CSxxx et CSxxx Rosay et Boinvilliers	Télétransmission				1 530									
Forage de Rosay Les Petits Bilheux	Clôture extérieure						4 400							
Forage de Rosay Les Petits Bilheux	Portail accès site						2 710							
Forage de Rosay Les Petits Bilheux	Pompe forage n°1											2 120		2015
Forage production de Rosay	Chlorormètre détendeur n°2										1 385			
Forage production de Rosay	Chloromètre détendeur n°1										1 385			
Forage production de Rosay	Sonde niveau bache eau traitée										920			
Forage production de Rosay	Débitmètre chloration										380			
Forage production de Rosay	Compteur PT156 Reprise Rosay vers réservoir St Martin										390			
Forage production de Rosay	Anti-intrusion CAG										2 140			
Forage production de Rosay	Cellule Haute Tension						35 690							2020
Forage production de Rosay	Transformateur - Tarif vert						12 530							2020
Forage production de Rosay	Pompe de reprise n°2										11 900			
Forage production de Rosay	Pompe forage n°1											2 320		
Comptage CS021 et stabilisateur Saint Forget	Compteur CS021 Saint Forget										590			
Comptage CS021 et stabilisateur Saint Forget	Télétransmission CS021 Saint Forget										730			
Comptage CS021 et stabilisateur Saint Forget	Stabilisateur de pression aval										750			
Comptage AE025 Saint Germain 100 arpents	Télétransmission AE025 Saint Germain 100 Arpents										730			
Stabilisateur et CS002 Saint Germain de la Grange Mairie	Compteur CS002 Saint Germain Mairie								590					
Stabilisateur et CS002 Saint Germain de la Grange Mairie	Télétransmission CS002 Saint Germain 26								730					2013
Stabilisateur et CS002 Saint Germain de la Grange Mairie	Vanne de régulation								750					
Comptage CS136 Stabilisateur Rue Port Royal Saint Lambert	Compteur CS136 Saint Lambert Port Royal										590			



Programme prévisionnel actualisé du Compte au : 31/12/2021		2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Année de Réalisation
Comptage CS136 Stabilisateur Rue Port Royal Saint Lambert	Télétransmission CS136 Rue Port Royal à Saint Lambert 6									730				2020
Comptage CS136 Stabilisateur Rue Port Royal Saint Lambert	Stabilisateur de pression aval									750				
Comptage CS039 Saint Martin des Champs	Compteur CS039 Saint Martin des Champs								590					
Comptage CS039 Saint Martin des Champs	Télétransmission CS039 Saint Martin des Champs								730					
Réservoir et accélérateur de Saint Martin des Champs	Clôture						6 800							
Réservoir et accélérateur de Saint Martin des Champs	Analyseur de chlore						1 900							
Réservoir et accélérateur de Saint Martin des Champs	Débitmètre de sectorisation RE040 et RE041 Distribution RE S						2 340							
Réservoir et accélérateur de Saint Martin des Champs	Centrale d'alarme anti intrusion						1 610							2019
Réservoir et accélérateur de Saint Martin des Champs	Automate accélérateur									1 500				
Réservoir et accélérateur de Saint Martin des Champs	Coffret Perax						420							
Réservoir et accélérateur de Saint Martin des Champs	Armoire accélérateur									4 030				2019
Réservoir et accélérateur de Saint Martin des Champs	Variateur accélérateur									2 110				
Réservoir et accélérateur de Saint Martin des Champs	Pompe n°1								2 400					
Vannes motorisées SFP et Chloration Saint Rémy l'Honoré	Analyseur de chlore								1 680					
Vannes motorisées SFP et Chloration Saint Rémy l'Honoré	Débitmètre CS015 ORTF vers Magny								2 450					
Vannes motorisées SFP et Chloration Saint Rémy l'Honoré	Déshumidificateur								1 800					
Vannes motorisées SFP et Chloration Saint Rémy l'Honoré	Télétransmission			2 260										2020
Vannes motorisées SFP et Chloration Saint Rémy l'Honoré	Armoire électrique extérieure			1 640										
Comptage CS067 SIRYAE vers Saint Corentin	Compteur CS067 SIRYAE vers Saint Corentin							590						
Comptage CS067 SIRYAE vers Saint Corentin	Télétransmission CS067 Rosay-Saint Correntin							730						2019
Comptage VE066 SIRYAE vers Septeuil	Compteur VE066 SIRYAE vers Septeuil									560				
Suppression en ligne de Thoiry	Télétransmission				3 760									2013
Suppression en ligne de Thoiry	Armoire de commande				6 120									2021
Suppression en ligne de Thoiry	Coffret télétransmission				420									
Suppression en ligne de Thoiry	Pompe suppression n°3									770				2021



Programme prévisionnel actualisé du Compte au : 31/12/2021		2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Année de Réalisation
Suppression en ligne de Thoiry	Pompe surpression n°2										770			2021
Suppression en ligne de Thoiry	Pompe surpression n°1										770			2021
Stabilisateur de pression et CS097 de Vicq Mairie	Télétransmission CS097 Vicq Mairie									730				
Stabilisateur de pression et CS099 de Vicq vers Neauphle	Télétransmission CS099 Vicq vers Neauphle								730					2013
Stabilisateur de pression et CS099 de Vicq vers Neauphle	Stabilisateur de pression aval								750					
Vannes motorisées Sectorisation de Vicq	Débitmètre CS098 Vanne motorisée Vicq vers Réservoir Saint S							2 450						
Vannes motorisées Sectorisation de Vicq	Télétransmission							2 260						2015
Vannes motorisées Sectorisation de Vicq	Armoire électrique extérieure							4 500						
Comptages Quota Lyonnaise des Eaux - La Chapelle	Télétransmission AExxx La chapelle				2 260									2015

Dotations non actualisées en Compte au : 31/12/2021	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Total (€)
<b>Dotations(€)</b>	64 038	64 038	64 038	65 527	67 000	67 000	67 000	67 785	68 741	68 741	68 741	68 741	<b>801 390</b>

Coefficients en Compte au : 31/12/2021	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
<b>Coefficient de la dotation</b>	1,000450	0,992000	1,009500	1,011500	1,008300	1,019500	1,030700	1,047900	1,047100
<b>Coefficient de report de solde</b>	1,000000	1,000000	1,000000	1,000000	1,000000	1,000000	1,000000	1,000000	1,000000



Bilan financier en Compte au : 31/12/2021		2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Total (€)
Dotation actualisée (€)		64 067	63 526	64 646	66 281	67 556	68 307	69 057	71 032	71 979	<b>606 450</b>
Report de solde actualisé (€)		0	- 16 410	34 409	64 461	97 046	113 759	179 068	218 678	224 342	
Non Programmé au contrat	PARTIEL			8 085	144	105					<b>8 334</b>
Programmé au contrat	TOTAL	80 476	12 708	26 509	33 551	50 738	2 997	29 447	65 368	81 086	<b>382 880</b>
<b>Total renouvellement(€)</b>		<b>80 476</b>	<b>12 708</b>	<b>34 594</b>	<b>33 695</b>	<b>50 843</b>	<b>2 997</b>	<b>29 447</b>	<b>65 368</b>	<b>81 086</b>	<b>391 214</b>
<b>Solde(€)</b>		<b>- 16 409</b>	<b>34 408</b>	<b>64 461</b>	<b>97 046</b>	<b>113 759</b>	<b>179 069</b>	<b>218 678</b>	<b>224 342</b>	<b>215 235</b>	

Renouvellement Réalisé en Compte année : 2021	Libellé Matériel	Type Renouvellement	Date réalisation	Montant
Bâches des Bineaux route de Dammartin - Flacourt	Analyseur chlore	Renouvellement complet du matériel	02/01/2021	3 747
Production des Bîmes	Sectionneur armoire électrique nouveau tableau	Renouvellement complet du matériel	15/07/2021	8 440
Production des Bîmes	Compteur agence Production des Bîmes Exhaure B2	Renouvellement complet du matériel	09/12/2021	1 319
Production des Bîmes	Compteur agence EB070 Les Bîmes 1	Renouvellement complet du matériel	29/10/2021	995
Production des Bîmes	Alarme anti-intrusion principale	Renouvellement complet du matériel	04/01/2021	2 733
Production des Bîmes	Armoire local transformateur	Renouvellement complet du matériel	15/07/2021	8 544
Production des Bîmes	Disjoncteur différentiel nouveau tableau Q3	Renouvellement complet du matériel	15/07/2021	8 450
Production des Bîmes	Disjoncteur général Q1	Renouvellement complet du matériel	15/07/2021	8 544
Production des Bîmes	Batterie de condensateurs (4)	Renouvellement complet du matériel	15/07/2021	3 361
Production des Bîmes	Transformateur (tarif vert)	Renouvellement complet du matériel	16/07/2021	20 617
Bâche de Mareil sur Mauldre	Télétransmission bâche	Renouvellement complet du matériel	04/01/2021	1 466
Bâche de Mareil sur Mauldre	Régulateur de niveau altimétrique	Renouvellement complet du matériel	30/04/2021	1 183
Bâche de Mareil sur Mauldre	Stabilisateur de pression aval	Renouvellement complet du matériel	16/06/2021	628
Comptage CS095 CS096 Feeder A350 vers Montaville et retour	Débitmètre CS095 CS096 Feeder A350 vers Montaville et retour	Renouvellement complet du matériel	14/09/2021	2 230
Suppression en ligne de Thoiry	Armoire de commande	Renouvellement complet du matériel	15/11/2021	6 408
Suppression en ligne de Thoiry	Pompe suppression n°3	Renouvellement complet du matériel	13/01/2021	806
Suppression en ligne de Thoiry	Pompe suppression n°2	Renouvellement complet du matériel	13/01/2021	806



Renouvellement Réalisé en Compte année : 2021	Libellé Matériel	Type Renouvellement	Date réalisation	Montant
Surpression en ligne de Thoiry	Pompe surpression n°1	Renouvellement complet du matériel	13/01/2021	806
<b>Total</b>				<b>81 086</b>

### La garantie pour la continuité de service

Une **garantie** est un renouvellement fonctionnel qui se traduit par un engagement contractuel de garantie de bon fonctionnement des installations. Elle s'applique sans programme contractuel et sans restitution des montants non dépensés en fin de contrat. C'est une « assurance » de bon fonctionnement pour la collectivité.

Renouvellement Réalisé en Garantie année : 2021	Libellé Matériel	Type Renouvellement	Date réalisation
Comptage VE069 SIRYAE vers CAMY Saint Léonard	Débitmètre VE069 SIRYAE vers CAMY Saint Léonard	Renouvellement complet du matériel	27/04/2021
Surpression en ligne de Marcq	Stabilisateur n°1	Renouvellement complet du matériel	15/01/2021
Surpression en ligne de Marcq	Stabilisateur n°2	Renouvellement complet du matériel	04/01/2021
Production des Bîmes	Hydroéjecteur dosage du microsable	Remplacement de composants ou rénovation	17/09/2021
Production des Bîmes	Ozoneur	Remplacement de composants ou rénovation	13/09/2021
Production des Bîmes	Portail d'entrée station	Renouvellement complet du matériel	07/04/2021
Production des Bîmes	Compteur PT090 reprises Saint Santin	Renouvellement complet du matériel	04/01/2021
Production des Bîmes	Terminal opérateur	Renouvellement complet du matériel	11/03/2021
Production des Bîmes	Armoire électrique ancien tableau	Remplacement de composants ou rénovation	16/09/2021
Production des Bîmes	Pompe de reprise 4 piliers PS5	Remplacement de composants ou rénovation	04/08/2021
Production des Bîmes	Vanne sortie eau filtrée filtre n°2	Renouvellement complet du matériel	09/02/2021
Surpression et bache de Egremont	Télétransmission	Remplacement de composants ou rénovation	16/06/2021
Bâche de Milon-la-Chapelle	Télétransmission	Remplacement de composants ou rénovation	28/04/2021
Comptages VE012 et VE154 et AE013 Perray	Stabilisateur de pression amont	Renouvellement complet du matériel	26/05/2021
Forage production de Rosay	Compresseur d'air industriel n°1	Remplacement de composants ou rénovation	13/08/2021
Forage production de Rosay	Vanne alimentation Eau Brute filtre n°1	Renouvellement complet du matériel	04/01/2021
Forage production de Rosay	Vanne sur refoulement eau brute entrée tour	Renouvellement complet du matériel	04/01/2021



## LES OPERATIONS DE RENOUVELLEMENT DANS LE CADRE DU COMPTE RESEAU

### Suivi financier en € HT

En vue d'éviter de gérer deux bordereaux de prix en parallèle, nous appliquons ici la même formule de révision que les travaux neufs (0,15+0,85 TP10a) et non celle prévue au contrat (0,15+0,17 ICHTE+0,34 FSD3+0,34 TP10a)

		2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
TP10a	indice travaux publics canalisations	134,3	135,6	135,9	133,9	133,7	135,6	139,3	141,4	141,4
A	coefficient de révision	1,0000	1,0082	1,0101	0,9973	0,9965	1,0085	1,0316	1,0389	1,0471
B	montant fonds non actualisé	120 000	120 000	120 000	128 473	136 946	136 946	136 946	136 946	136 946
C	montant fonds année N = B*An	120 000	120 987	121 215	128 122	136 462	138 113	141 280	142 273	143 396
D	solde année N-1 = Gn-1*An/An-1	0	42 696	34 291	-54 155	-66 601	-26 880	63 791	153 605	277 577
E	montant disponible année N = C+D	120 000	163 684	155 507	73 968	69 861	111 233	205 071	295 878	420 973
F	dépenses réalisées année N	77 652	129 457	210 359	140 622	96 420	48 872	52 539	20 475	219 197
G	solde année N = E-F	42 348	34 227	-54 853	-66 654	-26 559	62 361	152 532	275 403	201 776

Date	Commune	Adresse	Type de travaux	€ HT (BPU)
02/07/2021	Millon la Chapelle	Sente de la Buisson	Déplacement canalisation en privé	25 363,33
02/07/2021	Millon la Chapelle	Sente du Ravine	Remplacement canalisation suite analyse CVM dans l'eau	36 905,67
01/08/2021	Divers site		Mise en sécurité des réservoirs	148 000,00
15/03/2021	Prunay le temple		Création branchements AEP au 6 rue de l'église, précédemment pris sur le 4	2 334,26
28/09/2021	la Queue lez Yvelines		Abandon canalisation en doublon suite fuite et reprise en totalité de 2 branchements sur autre canalisation	6 593,74

## LE RENOUVELLEMENT DES BRANCHEMENTS EN PLOMB

65 branchements restant à remplacer :

Observations :

- La plupart des branchements restants se situent à Montfort l'Amaury car les chantiers ont été reportés et échelonnés dans le temps (périodes scolaires) en accord avec la mairie pour éviter de créer des problèmes de circulation dans le centre-ville ;
  - o Certains branchements ont également été reportés en lien avec les communes ou le Conseil Départemental en vue d'éviter la dégradation d'une chaussée neuve par la réalisation de nouveaux travaux ;
- Le reliquat correspond à des cas particuliers : abonnés n'ayant pas donné suite aux demandes de RDV, refus, report pour chemisage « Neofit » car le remplacement du branchement occasionnerait des dégâts et travaux complémentaires dans la propriété (par exemple refaire une terrasse) etc.



- 5 branchements du Mesnil St Denis ont été ajoutés : il s'agit de refus des propriétaires, suite à la campagne de renouvellement réalisée par SAUR avant adhésion de la commune au SIRYAE
- Nota : Nous ne comptons pas dans ce paragraphe les branchements en plomb de Rosay, commune nouvellement adhérente, branchements qui ont également été remplacés en 2017 mais sur le fonds de travaux réseau.

Voir la liste ci-après.

Commune	Adresse point de fourniture
BEHOUST	28, RUE DU NID DE GEAI
BEHOUST	2, RUE DU MOUTIER
GAMBAIS	23, RUE DES GABELLES
GROSROUVRE	19, CH DE LA COUR DE L'ORME
LA QUEUE LEZ YVELINES	94, RTE NATIONALE
LA QUEUE LEZ YVELINES	19, RTE NATIONALE
LA QUEUE LEZ YVELINES	40, RTE NATIONALE
LA QUEUE LEZ YVELINES	9, RUE CHRISTIAN LAZARD
LA QUEUE LEZ YVELINES	66, RTE NATIONALE
LA QUEUE LEZ YVELINES	19, RTE NATIONALE
LA QUEUE LEZ YVELINES	19, RTE NATIONALE
LA QUEUE LEZ YVELINES	39, RTE NATIONALE
LE PERRY EN YVELINES	16, RUE D AUFFARGIS
LES ESSARTS LE ROI	63, RUE D YVETTE
LES ESSARTS LE ROI	13, RUE DU 11 NOVEMBRE
LES MESNULS	27, RUE DU VIEIL ETANG
LES MESNULS	9, CH DU VIEIL ETANG
LES MESNULS	RTE DE MANTES
LES MESNULS	5, RUE DE LA VALLEE
LE MESNIL SAINT DENIS	1, AV DE LA PAIX
LE MESNIL SAINT DENIS	4, RUE CROIX STE MATHURINE
LE MESNIL SAINT DENIS	67, AV DE LA CONCORDE
LE MESNIL SAINT DENIS	9, PORTE HENRI IV
LE MESNIL SAINT DENIS	AV DES BRUYERES
MAGNY LES HAMEAUX	8, RUE ERNEST CHAUSSON
MAGNY LES HAMEAUX	16 RUE HENRY BARBUSSE
MAGNY LES HAMEAUX	1, IMP JEAN BESSON
MAGNY LES HAMEAUX	7, RUE ERNEST CHAUSSON
MAGNY LES HAMEAUX	20, RUE PHILIPPE DE CHAMPAIGNE
MARCQ	7, RUE DU SENTIER
MAREIL LE GUYON	RTE DE MONTFORT
MAREIL LE GUYON	4 RTE DE MONTFORT (cheval mort)
MERE	1, AV LEON CRETE
MONTFORT L AMAURY	CŒUR DE BLUCHE
MONTFORT L AMAURY	19, PL ROBERT BRAULT
MONTFORT L AMAURY	15, RUE AMAURY
MONTFORT L AMAURY	13, RUE ANDRE THOME
MONTFORT L AMAURY	19, RUE ANDRE THOME
MONTFORT L AMAURY	16, RUE DE LA TREILLE
MONTFORT L AMAURY	1, RUE DE PARIS
MONTFORT L AMAURY	13, RUE DE PARIS
MONTFORT L AMAURY	15, RUE DE PARIS
MONTFORT L AMAURY	25, RUE DE PARIS
MONTFORT L AMAURY	27, RUE DE PARIS



Commune	Adresse point de fourniture
MONTFORT L AMAURY	28, RUE DE PARIS
MONTFORT L AMAURY	31, RUE DE PARIS
MONTFORT L AMAURY	32, RUE DE PARIS
MONTFORT L AMAURY	32, RUE DE PARIS
MONTFORT L AMAURY	35, RUE DE PARIS
MONTFORT L AMAURY	41, RUE DE PARIS
MONTFORT L AMAURY	6, RUE DE PARIS
MONTFORT L AMAURY	9, RUE DE PARIS
MONTFORT L AMAURY	13, RUE MAURICE RAVEL
MONTFORT L AMAURY	3, RUE NORMANDE
MONTFORT L AMAURY	3, RUE NORMANDE
MONTFORT L AMAURY	9, RUE NORMANDE
VIEILLE EGLISE EN YVELINE	31, RTE DE L'ETANG DE LA TOUR
SAULX MARCHAIS	37, RUE DE L EGLISE
SAULX MARCHAIS	47, RUE DE L EGLISE
ST REMY L HONORE	22, RUE DU PROF MARILLER
ST REMY L HONORE	6, RUE DE LOMBARDERIE
ST REMY L HONORE	4, RUE DU PROF MARILLER
ST REMY L HONORE	4, RUE DU PROF MARILLER
TACOIGNIERES	GRANDE RUE
VICQ	12, GRANDE RUE



## ANNEXES COMPLEMENTAIRES

### PLAN DE GESTION DE LA SECURITE SANITAIRE DE L'EAU : NOS SOLUTIONS AU SERVICE DE L'EAU

**ANTICIPER LA REGLEMENTATION : NOTRE EXPERIENCE AU SERVICE DE VOTRE COLLECTIVITE.**

La mise en place des **PGSSE** (Plans de Gestion de la Sécurité Sanitaire de l'Eau), est la prochaine grande transformation du paysage réglementaire national.

Depuis la parution de la nouvelle Directive Européenne sur l'eau potable du 16 décembre au JO de l'Union Européenne le 23 décembre 2020, **la France se doit de retranscrire cette directive en droit français d'ici 2 ans.**

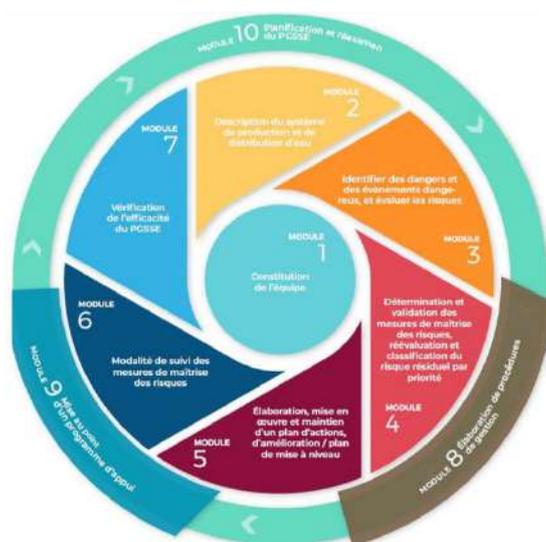
Les PGSSE vont devenir réglementairement obligatoires sur toute la chaîne d'approvisionnement en eau : **de la zone de captage jusqu'au robinet de l'usager.**

**Votre collectivité** en tant que Personne Responsable de Production et de la Distribution de l'Eau (ou PRPDE) sera donc tenue d'initier cette démarche d'amélioration continue sur l'ensemble de votre périmètre.

Le Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire de l'Eau en quelques mots :

- **Stratégie générale de prévention et d'anticipation ;**
- **Approche fondée sur l'analyse des risques en matière de sécurité sanitaire de l'eau ;**
- **Vise à garantir en permanence cette sécurité sur l'ensemble du processus.**

Il est basé sur l'évaluation et la gestion des risques intégrant toutes les étapes depuis la ressource en eau, son traitement et sa distribution jusqu'au robinet du consommateur.



Extrait Guide ASTEE : déploiement du PGSSE en 10 modules

Pilotée par la PRPDE, **SAUR**, fort de son expérience, qui a participé activement au Groupe de Travail ASTEE sur cette thématique **sous le mandat de** la Direction Générale de la Santé., **pourra à vos côtés assurer l'accompagnement de la démarche au moyen de supports méthodologiques qui ont été établis à cet effet.**



Les principales étapes de l'établissement du PGSSE, adapté à votre territoire, s'inscrivent dans une **démarche d'amélioration continue**. Elles peuvent se résumer en six phases principales qui intègrent les 10 modules préconisés par le Guide ASTEE :

1. Initiation de la Démarche PGSSE et constitution de l'équipe PGSSE
2. Évaluation des Risques intrinsèques ( $R_i = \text{Gravité} \times \text{Fréquence d'apparition}$ )
3. Définition des mesures de maîtrise et de surveillance
4. Évaluation des Risques Résiduels
5. Mise en place d'un plan d'action PGSSE afin de diminuer le Risque Résiduel
6. Méthode et outil de déploiement et de suivi de l'efficacité

Grâce à ce partenariat renforcé, nous anticiperons les risques sanitaires et nous améliorons durablement notre performance opérationnelle sur votre les territoires afin de **mieux préserver votre patrimoine et de répondre aux grands enjeux du PGSSE**.



## APPREHENDER ET PREDIRE LE RISQUE DE MANQUE D'EAU SUR VOTRE TERRITOIRE ET VOS CAPTAGES

### RESSOURCES EN EAUX : LA NECESSITE D'AGIR

Au cours des dix dernières années, la France a connu six épisodes de sécheresses dont 3 majeurs : 2011, 2017 et 2019. Ces déficits hydriques obligent l'Etat à prendre des arrêtés de restriction d'eau afin de limiter la vidange des nappes et d'éviter des ruptures d'alimentation en eau potable des collectivités. Ce risque de sécheresse est d'autant plus impactant lorsque les ouvrages de production d'eau souterraine (puits et forages) sont colmatés et ne permettent plus un écoulement optimal de l'eau.



## LE NUMERIQUE AU SERVICE DES RESSOURCES EN EAU

Pour anticiper ces crises liées à la sécheresse sur un territoire et surveiller le rendement des ouvrages de production d'eau souterraine, SAUR propose la solution « EMI », application Web d'aide à la décision pour la protection des nappes et des forages de votre territoire.

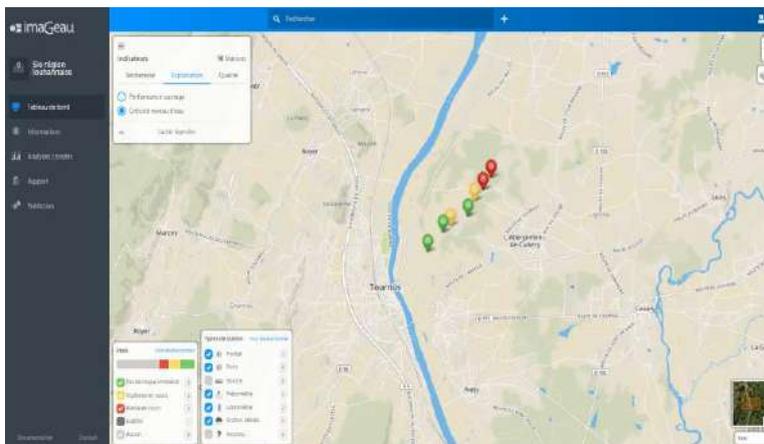
Quotidiennement, l'application Web EMI

- collecte les données issues de capteurs installés dans les ouvrages de prélèvement d'eau souterraine (niveau d'eau, débit, volume, temps de pompage...).
- interroge les serveurs de l'Etat et les bases « Open Data » afin d'obtenir des données complémentaires.

Ces données sont vérifiées, validées et utilisées dans des algorithmes hydrogéologiques afin de calculer des indicateurs vis-à-vis de la vulnérabilité à la sécheresse et du rendement du captage.



Vous maîtrisez vos ressources en eau par une vision continue de l'état quantitatif des ressources de votre territoire et de la performance de vos captages.



En cas de dégradation d'un indicateur, un changement de couleur s'opère et des alertes sont envoyées afin de mettre en place des actions correctives.

La collectivité peut ainsi anticiper des travaux de maintenance qui lui permettront de maintenir la capacité de production du champ captant et d'éviter les crises.

La surveillance accrue de la ressource participe également à une amélioration et une adaptation continues de votre Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire des Eaux.

**Un module prédiction** (disponible 2<sup>e</sup> trimestre 2021) permettra de prédire le niveau des nappes de votre territoire à 20 jours et d'observer des tendances à 30 jrs, 60 jours et 90 jours.

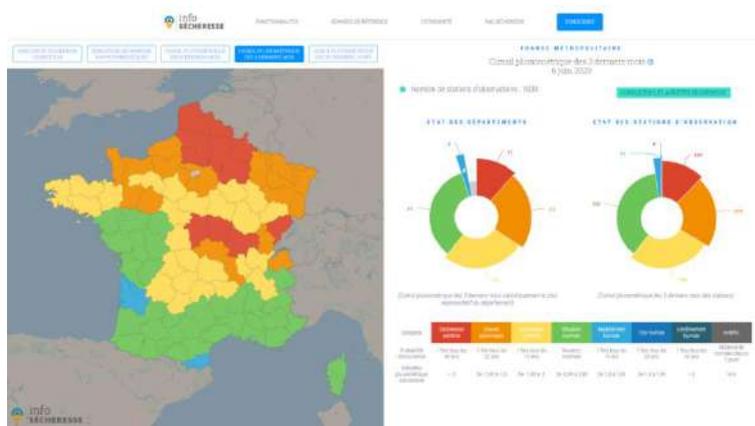
Avec EMI, vous :

- Anticipez les risques de sécheresse : pour prendre des dispositions adaptées, délivrer une communication qualifiée vis-à-vis de la préfecture et de vos administrés.
- Optimisez vos investissements et réduisez vos coûts : ciblez et planifiez les opérations de maintenance sur votre patrimoine de production.
- prévoyez le développement de votre territoire en anticipant la disponibilité de la ressource à moyen terme et les plans de sécurisation.
- Devenez acteur de la préservation de la ressource en eau : pensez global, agissez local.



## PARTAGER L'INFORMATION : INFO-SECHERESSE.FR

Le développement de la plateforme « EMI » a permis de construire une base de données de l'eau interdisciplinaire et actualisée de manière quotidienne. Dans un souci d'utilité citoyenne visant à favoriser l'accessibilité à la donnée de l'eau, **une extension gratuite** de « EMI » a été mise en ligne le 17 juin 2020 : [Info-secheresse.fr](http://Info-secheresse.fr).



Cette plateforme numérique unique rassemble sur un seul site 7000 indicateurs sécheresse vis-à-vis du débit des cours d'eau, du niveau des nappes phréatiques et des cumuls de précipitations. Ces derniers sont calculés selon des méthodes conformes aux standards internationaux et sont actualisés quotidiennement.

Ainsi, [info-secheresse.fr](http://info-secheresse.fr) permet aux différents acteurs de l'eau et au grand public d'être informé en continu du risque sécheresse sur l'ensemble du territoire métropolitain.

## NOUVELLE DIRECTIVE EUROPEENNE

La nouvelle Directive Européenne (UE) 2020/2184, relative à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine, est parue au Journal Officiel de l'Union Européenne le 23 décembre 2020.

Le nouveau texte a pour objectif de promouvoir l'eau du robinet, et suit cinq axes d'évolution :

- l'**accès à l'eau potable pour tous**, en réponse à la 1<sup>ère</sup> initiative citoyenne européenne « L'eau, un droit humain »,
- l'évaluation de la **sécurité sanitaire** de l'eau, du captage au robinet, fondée sur une analyse des risques, pour repérer et traiter ces derniers de façon proactive,
- l'**actualisation** de la liste des critères à suivre pour déterminer la qualité de l'eau, basé sur un partenariat avec l'OMS pour la mise à jour des paramètres et des valeurs paramétriques,
- l'**harmonisation** entre les Etats membres des dispositions des matériaux en contact avec l'eau potable,
- le renforcement de la **transparence** pour les consommateurs en ce qui concerne la qualité et la fourniture de l'eau potable, afin d'améliorer la confiance dans l'eau du robinet.

En particulier, **l'article 4.3**, dédié à la maîtrise des pertes en eau, demande aux Etats membres d'évaluer les niveaux de fuite d'eau sur leur territoire, pour les services >10 000 m<sup>3</sup>/j ou >50 000 habitants. D'ici 2028, la Commission européenne fixera un seuil au-delà duquel un plan d'actions de réduction des fuites sera nécessaire.

**L'article 5** et les annexes I (A, B, C et D) dressent la liste des nouveaux paramètres entrant dans le contrôle de la qualité d'eau, et de ceux dont la valeur paramétrique a été révisée :



Evolution	Paramètres	Limites de qualité
<b>Nouveaux paramètres</b>	Chlorates	0,25 mg/l
	Chlorites	0,25 mg/l
	Bisphénol A	2,5 µg/l
	AHA (sommés de 5)	60 µg/l
	Uranium chimique	30 µg/l
	Microcystines LR	1 µg/l
	PFAS (somme de 20)	0,1 µg/l
	Total PFAS	0,5 µg/l
<b>Relèvement de la limite de qualité</b>	Antimoine	10 µg/l
	Bore	1,5 mg/l
	Sélénium	20 µg/l
Evolution	Paramètres	Limites de qualité
<b>Abaissement de la limite de qualité</b>	Chrome	25 µg/l
	Plomb	5 µg/l

Une précision est également apportée quant à la notion de pertinence des métabolites de pesticides.

**Les articles 7 à 10** décrivent la gestion de la sécurité sanitaire assurée par la mise en place d'un **Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire de l'Eau (PGSSE)** :

- l'article 7 fait une présentation de l'approche globale, de la ressource jusqu'au robinet, fondée sur l'évaluation et la gestion des risques. Il introduit également les délais obligatoires de mise en œuvre : de 4,5 ans à 6 ans, en fonction de la taille du service et sous la responsabilité de la PRPDE. Une révision doit être réalisée autant que nécessaire, sans dépasser un délai de 6 ans.

- l'article 8, déclinaison du PGSSE au niveau de la ressource : recensement des points de captage, recensement des dangers et des sources de pollution, surveillance des paramètres pertinents pour les dangers et les sources de pollution recensées.

- l'article 9, déclinaison du PGSSE au niveau de la production et de la distribution : évaluation des risques liés à l'approvisionnement.

- l'article 10 déclinaison du PGSSE au niveau des réseaux privés : évaluation des risques liés à la distribution domestique, aux produits et matériaux en contact avec l'eau potable, et surveillance des paramètres plomb et Légionnelles.

**L'article 11** fixe et uniformise à l'échelle européenne, les principes applicables et les exigences minimales pour les matériaux en contact avec l'eau destinée à la consommation humaine.

**L'article 13** encadre le suivi de la qualité de l'eau par votre opérateur, avec notamment la référence de qualité de la turbidité en sortie de traitement fixée à 0,3 NFU dans 95% des échantillons.

**L'article 15** maintient le principe des dérogations pour encadrer certaines non-conformités mais le limite à certaines situations et n'autorise qu'un seul renouvellement (3 + 3 ans au maximum).

**L'article 16** a pour objectif de réduire les inégalités sociales et territoriales. Les Etats membres sont ainsi enjoins à prendre des mesures pour garantir l'accès à l'eau, en particulier pour les populations vulnérables,



Enfin, **l'article 17** vise **améliorer la confiance** du consommateur en l'eau du robinet et sa connaissance de ses consommations avec la diffusion régulière d'une information complète de l'eau potable distribuée (qualité, prix, volume, méthode de production ...)

L'Etat Français dispose de deux ans pour transposer la Directive Européenne dans la réglementation nationale, à l'exception des nouveaux paramètres (+ 3 ans) et de la mise en œuvre des premiers PGSSE (+ 4,5 à 6 ans).

SAUR anticipe d'ores et déjà les futures évolutions réglementaires. En particulier, SAUR pourra être votre partenaire et vous accompagner pour la mise en place de votre PGSSE

## METABOLITES DE PESTICIDES

### L'EVOLUTION DE LA REGLEMENTATION

La présence de métabolites de pesticides dans les ressources en eau et dans l'eau destinée à la consommation humaine (EDCH) est liée principalement à la dégradation de leur substance mère conduisant à leur formation dans l'environnement.

La notion de **pertinence** d'un métabolite de pesticide repose sur un objectif de protection de la santé associée à la consommation d'eau.

La nouvelle Directive Européenne 2020/2184 précise qu'un « métabolite de pesticide est jugé pertinent pour les eaux destinées à la consommation humaine s'il y a lieu de considérer qu'il possède des propriétés intrinsèques comparables à celles de la substance mère en ce qui concerne son activité cible pesticide ou qu'il fait peser (par lui-même ou par ses produits de transformation) un risque sanitaire pour les consommateurs ».

L'**ANSES** apporte une définition similaire dans son avis du 30 janvier 2019.

Dans son instruction du 18 décembre 2020, la **Direction Générale de la Santé** classe les métabolites de pesticides de la manière suivante :

- métabolites pertinents, auxquels est associée la limite de qualité réglementaire dans l'EDCH de 0,1 µg/l,
- métabolites non pertinents, auxquels est associée la valeur de vigilance dans l'EDCH de 0,9 µg/l,
- métabolites dont la pertinence n'a pas été caractérisée, auxquels est associée la limite de qualité réglementaire dans l'EDCH de 0,1 µg/l.

**Le jugement de la pertinence d'un métabolite relève exclusivement de la compétence de l'ANSES.**

Ainsi, dans son dernier avis du 14 janvier 2021, L'ANSES a établi la pertinence des métolachlores ESA et NOA, et la non-pertinence du métolachlore OXA.

### FACE AUX METABOLITES : LE CARBOPLUS® DE SAUR, VERITABLE BARRIERE CONTRE LES MICROPOLLUANTS

SAUR a développé le procédé **CarboPlus®**, qui permet d'éliminer un très large spectre de micropolluants dans l'eau, dont les métabolites de pesticides, à un coût maîtrisé.

Le CarboPlus est un réacteur à lit de Charbon Actif fluidisé à renouvellement continu, qui offre les avantages suivants :

- une **efficacité élevée et constante** grâce au renouvellement continu du charbon actif et à la masse importante de charbon actif en contact avec l'eau
- Procédé **compact**, qui permet son intégration facile dans une usine existante
- Investissement **pérenne** : technologie évolutive pouvant s'adapter aux variations de pollutions et aux évolutions réglementaires en matière de micropolluants.



SAUR dispose également d'un « **Observatoire des pesticides et de leurs métabolites** », qui permet le suivi de ces molécules, détectées dans les ressources et dans les EDCH des exploitations gérées par SAUR ou non.

Grâce à cet observatoire, nos Experts ont accès également la liste des pesticides vendus à l'échelle de chaque département. Ils peuvent connaître également la tendance des détections et essayer de prédire les substances qui poseront problèmes demain pour les **tester** sur nos procédés de traitement, **cibler** les campagnes de mesures et être ainsi **en amont de vos besoins**.

## NITRATES

La Commission Européenne a récemment mis en demeure la France en raison des quantités excessives de nitrates dans l'eau potable distribuée (> 50 mg/l).

La présence des nitrates dans les eaux est due :

- à leur présence naturelle dans l'environnement,
- à une contamination de la ressource en eau par des activités humaines.

En cas de pollution de votre ressource par les nitrates, SAUR peut vous accompagner pour trouver la solution technique la mieux adaptée à votre situation :

- Filtration biologique, avec le **Bionitracycle**®,
- Résines échangeuses d'ions, avec le **Nitracylce**®,

## MANGANESE

Le manganèse ne présente pas de risques sanitaires mais peut être à l'origine des nuisances suivantes :

- la dégradation des propriétés organoleptiques de l'eau : goût « métallique » et coloration de l'eau ;
- le développement de micro-organismes dans les réseaux de distribution ;
- la formation de dépôt dans les réseaux de distribution avec risque de relargage ultérieur et remise en suspension de manganèse particulaire dans l'eau (tâches noires sur le linge).

Dans son avis du 7 septembre 2020 relatif à la présence de manganèse dans l'EDCH, l'ANSES rappelle les conclusions et recommandations formulées dans son avis du 20 avril 2018 :

- une valeur sanitaire maximale de 60 µg/l pour le manganèse dans l'EDCH est proposée ;
- la référence de qualité actuelle de 50 µg/l pallie le risque des nuisances évoquées ci-dessous.

En cas de présence excessive de manganèse dans votre ressource, nos experts sauront être force de propositions : mise en œuvre d'une oxydation au permanganate de potassium, filtration sur dioxyde de manganèse ...



## CVM

Le chlorure de vinyle monomère est un produit chimique strictement synthétique, dont la présence dans l'eau de consommation est principalement liée à sa migration à partir de conduites en PVC posées avant 1980 sur les réseaux de distribution.

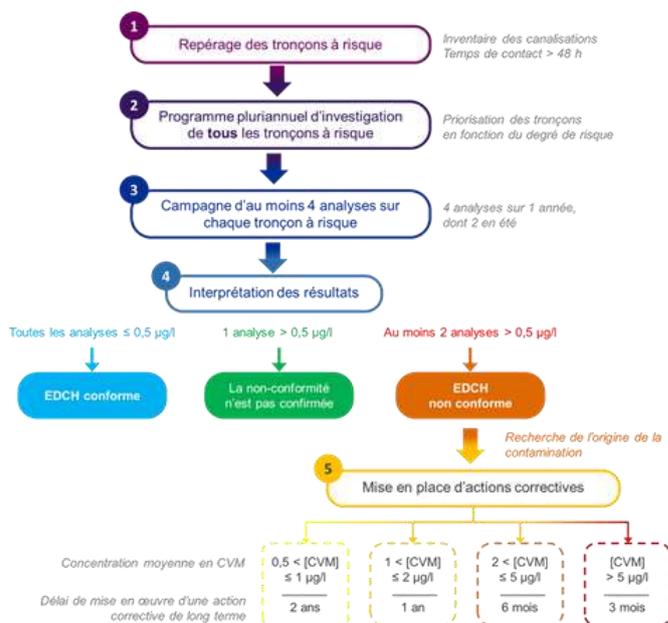
Outre la nature et l'ancienneté de la conduite, deux facteurs favorisent son relargage dans l'eau : le temps de contact de l'eau dans la conduite et sa température.

En avril 2020, une **nouvelle instruction de la DGS** est parue, avec comme évolutions majeures :

- **Votre collectivité**, en tant que la PRPDE et Maître d'ouvrage, devient responsable de la gestion de la problématique CVM, en raison de votre connaissance du réseau et votre obligation à veiller à la qualité sanitaire de l'eau distribuée.

- Un **diagnostic CVM** doit être mené sur l'ensemble des conduites à risque (évalué en fonction de la nature de la conduite, de sa date de pose et du temps de contact de l'eau) avec la mise en place d'un plan pluriannuel de réalisation des campagnes d'analyses.

- En cas de non-conformité confirmée ( $> 0,5 \mu\text{g/l}$ ), le délai de mise en œuvre d'actions correctives **pérennes** dépend de la concentration en CVM : entre 3 mois (cas les plus critiques) et 2 ans.



SAUR se tient à votre disposition pour vous accompagner dans cette démarche :

- **Modélisation hydraulique** des réseaux pour connaître les temps de contact
- Mise en place d'un **programme pluriannuel** d'échantillonnage et réalisation des campagnes d'analyses
- **Proposition** d'actions correctives

De plus, Saur mène en 2021 une **expérimentation** sur des territoires pilotes avec une solution de traitement individuel, la **carafe aérente**, qui offrirait en cas de situation de crise CVM :

- une alternative à la distribution d'eau en bouteille,
- une substitution aux purges de réseau, très consommatrices d'eau.



## ATTESTATIONS D'ASSURANCES

### Attestation Dommages aux Biens



#### ATTESTATION D'ASSURANCE

Nous soussignés, MMA IARD ASSURANCES MUTUELLES dont le siège social est situé 14 Boulevard Marie et Alexandre Oyon - 72030 Le Mans Cedex09, certifions par la présente que la Société :

**SAUR SAS**  
**11 Chemin de Bretagne**  
**CS 40082**  
**92442 ISSY LES MOULINEAUX Cedex**

agissant tant pour son compte que pour celui de qui il appartiendra et notamment pour le compte de ses filiales, est assurée par le contrat Tous Risques Sauf n°127 100 212.

Les garanties s'exercent notamment pour le compte de la société désignée ci-après, laquelle a la qualité d'assuré :

**SAUR SAS**  
**11 Chemin de Bretagne - CS 40082**  
**92442 ISSY LES MOULINEAUX Cedex**

Ce contrat garantit l'ensemble des biens mobiliers et immobiliers :

- En propriété ou loués,
- Vendus avec une clause de réserve de propriété,
- Appartenant à autrui, lorsque l'assuré en est, à titre onéreux ou gratuit, utilisateur, occupant, gardien ou détenteur à quelque titre que ce soit,
- Appartenant au personnel de l'Assuré, lorsque que lesdits biens sont situés dans les établissements assurés,
- Tous titres de paiement désignés sous le titre générique de valeurs,

Ainsi que les risques locatifs, les recours des voisins et des tiers contre notamment les événements suivants :

Incendie, Foudre, Explosions, Implosions et électricité, Chute d'appareils de navigation aérienne et franchissement du mur du son, Tempêtes, ouragans, cyclones, tornades, Grêle, chute et/ou poids de la neige et/ou de la glace, Ruissellement d'eau, de boue ou de lave, Glissements et effondrements de terrains, Inondation, Séismes, Eruption volcanique, Raz-de-marée, Chocs de véhicules terrestres à moteur, Fumées, Bris de glaces, Dégâts des eaux, Emeutes, Mouvements populaires, Vandalisme, Malveillance, Sabotage, Terrorisme et Attentats en France (art.L126-2 et L126-3 du Code des Assurances), Vol, Détériorations immobilières consécutives à un vol ou une tentative de vol, Gel (dommages aux installations), Bris de Machines, Catastrophes naturelles (art.L125-1 et suivants du Code des Assurances).

et ce, aux clauses et conditions du contrat cité en référence ci-dessus.

*La présente attestation d'assurance, valable du 1<sup>er</sup> Avril 2022 au 31 Mars 2023 inclus, sous réserve du paiement de la prime, est délivrée pour servir et valoir ce que de droit et ne peut engager les assureurs au-delà des limites de garanties de la police à laquelle elle se réfère*

Fait à Paris, le 25 Mars 2022



MMA IARD Assurances Mutuelles, Société d'assurance mutuelle à cotisations fixes – RCS Le Mans 775 652 126  
MMA IARD Société anonyme au capital de 537 052 368 euros – RCS Le Mans 440 048 882  
Sièges sociaux : 14 Boulevard Marie et Alexandre Oyon 72030 Le Mans CEDEX 9 – Entreprises régies par le code des assurances





## Responsabilité civile



Allianz Global Corporate & Specialty SE

### Attestation d'Assurance

Nous, soussignés, **Allianz Global Corporate & Specialty SE, Succursale en France**, situé 1 cours Michelet - CS 30051 - 92076 Paris La Défense Cedex, certifions par la présente que la Société :

**SAUR SAS**  
11, Chemin de Bretagne  
CS 40082  
94442 ISSY LES MOULINEAUX Cedex

agissant tant pour son compte que pour le compte de ses filiales, et notamment de :

**SAUR SAS**  
11 Chemin de Bretagne - CS 40082  
92442 ISSY LES MOULINEAUX Cedex

est assurée auprès de notre compagnie par la police n° **FRL00281522** garantissant les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile pouvant lui incombent dans l'exercice de ses activités en raison de dommages causés à des tiers.

La garantie s'exerce à concurrence des montants ci-après :

#### Responsabilité Civile Exploitation

Tous dommages corporels, matériels et immatériels confondus .....20.000.000 euros par sinistre

#### Responsabilité Civile Après Livraison / Réception

Tous dommages corporels, matériels et immatériels confondus ..... 20.000.000 euros par année d'assurance

Il est précisé que les montants indiqués ci-dessus s'entendent sans préjudice des sous-limitations telles que mentionnées au contrat et forment la limite des engagements de l'Assureur, quel que soit le nombre de personnes physiques ou morales bénéficiant de la qualité d'assuré, pour l'ensemble des réclamations formulées au cours d'une même année d'assurance.

Période d'assurance : du 01/04/2022 au 31/03/2023 inclus.

La présente attestation est délivrée pour servir et valoir ce que de droit et ne saurait engager la Compagnie au-delà des clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Fait à Paris la Défense, le 25 mars 2022  
Pour la Compagnie

	<b>Allianz Global Corporate &amp; Specialty SE</b>
	Succursale en France
<b>Signé par</b>	Cours Michelet MBemba Toure
<b>E-mail:</b>	CS 30051 mbemba.toure@allianz.com
<b>Heure de Signature</b>	92076 Paris La Défense 03-2022 15:02:02
<b>Adresse IP:</b>	148.64.8.42

Allianz Global Corporate & Specialty SE  
Succursale en France  
1 cours Michelet - CS 30051  
92076 Paris La Défense Cedex  
487 424 608 RCS Nanterre

Siège social :  
Königinstrasse 28  
80902 Munich  
Allemagne

Société Européenne immatriculée en Allemagne sous le N°HRB 208312  
Entreprise soumise au contrôle de la Bundesanstalt für Finanzdienstleistungsaufsicht  
Graurheindorfer Strasse 108 - 53117 Bonn, Allemagne  
[www.agcs.allianz.com](http://www.agcs.allianz.com)





## **Attestation Responsabilité civile décennale obligatoire (bâtiment)**



### ATTESTATION D'ASSURANCE

L'entreprise d'assurance GENERALI IARD, dont le siège social est situé 2 rue Pillet-Will, 75009 PARIS, atteste que :

**STE SAUR**  
**11, CHEMIN DE BRETAGNE**  
**CS40082**  
**92442 ISSY MOULINEAUX CEDEX**  
**SIREN 339379984**

est titulaire d'un contrat d'assurance de responsabilité de nature décennale n° AP392620 pour la période de validité du 01/01/2022 au 31/12/2022 couvrant les activités professionnelles suivantes :

#### **ENTREPRISE GÉNÉRALE**

Réalisation de la totalité des travaux d'une opération de construction réalisés en tout ou partie par le personnel d'exécution de l'entreprise.

#### **TERRASSEMENT**

Défrichage, remise à niveau des terres, réalisation à ciel ouvert de creusement et de blindage de fouilles provisoire dans des sols, ainsi que des travaux de rabattement de nappes nécessaires à l'exécution des travaux, de remblai, d'enrochement non lié et de comblement (sauf des carrières) ayant pour objet soit de constituer par eux-mêmes un ouvrage soit de permettre la réalisation d'ouvrages. Cette activité comprend les sondages et forages.

#### **VOIRIES RÉSEAUX DIVERS (V.R.D.)**

Réalisation de réseaux de canalisations, de tous types de réseaux enterrés ou aériens, de systèmes d'assainissement autonome, de voiries, de poteaux et clôtures.

Réalisation d'espaces verts, y compris les travaux complémentaires de maçonnerie.

Cette activité comprend les travaux accessoires ou complémentaires de terrassement et de fouilles.

#### **CONTRACTANT GENERAL**

Réalisation d'une opération de construction portant sur la maîtrise d'œuvre et l'exécution des travaux tous corps d'état, cette exécution étant donnée intégralement en sous-traitance.

Ces marchés sont pris uniquement dans le cadre de réalisation d'ouvrage de :

Voiries Réseaux Divers:

- réseaux et canalisation d'eau potable ou incendie,
- réseaux d'évacuation des eaux usées et pluviales,
- les ouvrages de voiries y compris fondations et terrassements

Ouvrages d'hygiène publique :

- stations de pompage, réservoirs et château d'eau,
- stations d'épuration des eaux usées et résiduaires,
- Usines de traitement de résidus ou d'effluents urbains,
- Collecteurs d'eaux usées ou pluviales,
- Usines de traitement d'eau potable,
- ouvrages liés à des opérations de traitement et de valorisation des déchets dont la construction d'unité de tri, compostage, incinération, plateforme de traitement de boues.

### **1. PERIMETRE DE LA GARANTIE DE RESPONSABILITE DECENNALE OBLIGATOIRE ET DE LA GARANTIE DE RESPONSABILITE DU SOUS-TRAITANT EN CAS DE DOMMAGES DE NATURE DECENNALE**

Les garanties objet de la présente attestation s'appliquent :

- aux travaux ayant fait l'objet d'une ouverture de chantier pendant la période de validité mentionnée ci-dessus. L'ouverture de chantier est définie à l'annexe I de l'article A. 243-1 du code des assurances.
- aux travaux réalisés en France Métropolitaine ou dans les Départements d'Outre-Mer.
- aux chantiers dont le coût total de construction TTC tous corps d'état, y compris honoraires, déclaré par le maître d'ouvrage n'est pas supérieur à la somme de 15.000.000 €.

Generali IARD, SA au capital de 94 630 300 euros – Entreprise régie par le code des assurances 552 062 663 RCS Paris – Siège Social : 2, rue Pillet-Will – 75009 Paris  
Generali Vie, SA au capital de 332 321 184 euros – Entreprise régie par le code des assurances 602 062 481 RCS Paris – Siège Social : 2, rue Pillet-Will – 75009 Paris  
Sociétés appartenant au Groupe Generali immatriculé sur le registre italien des groupes d'assurances sous le numéro 026





- aux travaux, produits et procédés de construction suivants :
  - travaux de construction répondant à une norme homologuée (NF DTU ou NF EN), à des règles professionnelles acceptées par la C2P<sup>1</sup> ou à des recommandations professionnelles du programme RAGE 2012 non mises en observation par la C2P<sup>2</sup>,
  - pour des procédés ou produits faisant l'objet au jour de la passation du marché :
    - d'un Agrément Technique Européen (ATE) en cours de validité ou d'une Évaluation Technique Européenne (ETE) bénéficiant d'un Document Technique d'Application (DTA), ou d'un Avis Technique (ATec), valides et non mis en observation par la C2P<sup>3</sup>,
    - d'une Appréciation Technique d'Expérimentation (ATEX) avec avis favorable,
    - d'un Pass'innovation « vert » en cours de validité.

(<sup>1</sup>) Les Règles professionnelles acceptées par la C2P (Commission Prévention Produits mis en œuvre de l'Agence Qualité Construction) sont listées à l'annexe 2 de la publication semestrielle de la C2P et sont consultables sur le site de l'Agence Qualité Construction ([www.qualiteconstruction.com](http://www.qualiteconstruction.com)).

(<sup>2</sup>) Les recommandations professionnelles RAGE 2012 (« Règles de l'Art Grenelle Environnement 2012 ») sont consultables sur le site internet du programme RAGE ([www.reglesdelart-grenelle-environnement-2012.fr](http://www.reglesdelart-grenelle-environnement-2012.fr)) et les communiqués de la C2P sont accessibles sur le site de l'AQC ([www.qualiteconstruction.com](http://www.qualiteconstruction.com)).

(<sup>3</sup>) Les communiqués de la C2P sont accessibles sur le site de l'AQC ([www.qualiteconstruction.com](http://www.qualiteconstruction.com)).

**Dans le cas où les travaux réalisés ne répondent pas aux caractéristiques énoncées ci-dessus, l'assuré en informe l'assureur.**





## 2. ASSURANCE DE RESPONSABILITÉ DÉCENNALE OBLIGATOIRE

Nature de la garantie	Montant de la garantie
<p>Le contrat garantit la responsabilité décennale de l'assuré instaurée par les articles 1792 et suivants du code civil, dans le cadre et les limites prévus par les dispositions des articles L. 241-1 et L. 241-2 du code des assurances relatives à l'obligation d'assurance décennale, et pour des travaux de construction d'ouvrages qui y sont soumis, au regard de l'article L. 243-1-1 du même code.</p> <p>La garantie couvre les travaux de réparation, notamment en cas de remplacement des ouvrages, qui comprennent également les travaux de démolition, déblaiement, dépose ou de démontage éventuellement nécessaires.</p> <p>Elle est gérée en capitalisation.</p>	<p>○ En Habitation :</p> <p>Le montant de la garantie couvre le coût des travaux de réparation des dommages à l'ouvrage.</p>
	<p>○ Hors habitation :</p> <p>Le montant de la garantie couvre le coût des travaux de réparation des dommages à l'ouvrage dans la limite du coût total de construction déclaré par le maître d'ouvrage et sans pouvoir être supérieur au montant prévu au I de l'article R. 243-3 du code des assurances.</p>
	<p>○ En présence d'un CCRD :</p> <p>Lorsqu'un Contrat Collectif de Responsabilité Décennale (CCRD) est souscrit au bénéfice de l'assuré, le montant de la garantie est égal au montant de la franchise absolue stipulée par ledit contrat collectif.</p>
<b>Durée et maintien de la garantie</b>	
<p>La garantie couvre, pour la durée de la responsabilité décennale pesant sur l'assuré en vertu des articles 1792 et suivants du code civil. Elle est maintenue dans tous les cas pour la même durée.</p>	

La présente attestation ne peut engager l'assureur au-delà des clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère.

## 3. GARANTIE DE RESPONSABILITÉ DU SOUS-TRAITANT EN CAS DE DOMMAGES DE NATURE DÉCENNALE

Nature de la garantie	Montant de la garantie
<p>Cette garantie couvre le paiement des travaux de réparation des dommages tels que définis aux articles 1792 et 1792-2 du Code civil et apparus après réception, lorsque la responsabilité de l'assuré est engagée du fait des travaux de construction d'ouvrages soumis à l'obligation d'assurance, qu'il a réalisés en qualité de sous-traitant.</p>	<p>6.000.000 € par sinistre</p>
<b>Durée et maintien de la garantie</b>	
<p>Cette garantie est accordée, conformément à l'article 1792-4-2 du code civil, pour une durée de dix ans à compter de la réception.</p>	

Fait à PARIS le 30/12/2021

Karim BOUCHEMA  
Directeur des Opérations  
Generali Iard





## Attestation Responsabilité civile Atteinte à l'Environnement



### ATTESTATION D'ASSURANCE

Nous soussignés, AIG Europe SA - Tour CB21 – 16, Place d'Iris – 92040 PARIS LA DEFENSE Cedex, attestons par la présente que

**SAUR SAS**  
11 Chemin de Bretagne - CS 40082  
92442 ISSY LES MOULINEAUX Cedex

agissant tant pour son compte que pour celui de ses filiales, sont assurés par la police n° 7 201 983 contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité pouvant leur incomber en raison d'atteintes à l'environnement soudaines et accidentelles et/ou graduelles, de nuisances, de préjudice écologique ou de dommages environnementaux imputables à l'exercice de leurs activités et sites visés au contrat.

#### Garanties et limites :

Garanties	Limites par sinistre	Limites pour la période de garantie *
<b>Tous dommages confondus :</b>	<b>25.000.000 €</b>	<b>25.000.000 €</b>
- <b>dont Garantie Responsabilité Civile (A) y compris au titre du préjudice écologique</b>	25.000.000 €	25.000.000 €
- dont dommages matériels et immatériels	25.000.000 €	25.000.000 €
- dont dommages aux biens confiés et biens des préposés	5.000.000 €	15.000.000 €
- dont préjudice écologique du fait des produits, ouvrages ou déchets livrés	10.000.000 €	25.000.000 €
- <b>dont Garantie Responsabilité Environnementale (B)</b>	15.000.000 €	15.000.000 €
- dont dommages environnementaux en l'absence de pollution	15.000.000 €	15.000.000 €
- <b>dont Garantie Frais de dépollution du Site (C)</b>	15.000.000 €	15.000.000 €
- dont frais de décontamination et reconstruction y compris suite à une pollution subie	5.000.000 €	15.000.000 €
- dont frais relatifs à une pollution subie	15.000.000 €	15.000.000 €
- <b>dont Garantie Frais de Prévention de dommages garantis (D)</b>	25.000.000 €	25.000.000 €
- dont garanties relevant de l'annexe « Etudes et travaux »	25.000.000 €	25.000.000 €
- dont garantie du fait des activités d'épandage de boue	5.000.000 €	15.000.000 €
- dont dommages causés par l'amiante selon les dispositions de l'article 12.1.	2.500.000 €	5.000.000 €
- dont extension communication de crise en cas de fait de pollution ou de dommages environnementaux garantis	150.000 €	500.000 €

\* il est rappelé que la capacité est accordée en une seule enveloppe pour la période d'assurance sans renouvellement annuel des capacités.

Il est rappelé que sont inclus pour chaque garantie les Frais de défense associés (sans préjudice des dispositions de l'article 3.1.6. des Conditions générales relatif aux frais de défense lors de la mise en cause de la Responsabilité des dirigeants).

#### Territorialité : Monde hors Etats-Unis et Canada

Cette attestation est délivrée pour la période du 1<sup>er</sup> Avril 2020 au 1<sup>er</sup> Avril 2023 à zéro heure pour servir et valoir ce que de droit. Elle est valable dans la seule limite des montants et conditions de garantie, franchises et exclusions du contrat précité et n'implique qu'une présomption de garanties à la charge de l'assureur sous réserve des réglementations locales applicables.

En cas de sinistre, les sommes dues par l'assureur au titre de la police citée ci-dessus seront payées au souscripteur du contrat.

Fait à Paris La Défense le 08 Avril 2020

AIG Europe SA  
Tour CB21 – 16 Place de l'Iris  
92040 PARIS LA DEFENSE Cedex  
  
Tel : +33 1 49 02 42 22  
Facsimile : 01 49 02 44 04

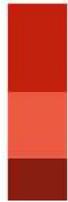
AIG Europe SA – compagnie d'assurance au capital de 47 176 225 euros, immatriculée au Luxembourg (RCS n° B 218806) dont le siège social est sis 35 D Avenue J.F. Kennedy, L-1855, Luxembourg.

Succursale pour la France : Tour CB21-16 Place de l'Iris, 92400 Courbevoie - RCS Nanterre 838 136 463 - Adresse Postale : Tour CB21 - 16 Place de l'Iris, 92040 Paris La Défense Cedex. Téléphone : +33 1.49.02.42.22 - Facsimile : +33 1.49.02.44.04





## Attestation Tous risques chantiers



**GENERALI Iard**

Police Tous Risques Chantier / Tous Risques Montage Essais

Police N° AH 116929 - Attestation

Assuré :

**SAUR SAS**

11 Chemin de Bretagne - CS 40082

92442 ISSY LES MOULINEAUX Cedex

Police n° **AH 116929**



<b>Période de</b>	du 1 <sup>er</sup> avril 2022 au 31 mars 2023
<b>Fonctionnement de la garantie :</b>	L'assurance s'applique aux marchés qui, au 1 <sup>er</sup> avril 2020, sont en cours d'exécution ou de maintenance et/ou aux marchés dont l'exécution commencera après cette date, dès lors que, pour chaque chantier : <ul style="list-style-type: none"><li>• le coût estimé est inférieur à 30 000 000 euros.</li><li>• la durée des travaux est inférieure à 36 mois</li><li>• la durée des essais n'excède pas 12 mois</li></ul> Après réception (période de maintenance), les garanties se poursuivent sur une période de 12 mois.
<b>Biens Assurés :</b>	Tous travaux de construction, extension, réhabilitation, etc. de stations d'épuration, installations de traitement des eaux, usines de traitement de déchets, installations de traitement des résidus d'épuration, y compris par incinération.
<b>Etendue de la garantie :</b>	La prise en charge des frais de remplacement et/ou de remise en état des biens assurés et/ou de tout ou partie de ceux-ci qui seraient physiquement endommagés, détruits ou perdus de quelque manière et pour quelque cause que ce soit, sous réserve des exclusions spécifiques dans le contrat.
<b>Territorialité :</b>	Site du chantier ou abords immédiats pour les aires d'entreposage, pour des chantiers situés dans le monde entier, à l'exception : <ul style="list-style-type: none"><li>• des ETATS-UNIS D'AMERIQUE, CANADA et AUSTRALIE</li><li>• des pays sous embargo, et notamment des pays suivants : CORÉE DU NORD, SYRIE, CRIMÉE, IRAN et VENEZUELA</li></ul>

La présente attestation est valable pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2022 au 31 mars 2023.

La présente attestation est délivrée pour servir et valoir ce que de droit et ne peut engager **GENERALI Iard** au-delà des clauses, conditions et limites du contrat d'assurance auquel elle se réfère.

Fait à Paris, le 28 mars 2022

**GENERALI Iard**  
SA au capital de 94 630 300 Euros  
Entreprise Régie par le Code des Assurances  
Siège Social : 2 rue Pillet-Will - 75009 Paris  
RCS PARIS B 552 062 663

---

### GENERALI Iard

Société anonyme au capital de 94 630 300 euros

Entreprise régie par le Code des assurances – 552 062 663 RCS Paris

Siège social : 2 rue Pillet-Will - 75456 Paris cedex 09

Société appartenant au Groupe Generali immatriculé sur le registre italien des groupes d'assurance sous le numéro 026





18.

LE GLOSSAIRE



Ce glossaire récapitule pour les principaux termes utilisés dans les métiers de l'eau, et plus particulièrement dans ce rapport annuel du délégataire, la définition et éventuellement le mode de calcul des informations transmises :

Analyse de pilotage : Analyses réalisées par l'exploitant ayant pour objectif d'affiner et d'optimiser le réglage des installations. Ces données peuvent provenir de plusieurs sources :

- Instruments portables ou installés à poste fixe de mesure de la qualité de l'eau,
- Analyses de qualité de l'eau pratiquées selon des méthodes rapides adaptées au terrain ou effectuées dans des laboratoires d'analyses.

Biens financés par la collectivité = biens appartenant à la collectivité, mis à la disposition du délégataire et qui reviennent automatiquement et gratuitement à la collectivité en fin de contrat ;

Biens de retour = biens financés par le délégataire, affectés au service et indispensables à son fonctionnement, qui reviennent automatiquement et gratuitement à la collectivité en fin de contrat ;

Biens de reprise = biens financés par le délégataire, affectés au service et qui, à la fin du contrat, peuvent être rachetés par la collectivité dans des conditions financières fixées dans le contrat, sans que le délégataire ne puisse s'y opposer

Branchement : Ensemble de canalisations et d'équipements reliant la partie publique du réseau de distribution d'eau à un réseau de distribution intérieur d'un client. Les équipements installés comprennent au minimum un robinet d'arrêt d'eau avant compteur et un compteur général.

CARE : Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation. Pour un contrat déterminé, les chiffres de l'année en cours sont indiqués, et ceux de l'année précédente sont rappelés. Le cadre de ce CARE a été établi par la FP2E, dans le respect strict du décret 2005-236 du 18 mars 2005.

Client : Personne physique ou morale consommant de l'eau et ayant au moins un contrat-abonné le liant avec le service de distribution de l'eau.

Compte (ou fonds contractuel) de renouvellement : Il s'agit des opérations de renouvellement réalisées sans programmation contractuelle, imputées sur un compte de tiers qui correspond à la mise en place de fonds prélevés sur les produits du délégataire, pour couvrir les aléas de fonctionnement des équipements.

Compteur : Equipement faisant partie intégrante du branchement et qui permet de comptabiliser le volume consommé par le branchement.

Contrat-abonnés : Contrat associé à un branchement liant un client au service de distribution de l'eau.

Contrôle sanitaire : Ensemble des analyses réalisées par les ARS afin de contrôler la qualité des eaux. Ces analyses sont effectuées dans des laboratoires agréés à partir d'échantillons prélevés sur différents points de contrôle (captage, installations de production/traitement, réseaux de distribution, points de consommation).



**Echantillon** : Volume d'eau prélevé dans le but d'analyser les caractéristiques de l'eau à l'endroit et au moment précis du prélèvement. Les caractéristiques de l'eau sont décomposées et quantifiées/évaluées par paramètre lors de leur analyse.

**Garantie pour continuité de service** (dite de renouvellement) : Il s'agit d'un renouvellement, où le Délégué prend à sa charge, et à ses risques et périls l'ensemble des dépenses d'entretien, de réparation ou de renouvellement des équipements, nécessaires à la continuité du service.

**Indice linéaire de pertes en réseau** : L'indice linéaire de pertes en réseau correspond au volume perdu dans les réseaux par jour et par kilomètre de réseau (hors branchements) et est exprimé en m<sup>3</sup>/km/jour. Le volume perdu est calculé par différence entre le volume mis en distribution et le volume consommé autorisé. Cet indicateur qui rapporte le volume des pertes en eau à une grandeur caractéristique du réseau traduit directement l'état physique de ce réseau.

**Indice linéaire des volumes non comptés** : L'indice linéaire des volumes non comptés correspond au volume non compté dans les réseaux par jour et par kilomètre de réseau (hors branchements) et est exprimé en m<sup>3</sup>/km/jour. Le volume non compté est égal à la différence entre le volume mis en distribution et le volume comptabilisé.

**Paramètre d'une analyse** : Un paramètre correspond à une caractéristique précise ou à un composé spécifique dont la teneur dans l'échantillon d'eau est quantifiée/évaluée. Certains paramètres font l'objet d'une réglementation. Un paramètre réglementé peut donc pour un échantillon donné être conforme ou non-conforme.

**Patrimoine immobilier** : Il s'agit du patrimoine immobilier nécessaire à la réalisation du service. Le Délégué fournit un état de variation de ce patrimoine en intégrant 3 types de mouvements :

- Les investissements concessifs (achat de terrain, mise en service d'un ouvrage financé par le Délégué, destruction d'un ouvrage...),
- Opération de renouvellement d'une telle importance qu'elle s'assimile à la construction d'un bâtiment neuf,
- Investissement immobilier du Délégué (bureaux) entièrement dédié au service.

**Période de relève des compteurs** : Les compteurs permettant de connaître la consommation de chaque branchement d'un client sont relevés régulièrement. La relève pour une année donnée de tous les compteurs de tous les clients s'étale sur plusieurs jours ou plusieurs semaines en fonction du nombre de compteurs concernés. Pour une relève donnée, la date moyenne de la campagne de relève peut ainsi être calculée. C'est cette date moyenne qui est utilisée année après année pour calculer la consommation moyenne d'une commune ou d'un contrat sur une période de temps correspondant sensiblement à une année.

**Point de mise en distribution** : Point de prélèvement d'échantillon pour lequel la qualité de l'eau en ce point est considérée comme représentative de la qualité de l'eau sur le réseau de distribution d'une zone géographique déterminée (en sortie d'installations de traitement dans la plupart des cas). A ce point, les eaux peuvent provenir d'une ou plusieurs sources mais leur qualité peut être considérée comme uniforme en distribution.

**Programme contractuel de renouvellement** : Il s'agit de l'ensemble des opérations de renouvellement, effectuées par le Délégué dans le cadre d'un programme technique contractuel, évalué financièrement sur la durée du contrat.



Programme d'investissement : Il s'agit des engagements pris par le Délégué de réaliser certains investissements sur le patrimoine, afin d'améliorer la qualité du service, ou le fonctionnement des installations. Ce programme est défini dans un inventaire contractuel.

Qualité eau au point de mise en distribution : Evaluation qualitative de la qualité de l'eau au point de mise en distribution. Cette évaluation s'effectue pour chaque échantillon prélevé sur tous les paramètres analysés, éventuellement regroupés sous forme de rapports physico-chimiques et/ou bactériologiques.

Qualité eau brute : Evaluation qualitative de la qualité de l'eau brute prélevée dans le milieu naturel avant tout traitement visant à la rendre potable. Cette évaluation s'effectue pour chaque échantillon prélevé sur tous les paramètres analysés, éventuellement regroupés sous forme de rapports physico-chimiques et/ou bactériologiques.

Qualité eau distribuée : Evaluation qualitative de la qualité de l'eau au point de consommation (robinet) par le client. Cette évaluation s'effectue pour chaque échantillon prélevé sur tous les paramètres analysés, éventuellement regroupés sous forme de rapports physico-chimiques et/ou bactériologiques.

Qualité eau traitée : Evaluation qualitative de la qualité de l'eau en sortie des installations de production/traitement avant admission sur le réseau de distribution. Cette évaluation s'effectue pour chaque échantillon prélevé sur tous les paramètres analysés, éventuellement regroupés sous forme de rapports physico-chimiques et/ou bactériologiques.

Rapport bactériologique : Ensemble des paramètres de type bactériologique qui caractérisent un échantillon d'eau analysé. Un rapport bactériologique est déclaré conforme si tous les paramètres unitaires qui le composent sont en conformité avec la réglementation.

Rapport physico-chimique : Ensemble des paramètres de type physico-chimique qui caractérisent un échantillon d'eau analysé. Un rapport physico-chimique est déclaré conforme si tous les paramètres unitaires qui le composent sont en conformité avec la réglementation.

Rendement hydraulique d'une installation : Il correspond au rapport Volume d'eau produite sur volume d'eau brute admis sur l'installation. Il traduit le rendement de conversion de l'eau potable à partir de l'eau brute.

Rendement du réseau de distribution : Il correspond au rapport entre d'une part le volume consommé autorisé augmenté du volume exporté ou vendu en gros et d'autre part le volume produit augmenté du volume importé ou acheté en gros. Le rendement est un bon indicateur environnemental mais ne traduit qu'indirectement l'état du réseau car il dépend de la consommation et du volume exporté ou vendu en gros..

Réseau de distribution public : ensemble de canalisations transportant l'eau produite par les installations de production jusqu'au compteur général des clients, partie publique des branchements inclus.

Réseau de distribution intérieur : ensemble de canalisations et d'équipements placés sous la responsabilité d'un client. Le réseau intérieur d'un client commence après le compteur général permettant d'évaluer la consommation du branchement associé à ce client.



Surveillance de l'exploitant : Elle comprend un examen régulier des installations, un programme de tests ou d'analyses et la tenue par l'exploitant d'un fichier sanitaire. Ces analyses viennent en complément de celles réalisées par les ARS et contribue à la surveillance de la qualité des eaux.

Taux de mobilisation d'une installation : rapport exprimé en % entre le volume de pointe journalier constaté et la capacité nominale d'une installation. Un rapport proche de 100% est le signe d'une installation dont les réserves de capacité sont minimes, voire insuffisantes.

Terre de décantation : Ensemble des résidus de traitement collectés sur certains ouvrages (décanteurs, filtres, ...) des installations de production. Ces résidus, bien souvent connus sous le terme de boues d'eau potable, sont régulièrement évacués des installations.

Volume comptabilisé : Volume d'eau potable consommé par des clients du périmètre du contrat et résultant des relevés des appareils de comptage. Ce volume n'inclut pas le Volume exporté ou vendu en gros (VEG).

Volume consommateurs sans comptage : Il correspond au volume utilisé sans comptage par des usagers connus, avec autorisation ; ce volume estimé inclut notamment :

- L'eau nécessaire à la défense incendie (Essais des PI/BI et manœuvres incendie),
- L'eau utilisée pour les espaces verts et le lavage de la voirie,
- L'eau utilisée par les fontaines (non équipées de compteurs)

Volume de service du réseau : Il correspond au volume utilisé pour l'exploitation du réseau de distribution ; ce volume estimé inclut notamment :

- L'eau utilisée pour le nettoyage des réservoirs,
- L'eau utilisée lors d'opérations de purge ou de nettoyage des conduites
- L'eau utilisée pour la désinfection et le rinçage des conduites après travaux

Volume consommé autorisé : Il correspond au volume comptabilisé augmenté du volume besoin réseau consommateurs

Volume consommé hors VEG : Volume d'eau potable consommé par des clients du périmètre du contrat. Ce volume n'inclut pas les Ventes d'Eau en Gros (VEG) ou Volume d'eau exportée.

Volume de pointe : Volume maximum journalier mesuré pendant l'année sur l'installation concernée.

Volume eau brute : Volume d'eau prélevé dans le milieu naturel (rivière, lac, barrage, nappe phréatique, ...). L'eau est qualifiée de brute pour signifier qu'elle n'a subi aucun traitement visant à la rendre potable. Outre les volumes d'eau prélevés dans le milieu naturel sur le périmètre du contrat, les volumes d'eau brute intègrent les éventuels achats d'eau brute hors périmètre du contrat auquel on retranche les éventuels volumes d'eau brute vendus hors périmètre du contrat.

Volume exporté (ou vendu en gros) : Volume d'eau produit (généralement potable) délivré à un client extérieur au périmètre du contrat (autre collectivité, syndicat ou commune).

Volume importé (ou acheté en gros) : Volume d'eau (généralement potable) acheté à un client extérieur au périmètre du contrat (autre collectivité, syndicat ou commune).



Volume produit : Le volume d'eau produit sur les installations de production correspond au volume d'eau traitée duquel il faut éventuellement retrancher le volume besoin usine (si ce dernier est pris après le compteur de production).

Volume besoin usine : Volume d'eau traitée sur les installations de production qui est utilisé à l'intérieur de ces mêmes usines pour différents usages (préparation de réactifs chimiques, nettoyage, ...)

Volume mis en distribution : Volume d'eau potable introduit dans le réseau de distribution d'eau en vu d'être consommé par les clients inclus dans le périmètre du contrat . Le volume mis en distribution correspond au volume produit auquel on ajoute le volume importé ou acheté en gros et duquel on retranche le volume exporté ou vendu en gros.

Volume eau traitée : C'est le volume d'eau que les installations fournissent à l'aide de traitements plus ou moins complexes en fonction de la nature de l'eau brute que l'on souhaite rendre potable.



19.

LES NOUVEAUX  
TEXTES  
REGLEMENTAIRES



## NOUVEAUX TEXTES REGLEMENTAIRES EAU POTABLE

*Cette veille réglementaire vous est présentée sous la forme d'une liste des textes parus en 2021 accompagnée d'un bref commentaire de leur objet.*

*Cette liste n'a pas pour ambition d'être exhaustive, il s'agit avant tout d'attirer votre attention sur les évolutions réglementaires de l'année qui, notamment, pourraient avoir des incidences sur le service.*

### PROTECTION ET GESTION DE LA RESSOURCE

➤ **Décret n°2021-588 du 14 mai 2021 relatif à la création d'un comité d'anticipation et de suivi hydrologique**

Le décret a pour effet la création d'un comité d'anticipation et de suivi hydrologique en vue notamment de mieux anticiper et gérer les épisodes de sécheresse en métropole et dans les territoires ultramarins. Il est composé de membres issus des différents collèges du Comité national de l'eau.

➤ **Décret n°2021-795 du 23 juin 2021 relatif à la gestion quantitative de la ressource en eau et à la gestion des situations de crise liées à la sécheresse**

Le décret :

- Encadre la réalisation d'études d'évaluation des volumes prélevables dans les milieux naturels en période de basses eaux pour les usages anthropiques, sur les bassins en déséquilibre sur cette période ;
- Renforce l'encadrement et l'harmonisation à l'échelle du bassin et du département de la gestion de crise sécheresse dans les zones d'alerte et la célérité des décisions afin de renforcer l'efficacité et l'équité de celles-ci ;
- Simplifie le classement de bassins en zone de répartition des eaux où des exigences renforcées dans la gestion des prélèvements sont applicables, en unifiant la compétence au seul niveau du préfet coordonnateur de bassin ;
- Renforce la compétence du préfet coordonnateur de bassin en matière de gestion quantitative de la ressource en eau et notamment en matière de cadrage et de portage des études d'évaluation des volumes prélevables et d'approbation de leur répartition entre usages ;
- Améliore le contenu du dossier de demande et de l'arrêté d'autorisation unique de prélèvement prévue pour la gestion collective de l'irrigation en répondant aux insuffisances et incompréhensions signalées par le juge ;
- Renforce le statut de prescriptions annuelles du plan annuel de répartition qui fixe précisément à chaque irrigant le volume auquel il a droit et les modalités de prélèvement et d'en accélérer l'établissement de manière à coller à la temporalité des campagnes d'irrigation.

### ENVIRONNEMENT

➤ **Loi n°2020-1672 du 24 décembre 2020 relative au Parquet Européen, à la justice environnementale et à la justice pénale spécialisée**

Ce dispositif législatif instaure de nouvelles mesures en matière de lutte contre les atteintes à l'environnement qui sont les suivantes :



- Création d'une nouvelle convention judiciaire d'intérêt public en matière environnementale (CJIP) : l'article 15 donne la possibilité au procureur de la République de proposer à une personne morale mise en cause pour un délit prévu par le code de l'environnement et ses infractions connexes, de conclure une CJIP ;
- Une nouvelle spécialisation des juridictions judiciaires en matière environnementale : la loi introduit dans le code de procédure pénale un nouvel article 706-2-3 créant des pôles régionaux spécialisés en matière d'atteinte à l'environnement.

➤ **Décret n°2021-837 du 29 juin 2021 portant diverses réformes en matière d'évaluation environnementale et de participation du public dans le domaine de l'environnement**

Le décret modifie plusieurs dispositions du code de l'environnement compte tenu des évolutions apportées par la loi n° 2018-148 du 2 mars 2018 ratifiant les ordonnances n° 2016-1058 du 3 août 2016 relative à la modification des règles applicables à l'évaluation environnementale des projets, plans et programmes et n° 2016-1060 du 3 août 2016 portant réforme des procédures destinées à assurer l'information et la participation du public à l'élaboration de certaines décisions susceptibles d'avoir une incidence sur l'environnement. Ce décret modifie également des dispositions relatives à la nomenclature et à la procédure d'évaluation environnementale pour mieux transposer la directive 2011/92/UE concernant l'évaluation des incidences de certains projets publics et privés sur l'environnement. Enfin, ce décret modifie également une disposition du code de la sécurité sociale.

➤ **Décret n°2021-1000 du 30 juillet 2021 portant diverses dispositions d'application de la loi d'accélération et de simplification de l'action publique et de simplification en matière d'environnement**

Le titre III de la loi n°2020-1525 du 7 décembre 2020 a introduit plusieurs dispositions visant à accélérer et simplifier les procédures administratives applicables aux entreprises dans le domaine de l'environnement. Le décret vise principalement à prévoir les dispositions réglementaires nécessaires à son application.

Le décret retouche :

- La procédure d'autorisation environnementale ;
- La procédure d'enregistrement ICPE ;
- La demande de prolongation ou de renouvellement d'une autorisation environnementale ;
- La décision d'exécution anticipée des travaux ;
- La consultation du public en matière environnementale.

## EXPLOITATION DES OUVRAGES

➤ **Décret n°2021-474 du 20 avril 2021 relatif au paiement des factures d'eau, de gaz et d'électricité afférents aux entreprises dont l'activité est affectée par une mesure de police administrative en réponse à l'épidémie du covid-19**

Le décret précise les bénéficiaires de l'interdiction des suspension, interruption ou réduction, y compris par résiliation de contrat, de la fourniture d'électricité, de gaz ou d'eau et de l'obligation de report des factures dues pour ces fournitures, prévue par l'article 14 de loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire.

En revanche, les fournisseurs et services distribuant l'eau potable pour le compte des communes compétentes au titre de l'article L. 2224-7-1 du code général des collectivités territoriales, les fournisseurs d'électricité titulaires de l'autorisation mentionnée à l'article L. 333-1 du code de l'énergie et fournisseurs de gaz titulaires de l'autorisation mentionnée à l'article L. 443-1 du même code ne sont pas tenus d'appliquer les dispositions du VI de l'article 14 de la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 susmentionnée aux échéances de paiement de factures reportées en application de l'article 3 de l'ordonnance n° 2020-316 du 25 mars 2020 relative au paiement des loyers, des factures d'eau, de gaz et d'électricité afférents aux locaux professionnels des entreprises dont l'activité est affectée par la propagation de l'épidémie de covid-19, exigibles entre le 12



mars 2020 et l'expiration d'un délai de deux mois après la date de cessation de l'état d'urgence sanitaire prévu par la loi n° 2020-546 du 11 mai 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire et complétant ses dispositions.

## DROIT DE LA COMMANDE PUBLIQUE

### ➤ **Arrêté du 30 mars 2021 portant approbation du cahier des clauses administratives générales des marchés publics de travaux**

En application de l'article R. 2112-2 du code de la commande publique, le présent arrêté approuve le nouveau cahier des clauses administratives générales applicables aux marchés publics de travaux.

Ce document fixe les conditions d'exécution de nature administrative applicables à cette catégorie de marchés publics. Son utilisation n'est pas obligatoire ; il ne s'applique qu'aux marchés publics qui s'y réfèrent expressément et il est possible de s'y référer tout en dérogeant à certaines de ses clauses dans les documents particuliers du marché.

Le présent arrêté abroge et remplace l'arrêté du 8 septembre 2009 portant approbation du cahier des clauses administratives générales applicables aux marchés publics de travaux.

Les nouveaux CCAG issus des arrêtés du 30 mars 2021, entrés en vigueur définitivement le 1er octobre dernier, ont fait l'objet d'une nouvelle modification. Au-delà de simples retouches quant à la forme, quelques corrections plus conséquentes ont été réalisées. Elles constituent, d'après la DAJ, des harmonisations visant à "éviter toute difficulté dans l'interprétation des nouveaux CCAG". (**Arrêté du 30 septembre 2021 modifiant les cahiers des clauses administratives générales des marchés publics**)

### ➤ **Décret n°2021-631 du 21 mai 2021 relatif à la suppression de l'exigence de présentation par les entreprises d'un extrait d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés ou au répertoire des métiers dans leurs démarches administratives**

Les opérateurs économiques français, candidats à un marché public, n'auront plus à fournir à l'acheteur public un extrait du registre national du commerce et des sociétés (K pour les entreprises individuelles et K bis pour les sociétés commerciales) ou du répertoire des métiers pour attester qu'ils ne se trouvent pas dans un des cas d'interdictions de soumissionner, mentionnés à l'article L. 2141-3 du code de la commande publique, liés à l'existence d'une procédure collective. Désormais, la transmission du numéro unique d'identification délivré par l'INSEE, soit le numéro SIREN, suffira.

### ➤ **Loi n°2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets**

La loi n°2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets a été publiée au journal officiel le 24 août 2021. Les dispositions qui impactent la commande publique entrent en vigueur à une date fixée par décret, et au plus tard le 22 août 2026. Les modifications sont les suivantes :

#### Le verdissement des spécifications techniques :

Antérieurement, le code de la commande publique ne prévoyait qu'une obligation de prendre en compte les objectifs de développement durable au stade de la détermination de la nature et de l'étendue du besoin. La présente loi complète cette obligation en l'étendant, pour les marchés publics et les contrats de concession, à la phase de formalisation du besoin par des spécifications techniques (article L.2111-2 et L. 3111-2 du code de la commande publique). En imposant une prise en compte de ces objectifs, l'article 35 de la loi concrétise une obligation d'introduire des considérations environnementales dès le stade de la définition du besoin ;

#### La prise en compte des considérations environnementales de l'offre dans les critères d'attribution :



La loi prévoit une obligation de prise en compte des considérations environnementales dans les clauses du marché. De ce fait, l'article 35 de la loi oblige les acheteurs et les autorités concédantes, de retenir au moins un critère d'attribution prenant en compte les caractéristiques environnementales de l'offre ;

Les caractéristiques environnementales n'ont pas été énumérés. La formulation retenue par l'article 35 laisse aux acheteurs une certaine souplesse pour qu'ils aient la capacité de déterminer le critère le plus approprié au regard des caractéristiques du contrat.

#### La prise en compte des considérations environnementales dans les conditions d'exécution ;

La loi impose aux acheteurs de fixer dans leurs contrats des conditions d'exécution prenant en compte des considérations relatives à l'environnement ;

L'obligation est inscrite à l'article L. 2112-2 du code de la commande publique qui dispose que les acheteurs doivent impérativement prévoir dans leurs marchés publics des conditions d'exécution prenant en compte l'environnement. Pour les contrats de concession, cette obligation est inscrite au sein de l'article L. 3114-2 du même code.

#### La prise en compte des considérations relatives au domaine social ou à l'emploi dans les conditions d'exécution du marché ;

L'article 35 instaure, pour les marchés publics et concessions, dont le montant est supérieur aux seuils européens, une obligation de prendre en compte des considérations relatives au domaine social ou à l'emploi, notamment en faveur des personnes défavorisées, dans les conditions d'exécution.

#### Autres mesures :

Les objectifs de développement durable sont désormais inscrits au côté des principes fondamentaux de la commande publique (nouvel article L. 3-1) ;

Les acheteurs peuvent désormais exclure un soumissionnaire qui ne satisfait pas à l'obligation d'établir un plan de vigilance pour l'année qui précède celle de l'engagement de la consultation (article L. 2141-7-1 et L. 3123-7-1 du code de la commande publique) ;

L'inclusion, dans les rapports annuels du délégataire, de la description des mesures mises en œuvre pour garantir la protection de l'environnement et l'insertion par l'activité économique dans le cadre de l'exécution du contrat (article L. 3131-5 du code de la commande publique) ;

Enfin, la loi climat renforce les pénalités applicables en cas de mauvais raccordement au réseau d'assainissement : désormais la somme due (au moins équivalente à la redevance qui aurait dû être payée) pourra être majorée jusqu'à 400% contre 100% auparavant (article L. 1331-8 du code la santé publique).

- **Décret n°2021-1111 du 23 août 2021 modifiant les dispositions du code de la commande publique relatives aux accords-cadres et aux marchés publics de défense ou de sécurité**

Le décret supprime, à compter du 1er janvier 2022, la possibilité de conclure des accords-cadres sans maximum.

Il simplifie également la passation des marchés publics de défense ou de sécurité, en particulier ceux répondant à un besoin dont la valeur estimée est inférieure au seuil européen. Notamment, il relève à 100 000 euros HT le seuil de dispense de procédure applicable à ces marchés, et supprime l'obligation de publication au BOAMP ou dans un JAL des avis de marché à partir de 90 000 euros HT et des avis d'attribution des marchés supérieurs au seuil européen.

Il favorise également l'accès des PME à ces marchés en supprimant l'obligation de constituer des garanties financières en contrepartie du versement de certaines sommes.

- **Loi n°2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République**



L'article 1er de la loi n°2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République impose à tous les titulaires de contrats de la commande publique « *d'assurer l'égalité des usagers devant le service public et de veiller au respect des principes de laïcité et de neutralité du service public* ».

Désormais les titulaires doivent prendre les mesures nécessaires à cet effet en s'assurant notamment que l'ensemble des personnes participant à l'exécution de la mission de service public (salariés, sous-traitants ...) « *s'abstiennent notamment de manifester leurs opinions politiques ou religieuses, traitent de façon égale toutes les personnes et respectent leur liberté de conscience et leur dignité* ».

Les nouvelles prescriptions issues de la loi confortant le respect des principes de la République s'appliquent aux contrats pour lesquels une consultation a été engagée ou un avis de publicité a été envoyé à la publication à compter du 25 août 2021.

Concernant les contrats en cours et ceux pour lesquels une consultation ou un avis de publicité était en cours à cette même date, les modifications éventuellement nécessaires pour se conformer aux dispositions devront être apportées dans un délai d'un an (25 août 2022) mais uniquement s'agissant des contrats dont le terme intervient après le 25 février 2023.

➤ **Arrêté du 7 octobre 2021 relatif à la composition du cahier des clauses techniques générales applicables aux marchés publics de travaux et de génie civil**

Le présent arrêté remplace et abroge l'arrêté du 28 mai 2018 du ministre chargé de l'économie et du ministre chargé de la transition écologique relatif à la composition du cahier des clauses techniques générales de travaux de génie civil. Cette modification a été rendue nécessaire par l'évolution des spécifications techniques applicables aux travaux de génie civil et de bâtiment produits par des groupe de travail d'experts.

➤ **Avis relatif aux seuils de procédure et à la liste des autorités publiques centrales en droit de la commande publique**

Cet avis vient fixer les seuils européens applicables à la commande publique à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 pour 2 ans. Les seuils de procédure formalisée pour les marchés publics sont les suivants :

2022-2023	
Marchés de fournitures et services des pouvoirs adjudicateurs centraux	<b>140 000 euros</b>
Marchés de fournitures et services des autres pouvoirs adjudicateurs	<b>215 000 euros</b>
Marchés de fournitures et services des entités adjudicatrices et marchés de fournitures et services de défense ou de sécurité	<b>431 000 euros</b>
Marchés de travaux et les contrats de concession	<b>5 382 000 euros</b>

Le seuil applicable aux contrats de concessions est de **5 382 000 €HT**.

## DROIT PUBLIC ET DROIT DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

➤ **Arrêté du 28 janvier 2021 relatif à la détermination du plafond annuel de taxes et redevances perçues par chaque agence de l'eau pour l'année 2021**

L'article 1 de l'arrêté vient fixer le montant du plafond annuel des taxes et redevances perçues par les agences de l'eau mentionné au tableau I de l'article 46 de la loi de finances pour 2012.



- **Décret n°2021-128 du 8 février 2021 relatif au vice-président représentant les usagers dans les conseils d'administration des agences de l'eau**

Le décret vient préciser que le deuxième vice-président représente à la fois les usagers économiques et les usagers non-économiques du conseil d'administration de chaque agence de l'eau.

- **Loi organique n°2021-467 du 19 avril 2021 relative à la simplification des expérimentations mises en œuvre sur le fondement du quatrième alinéa de l'article 72 de la Constitution**

La loi organique rénove et allège le cadre juridique des expérimentations locales :

Elle prévoit qu'il est désormais possible de mettre fin à la procédure par laquelle le Gouvernement autorise les collectivités territoriales à participer aux expérimentations prévues par la loi ou le règlement, de sorte que la seule délibération motivée permettra aux collectivités territoriales de mettre en œuvre une expérimentation ;

Toutefois, le représentant de l'Etat peut présenter une demande de suspension assortie d'un recours dirigé contre la délibération précitée ;

Les mesures expérimentales pourront être maintenues dans tout ou partie des collectivités territoriales ayant participé à l'expérimentation. Les normes qui régissent l'exercice de la compétence locale ayant fait l'objet de l'expérimentation pourront être modifiées à l'issue de celle-ci.

- **Arrêté du 27 mai 2021 modifiant l'arrêté du 19 octobre 2018 approuvant le schéma national des données sur l'eau, les milieux aquatiques et les services publics d'eau et d'assainissement**

L'arrêté du 27 mai 2021 vient compléter l'arrêté du 19 octobre 2018 en y ajoutant les annexes 2 à 4 :

- Annexe 2 - système d'information de la planification de l'eau et des milieux aquatiques
- Annexe 3 - système d'information de l'hydrométrie et de la prévision des crues
- Annexe 4 - système d'information des services publics d'eau et d'assainissement

- **Décret n°2021-807, 24 juin 2021 relatif à la promotion d'une utilisation efficace, économe et durable de la ressource en eau en application de l'article L. 211-1**

Conformément à l'article 69 de la loi n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire, le décret permet la mise en œuvre de la réutilisation des eaux usées traitées et de l'utilisation des eaux de pluie dans les installations classées de protection de l'environnement (ICPE) et les installations, ouvrages, travaux et activités (IOTA).

- **Décret n°2021-1076 du 12 août 2021 relatif au Comité national de l'eau**

Le décret complète la composition du Comité national de l'eau, par l'ajout parmi ses membres du vice-président du Comité national de la biodiversité (CNB) et du président du bureau du Conseil national de la mer et des littoraux (CNML). Il intègre dans le collège des usagers, un représentant de la Fédération des conservatoires d'espaces naturels, et met à jour l'intitulé de certains organismes représentés. Par ailleurs, il complète la disposition relative à la présidence des comités consultatifs et permanents.



- **Ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements & décret n°2021-1311, du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements**

L'ordonnance et le décret viennent favoriser, pour la publication, la transmission ou la conservation des actes, le recours à la voie électronique. De ce fait, l'obligation d'assurer l'affichage et la publication sur papier des actes, est révoquée.

Une dérogation est toutefois prévue pour les communes de moins de 3500 habitants, les syndicats de communes et les syndicats mixtes qui ne disposent pas des moyens techniques et humains pour dématérialiser les actes. Un second seuil, fixé à 50 000 habitants, au-dessus duquel la transmission des actes au préfet est obligatoirement électronique.